



Observatoire National
de l'Enfance en Danger

**Articuler recherche
et pratiques en
protection de
l'enfance**

Juillet 2015

*Dossier thématique
coordonné par Gilles Séraphin, directeur
Textes traduits de l'anglais par
Flora Bolter, chargée d'études*

■■■■ La
documentation
Française ■■■■



GIP Enfance en Danger



**Articuler recherche et pratiques
en protection de l'enfance**

ONED, juillet 2015

Sommaire

Introduction : Articuler recherche et pratiques en protection de l'enfance <i>Gilles Séraphin</i>	5
De la recherche à l'action : La relation entre politique de recherche et pratique en protection de l'enfance en Angleterre <i>Helen Jones</i>	9
I. Recherche et pratique	9
II. Contexte politique et pratique en Angleterre dans les années 1990	11
III. Le programme « Prendre soin des enfants » (<i>Looking after children</i>)	12
IV. Conséquences pour la recherche et la pratique	13
Analyse réflexive et co-construction des pratiques entre chercheurs et praticiens pour co-construire l'intervention entre praticiens et familles : questions et défis pour la recherche et la formation <i>Paola Milani</i>	17
I. La question: recherche et / ou pratique ?	17
II. Pourquoi ce dualisme représente-t-il encore une question ouverte en protection de l'enfance ?	19
III. Un programme qui vise à reconstruire : P.I.P.P.I. en Italie	20
IV. Questions et défis	27
Prise de décision en cas de suspicion de maltraitances ou de négligences à enfant : résultats de la recherche internationale <i>Erik Knorth</i>	31
I. Introduction	31
II. Taux et types de placement	32
III. Attitudes	36
IV. Conclusion et recommandations	40
Favoriser l'organisation de l'attachement chez les enfants maltraités : résultats d'une étude clinique <i>Kristin Bernard</i>	43
I. Les conséquences négatives des expériences précoces d'adversité	45
II. Conception de l'intervention ABC	46
III. Évaluation de l'efficacité d'ABC	48

Une recherche évaluative québécoise en protection de l'enfance et de la jeunesse : nature, enjeux, apports et limites

Nadine Lanctôt 51

- I. La nature de la recherche : est-ce que l'approche cognitive-comportementale est efficace pour réduire les troubles de comportement des filles ? 51
- II. Les enjeux de la recherche : le défi d'implanter un programme probant dans un contexte réel de pratique 55
- III. Les apports de la recherche : contribuer au développement de programmes sensibles aux besoins des filles placées en institution pour jeunes en difficulté 58
- IV. Les limites : La notion bien relative de « l'efficacité » des programmes d'intervention 60

Services d'aide à l'enfance et observation : l'approche allemande de protection de l'enfance.

La prise en compte des résultats et des limites de la recherche scientifique lors de la rédaction de la loi de 2012 sur la protection de l'enfance en Allemagne : l'exemple de la participation des enfants et des familles

Thomas Meysen 61

- I. De 1990 à 2005 : Du changement de paradigme à un cadrage à destination des professionnels 61
- II. La protection comme élément de la relation d'aide 62
- III. La conception allemande de la protection de l'enfance : comparaison européenne 67
- IV. Perspectives d'avenir 70

Un observatoire pour mieux connaître les services et aider les acteurs

Michel Vandekerke 71

- I. Un dispositif institué en charge de l'articulation 72
- II. Différentes modalités d'articulation 72
- III. Pour un pluralisme méthodologique 73
- IV. La réflexivité : un atout au cœur des métiers éducatifs et relationnels 74
- V. Le triangle magique : chercheurs, praticiens, décideurs 75
- VI. La transversalité des parcours professionnels comme vecteur des articulations entre recherche et pratique 76
- VII. L'évaluation des politiques comme apprentissage 76

La création de l'ONED : un projet ambitieux <i>Paul Durning</i>	79
L'Observatoire national de l'enfance en danger : Une articulation originale de la recherche et des pratiques institutionnelles et professionnelles <i>Gilles Séraphin</i>	85
I. En quoi l'ONED est-il original ?	85
II. Les raisons de cette originalité : le contexte français	88
Les auteurs	93

Articuler recherche et pratiques en protection de l'enfance

Gilles Séraphin,
directeur de l'ONED

Soutenir la politique publique de protection de l'enfance et les pratiques auprès des enfants concernés et de leurs familles par un développement et une articulation des connaissances issues des savoirs professionnels et de la recherche est au cœur des missions de l'ONED. C'est pourquoi, à l'occasion de son dixième anniversaire, l'ONED a souhaité prendre un temps sur cet aspect majeur de son action : animer et accompagner la recherche scientifique et la diffusion des pratiques dont les résultats ont été jugés probants, tant institutionnelles que professionnelles, mais aussi et surtout articuler la recherche et ces pratiques.

Au cours de ces dix ans, l'ONED a notamment contribué au financement et au soutien de plusieurs dizaines de recherches et d'études. Il a également mené des études de recensement et d'analyse de plusieurs types de dispositifs et modes d'intervention¹.

Quels sont les apports de la recherche et comment se diffusent-ils pour faire évoluer les pratiques ? Comment étudier dans un processus de recherche les pratiques et les conséquences de ces pratiques ? Comment, avec l'appui de chercheurs et de praticiens, rassembler et diffuser les savoirs des intervenants ? Ces articulations sont aujourd'hui revendiquées et parfois mises en œuvre par les institutions de recherche ou de protection dans de nombreux pays. Pourtant, elles se construisent différemment selon le contexte.

Par exemple, certains pays développent un type de démarche, les *evidence-based practices*, qui reposent sur cette articulation. D'autres développent la recherche-action collaborative, c'est-à-dire la recherche coproduite par des chercheurs et des acteurs de terrain. La recherche « par les pairs » répond notamment à cette philosophie.

La philosophie politique et institutionnelle qui guide les pratiques institutionnelles et professionnelles peut conduire à tel ou tel type de méthode ou sujet de recherche. Dans certains pays, les dispositifs de protection de l'enfance sont

¹ Voir la brochure de l'ONED : « 10 ans au service de la protection de l'enfance » [en ligne] http://www.oned.gouv.fr/system/files/publication/10ans_brochure_web.pdf

conçus comme un service public, universels et non limités dans le temps. En revanche, d'autres pays font reposer cette politique sur des programmes ciblant des populations précises, comportant des objectifs chiffrés et s'inscrivant dans une temporalité déterminée.

Enfin, la recherche sur la pratique et découlant des pratiques est légitime dans certains contextes nationaux, où existent par exemple des doctorats en travail social, tandis que d'autres valorisent plutôt une recherche qui s'effectue en tant que processus d'observation extérieur et distant des pratiques.

Ainsi, l'articulation entre la recherche et les pratiques diffère selon le contexte culturel, légal ou institutionnel. L'objectif de ce dossier thématique est d'étudier les apports et les limites de ces démarches, à partir de situations nationales concrètes dans le champ de la protection de l'enfance.

Nous reproduisons ainsi dans ce dossier thématique les textes des chercheurs qui sont intervenus lors du colloque qui s'est tenu à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de l'ONED². Ces textes ont été retravaillés, pour se présenter sous un format « recherche », et pour certains traduits (par Flora Bolter). Chacun des auteurs apporte une vision certes singulière, selon son ancrage institutionnel et national, mais aussi complémentaire. Tous ces textes ont également été relus par l'équipe de l'ONED. Que Fanny Boureau, Françoise Delahaye, Cédric Fourcade, Ludovic Jamet, Milan Momic, Réhéma Moridy, Pierre Ortega, Anne Oui et Anne-Clémence Schom soient ainsi remerciés pour leurs apports féconds.

Helen Jones (« De la recherche à l'action : la relation entre politique de recherche et pratique en protection de l'enfance en Angleterre ») analyse ainsi le processus d'implantation d'un outil, le *Looking After Children*, au Royaume-Uni. Elle relève les conditions d'une bonne articulation entre recherche et pratique, au tournant du 21^e siècle, et analyse le processus d'implantation.

Paola Milani (« Analyse réflexive et co-construction des pratiques entre chercheurs et praticiens pour co-construire l'intervention entre praticiens et familles : questions et défis pour la recherche et la formation ») effectue le même type de démarche avec le programme P.I.P.P.I. en Italie, qui s'inspire du *Looking After Children*. Elle argumente en outre son analyse par un substrat théorique historique conséquent sur le lien entre recherche et pratiques.

Erik Knorth quant à lui (« Prise de décision en cas de suspicion de maltraitances ou de négligences à enfant : Résultats de la recherche internationale »), analyse, sur la base d'une comparaison internationale, le processus de prise de décision en cas de suspicion de maltraitances ou de négligences à enfant.

Kristin Bernard (« Favoriser l'organisation de l'attachement chez les enfants maltraités : résultats d'une étude clinique ») nous fournit les résultats d'un programme qui s'applique sur une courte période, assis sur des analyses en termes d'« attachement ». Elle nous livre les résultats d'une étude clinique, « *evidence based* », portant sur un programme qui vise à favoriser l'organisation

² « Observer l'enfance en danger : articuler recherche et pratique », le 10 octobre 2014. Plusieurs personnalités politiques sont également intervenues. Les discours sont disponibles sur : www.oned.gouv.fr.

de l'attachement chez les enfants maltraités.

De même Nadine Lanctôt (« Une recherche évaluative québécoise en protection de l'enfance et de la jeunesse : nature, enjeux, apports et limites ») nous livre les résultats d'une recherche évaluative québécoise en protection de l'enfance et de la jeunesse. Elle pose la question suivante, puis apporte des éléments de réponse : l'approche cognitive-comportementale est-elle efficace pour réduire les troubles de comportement des filles ?

Enfin, Thomas Meysen (« La prise en compte des résultats et des limites de la recherche scientifique lors de la rédaction de la loi de 2012 sur la protection de l'enfance en Allemagne : l'exemple de la participation des enfants et des familles ») analyse le processus de prise en compte des résultats et des limites de la recherche scientifique lors de la rédaction de la loi de 2012 sur la protection de l'enfance en Allemagne, en partant de l'exemple de la participation des enfants et des familles.

Pour conclure, trois auteurs nous exposent les enjeux, les principes directeurs et les modes d'actions qui caractérisent deux observatoires : Michel Vandekerke (« Un observatoire pour mieux connaître les services et aider les acteurs ») décrit l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de Wallonie (Belgique), alors que Paul Durning (« La création de l'ONED : un projet ambitieux ») et Gilles Séraphin (« L'ONED : une articulation originale de la recherche et des pratiques institutionnelles et professionnelles ») font de même pour l'ONED.

Ce panorama permet donc de mieux illustrer, donc de comprendre, ce processus d'articulation entre recherche scientifique et pratiques, institutionnelles comme professionnelles.

DE LA RECHERCHE À L'ACTION :

LA RELATION ENTRE POLITIQUE DE RECHERCHE ET PRATIQUE EN PROTECTION DE L'ENFANCE EN ANGLETERRE

Helen Jones

« Ceux qui prennent soin des enfants, les enseignants et travailleurs sociaux doivent garder à l'esprit que ce qu'ils font avec les enfants compte... Il est important de ne pas se laisser séduire exclusivement par les grands enjeux théoriques... [de ne pas perdre de] vue les détails cruciaux qui peuvent soutenir le développement positif de cet enfant-ci ici et maintenant »¹ (Robbie Gilligan)

La pratique doit s'articuler sur la recherche, et cette dernière est précieuse pour tous les acteurs de la pratique : ces affirmations en forme de mot d'ordre sont couramment répétées et entendues. Mais si la recherche a tant de valeur, pourquoi les chercheurs ont-ils autant de mal à évaluer son impact sur les politiques publiques ? Et si toute bonne politique doit être fondée sur la preuve (*evidence-based*), pourquoi les décideurs ne se servent-ils pas plus des recherches disponibles² ? Et où est la pratique dans cette énigme ?

C'est cette interrogation qui est au cœur de la démarche menée au Royaume-Uni que je souhaite vous présenter aujourd'hui.

I. Recherche et pratique

David Donnison³ dit que la recherche a pour sens :

- d'éclairer l'opinion ;
- de permettre aux décideurs politiques de s'orienter ;
- de créer un climat propice à l'action.

Cependant, ce n'est pas aussi simple. De multiples facteurs ont un impact sur la capacité d'une organisation à changer, et certaines recherches ont plus d'effets que d'autres. Comme le disent Harriet Ward et Carolyn Davies⁴ :

« Bien que les praticiens disent avoir recours à des interventions fondées sur la

¹ Gilligan R. Adversity, resilience and young people : the protective value of positive school and spare time experiences. *Children and Society*, 14(1), 2000, p. 37-47.

² Dudding P. CWLC, 2000.

³ Donnison D. *Research for policy*. London (UK) : Minerva Press, 1972.

⁴ Ward H., Davies C. *Safeguarding Children across Services : Messages from Research*. Jessica Kingsley Publishers, 2011.

preuve, les travaux de recherche et d'évaluation sur la réalité des pratiques ont montré que, malgré toutes leurs déclarations d'intention, ce n'est généralement pas le cas. »

Invoquée dans le discours, la recherche n'aurait donc pas d'effet réel sur des pratiques. Qu'en est-il de la recherche médicale, celle qui a vu naître les approches fondées sur la preuve ?

Le processus de recherche en matière médicale est linéaire, il se fait en réaction aux crises et problèmes médicaux qui émergent concrètement. Il est essentiellement réactif et directement curatif. À la conception de traitements appropriés succèdent le développement de médicaments, les tests à petite échelle suivis par des essais cliniques randomisés. Mais cela suppose une grande prudence. Plus que des patients, les gens sont désormais des « consommateurs malins » qui utilisent internet pour s'informer sur l'état de la recherche et les meilleurs traitements : l'usage de ces recherches s'est généralisé, mais sous une forme détournée. La situation est différente pour les « consommateurs » de services sociaux.

S'agissant du travail social, quels sont les facteurs qui peuvent favoriser l'impact d'une recherche donnée ? Ce n'est pas nécessairement sa qualité, car trop d'exemples prouvent le contraire. Il est nécessaire de présenter les résultats avec soin ; notamment en utilisant un vocabulaire non-technique compréhensible par les non-universitaires. Dans le domaine social, les résultats seront nécessairement complexes ou peu conclusifs, ce qui limite l'impact de la recherche : il est important de pouvoir clarifier le sens des conclusions des recherches, mais il faut également faire attention à la sur-simplification. Il est primordial de prévoir des passerelles entre le monde de la recherche et celui de la pratique, afin de permettre une meilleure prise en compte des résultats.

Les modèles de diffusion de la recherche au sein des politiques publiques peuvent globalement être réunis en 5 paradigmes principaux :

- **L'initié** : le chercheur travaille main dans la main avec le gouvernement ;
- **La mouche du coche** : le chercheur veut délibérément contrer le gouvernement ;
- **Le ruissellement** : les résultats de la recherche sont censés s'infiltrer par toutes les fissures du système ;
- **L'objection de conscience** : le chercheur se veut témoin des échecs du gouvernement ;
- **La révolution scientifique** : la recherche apporte une nouvelle façon de voir ou une nouvelle définition du problème et des actions possibles.

Face à ces grands modèles, John Pinkerton⁵ propose un modèle systémique plus récent en suggérant que les chercheurs en protection de l'enfance qui souhaitent que leur travail influence au mieux les politiques et la pratique doivent comprendre le système dont ils deviennent une partie par le fait même de l'étudier, et proposer une stratégie de dissémination dès la phase de mise en place de la recherche en listant les acteurs clefs à influencer. Ferran Casas⁶ confirme que « *les chercheurs doivent accepter que ce n'est que par la participation active qu'ils donneront une traduction pratique à leur recherche et exploreront les limites de leur*

⁵ Pinkerton J. The impact of research on policy and practice : A systematic perspective. In Iwaniec D., Pinkerton J., (Eds.). *Making Research Work : Promoting child care policy and practice*. Chichester, UK : Wiley, p. 27-45, 1998.

⁶ Casas F. Social research and policymaking. In Iwaniec D., Pinkerton J. (Eds.). *Making Research Work : Promoting child care policy and practice*. Chichester, UK : Wiley, 1998, p. 1-17.

vision pour la recherche ».

Pour comprendre la réaction des praticiens à la recherche dans le secteur de la protection de l'enfance, les facteurs systémiques sont particulièrement pertinents. Ils ont un impact sur la possibilité même de pouvoir traduire la recherche en pratique. Tout l'enjeu est de réconcilier les impératifs divergents de la recherche, du processus politique, et de la réalité des pressions du terrain dans les services de protection de l'enfance : le degré de convergence des intérêts entre les différents acteurs est crucial.

II. Contexte politique et pratique en Angleterre dans les années 1990

Dans les années 1980, plusieurs enquêtes ont été faites suite à des décès d'enfants en danger, y compris ceux pris en charge par l'État. Plusieurs études ont également été réalisées sur les « buts » que devaient se fixer ces suivis d'enfants, mais il n'existait pas de mesures normalisées.

En 1985, le rapport *Social Work Decisions in Child Care*⁷ revient sur les études existantes concernant les pratiques du travail social et les processus en protection de l'enfance ainsi que sur leurs conclusions. Cette synthèse est issue d'un travail collectif entre chercheurs en protection de l'enfance, décideurs politiques et praticiens. C'est le premier produit d'un nouveau modèle de dissémination de la recherche. C'est là un moment-clé de l'évolution des mentalités en la matière.

Cette évolution se traduit dans la législation avec le *Children Act* de 1989 qui présente plusieurs innovations :

- l'utilisation de termes issus de la psychologie du développement pour définir les seuils de besoin ;
- les services ont l'obligation de « promouvoir » aussi bien que de « protéger » le bien-être des enfants en besoin – c'est le principe de sollicitude ;
- de nouveaux principes de soutien des familles ;
- au premier signalement, au lieu de se poser la question « est-ce que cet enfant a été abusé ? », le réflexe est de se demander « quels sont les besoins de cet enfant (y compris le besoin d'être protégé) auxquels on ne peut pas répondre sans faire appel aux services ? »

Avec cette dynamique, le contexte évolue fortement au cours des années 1990.

En 1991, un groupe de travail publie un rapport intitulé « Prendre soin des enfants » (*Looking after children*)⁸ qui a comme objectif de lier le concept abstrait de « but » à la pratique professionnelle. Au fil des années 1990, des outils sont développés pour pouvoir évaluer et suivre le progrès des enfants. De 1999 à 2008, des outils systématiques sont développés pour les enfants « en besoin » et « en danger » et leurs familles.

⁷ Department of Health and Social Security. *Social Work Decisions in Child Care*. London : Her Majesty's Stationery Office, 1985.

⁸ Parker R., Ward H., Jackson S., Aldgate J., Wedge P. (Eds.). *Looking After Children : Assessing Outcomes in Child Care*. London : Her Majesty's Stationery Office, 1991.

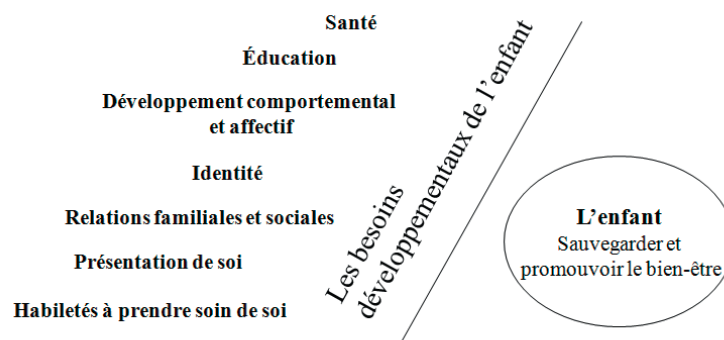
III. Le programme « Prendre soin des enfants » (*Looking after children*)

Malgré toutes ces évolutions notables, l'efficacité de tel ou tel type d'intervention reste un domaine peu exploré : très peu de recherches permettent de prendre en compte ce critère d'efficacité pour améliorer la pratique.

C'est pourquoi, en parallèle du développement d'une nouvelle législation, un groupe de travail a été mis en place pour identifier et mesurer l'impact de l'intervention, en partant du point de vue de l'enfant lui-même.

Pour pouvoir le mesurer, les objectifs qu'un parent raisonnable pourrait avoir pour son enfant à différents âges et stades de développement ont été listés. La question centrale devient : « Les enfants dont l'État est responsable reçoivent-ils les expériences dont ils ont besoin pour garantir leur développement optimal ? » (Figure 1).

Figure 1 : Le modèle de départ



Pour évaluer les progrès des enfants, nous avons pris le parti de prêter attention aux détails de leur vie quotidienne et de suivre leurs progrès comme nous suivons les progrès de nos propres enfants. Le système introduisait l'idée des « buts » dans la pratique du travail, ce qui nous aidait à développer des critères pour identifier les résultats de nos interventions.

« Il n'y a rien de si pratique qu'une bonne théorie » comme le disait Kurt Lewin⁹, et pour assurer un fondement solide à ce programme, nous avons adossé « Prendre Soins des Enfants » (*Looking after children*) à quatre théories cardinales qui promeuvent le développement de pratiques adaptées :

- le développement de l'enfant ;
- l'attachement ;
- la résilience ;
- le modèle écologique.

« Prendre Soins des Enfants » sert à mesurer l'impact de l'action, mais aussi à améliorer la pratique. Il a donné un cadre de référence pratique pour améliorer la pratique par un processus d'évaluation approprié. Il a été accompagné par un des calendriers et cadres de révision pour garantir la mise en pratique et mesurer cette dernière.

Une décision politique en 1991 a accepté les résultats du groupe de travail et lancé un

⁹ Lewin K. *Field theory in social science : selected theoretical papers*. Cartwright D. (ed.). New York : Harper and Row, 1951.

programme national de mise en place d'un partenariat entre chercheurs, décideurs, et services de terrain au niveau local.

C'est un tournant à plusieurs titres :

- la législation est formulée en termes de développement des enfants ;
- les chercheurs acceptent de s'intéresser à l'impact pratique de leurs résultats ;
- les décideurs s'intéressent à l'amélioration de la pratique informée par la preuve.

Sept dimensions des besoins développementaux ont été décrites par le travail effectué pour traduire le principe de sollicitude énoncé par la législation en modèle utile à la pratique.

Ce travail de collaboration entre les différents acteurs n'a pas été sans heurts : la route a été longue et accidentée.

À la lumière de ce processus, je dirais qu'il y a plusieurs aspects à garder en tête :

- le travail effectué auprès des enfants est influencé par d'autres facteurs qui ont un impact sur la capacité à changer ;
- il est essentiel de maintenir l'implication des cadres de haut niveau en faveur d'un changement à grande échelle pour garantir une collaboration effective entre les disciplines et les services ;
- il est important de rattraper le manque de formation et de compétences adaptées à cette mission (sur le développement de l'enfant) parmi les travailleurs sociaux ;
- au niveau local, la mauvaise qualité de l'agrégation des données et de leur analyse, ainsi que de l'utilisation des systèmes d'information constituent un véritable problème à anticiper.

Il n'existe pas toujours d'accord sur les méthodes et les critères retenus pour assurer un impact positif de l'action. Les chercheurs voulaient mettre en place un système permettant de collecter des données robustes et de les agréger. Les décideurs voulaient mettre en place un outil pour améliorer la pratique – il fallait qu'il soit facile à utiliser (*user-friendly*). Les praticiens voulaient un outil facile à utiliser et avaient moins d'exigences. Les jeunes voulaient un outil pour faire faire aux travailleurs sociaux ce qu'ils avaient promis de faire.

IV. Conséquences pour la recherche et la pratique

À la lumière de l'expérience de *Looking After Children*, certains facteurs contextuels semblent permettre à la recherche d'avoir plus d'influence sur la pratique. Il faut notamment :

- que la mise en place de politiques publiques soit centralisée (ainsi les interlocuteurs sont en nombre limité et bien définis) ;
- que les décideurs publics comprennent globalement les tenants et aboutissants de la recherche et aient une attitude positive.

A contrario, la recherche aura plus de mal à être diffusée si la mise en place de politiques publiques est décentralisée et si aucun contact est maintenu entre le monde de la recherche et celui des politiques publiques et de la pratique.

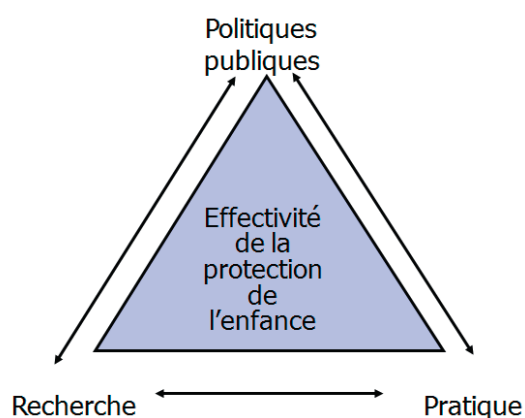
Un défi se situe au cœur de ce dialogue entre les différents acteurs. En effet, les politiques publiques, pour être viables, doivent pouvoir s'appliquer de manière générale et répondre à

des besoins communs à de nombreux usagers. La pratique, en revanche, se préoccupe plus de ce qui va fonctionner dans une situation donnée. Le défi est de faire des politiques publiques fondées sur des recherches solides tout en permettant une flexibilité qui permettra d'adapter la politique au cours de sa mise en place.

Une symbiose (Figure 2) autour de ces enjeux peut se produire quand :

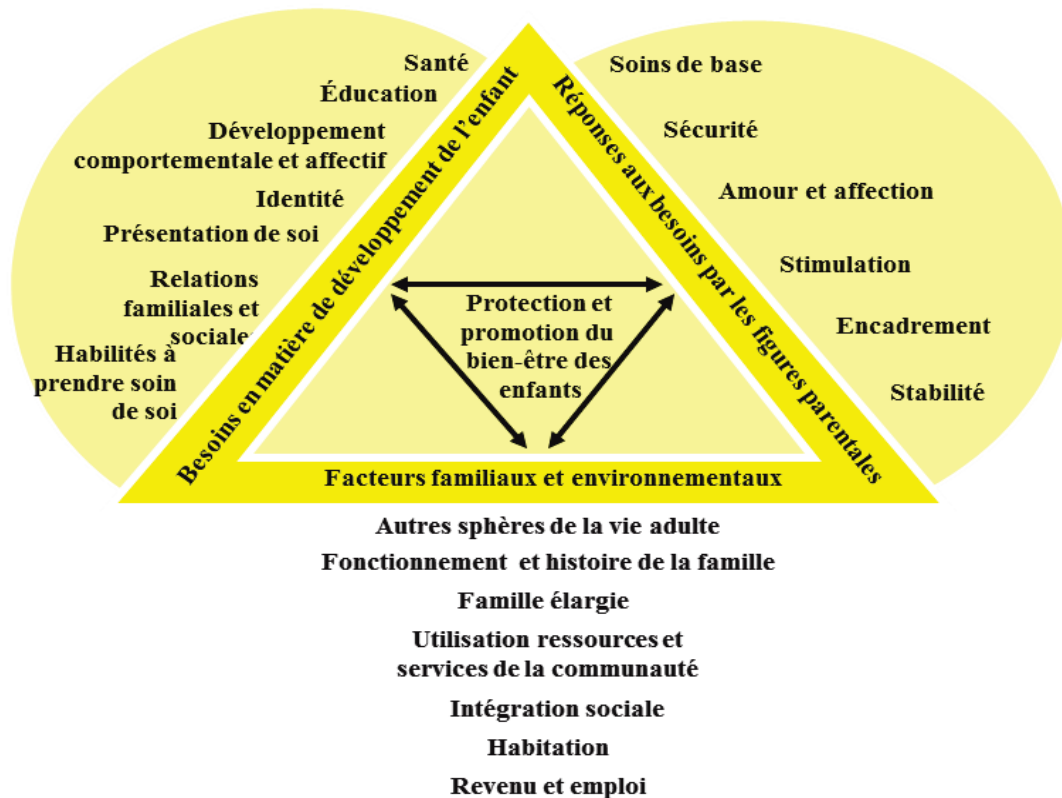
- les chercheurs comprennent que le sens de la recherche en/dans/sur le travail social réside dans sa capacité à apporter des changements positifs, et non pas à produire des publications ;
- les décideurs sont prêts à saisir la complexité des différents impératifs politiques et à faire des politiques publiques porteuses de changement ;
- les praticiens n'attendent pas les bras ballants que l'illumination leur vienne d'en haut, mais se voient au contraire comme des acteurs qui contribuent à produire les éléments de preuve pour la recherche ;
- il existe une communauté d'intérêt autour des résultats positifs de la protection de l'enfance, formulés en matière de développement de l'enfant.

Figure 2 : Le triangle de l'efficacité



Ce modèle de partenariat soutenait l'évolution de « Prendre soin des enfants », d'un seul domaine des besoins de l'enfant au triangle qui sert de modèle d'évaluation d'enfants en besoins et en danger et de leurs familles. Les deux autres domaines qui ont été ajoutés sont les capacités des parents à répondre aux besoins de leurs enfants et les facteurs familiaux et environnementaux qui influencent leurs capacités.

CADRE DE RÉFÉRENCE



Le modèle *LAC (Looking after children)* et le cadre d'évaluation ont été diffusés en de nombreux endroits :

- Origine en Angleterre
- Partage avec partenaires en Europe, Canada, Australie, Russie
- Projet AIDES à Québec
- Projet P.I.P.P.I à Padoue (Italie)

¹⁰ Department of Health. *Framework for the Assessment of Children in Need and their Families*. London : The Stationery Office, 2000.

ANALYSE RÉFLEXIVE ET CO-CONSTRUCTION DES PRATIQUES ENTRE CHERCHEURS ET PRATICIENS POUR CO-CONSTRUIRE L'INTERVENTION ENTRE PRATICIENS ET FAMILLES :

QUESTIONS ET DÉFIS POUR LA RECHERCHE ET LA FORMATION

Paola Milani

« C'est réunis que les charbons brûlent ;
c'est en se séparant que les charbons s'éteignent. »

Proverbe bouddhiste

I. La question : recherche et / ou pratique ?

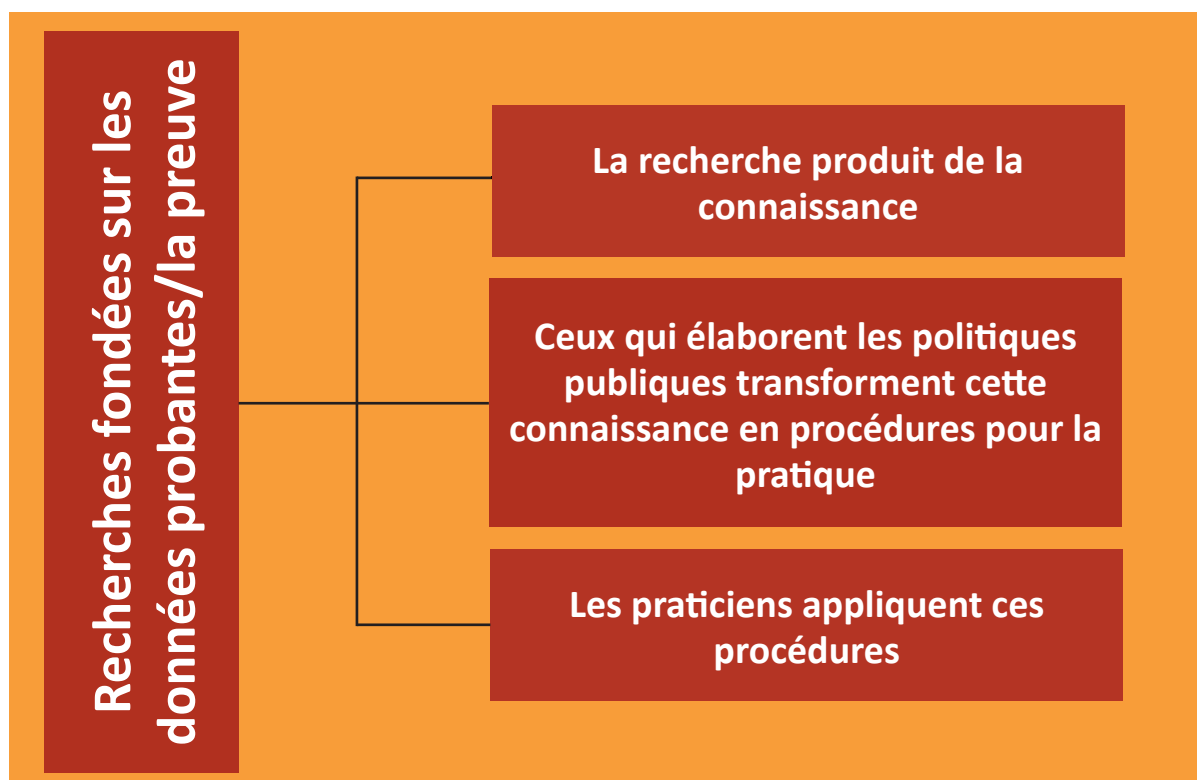
Qu'entend-on par « recherche » et « pratique » ? Que signifie la recherche « *evidence based* » (EBR) ? Que veut dire « action » ? Evidemment, il existe une pluralité de sens, ainsi qu'un vaste champ d'approches, de domaines, de questions épistémologiques et de méthode.

La relation entre recherche et action, théorie et pratique, savoir et faire, a été largement étudiée depuis des siècles dans différents domaines de la connaissance (social, médical, juridique, littéraire, etc.). Il faudrait donc s'intéresser aux multiples sens que ces termes recouvrent selon les époques et leurs domaines d'application, mais étant donné qu'« *on ne décrit pas le Saint Graal, on le cherche, tout simplement* »¹, nous nous contenterons dans ce chapitre de rappeler que ce dualisme a des racines anciennes. Nous en percevons des traces dès Platon, selon qui l'homme prend connaissance dans le monde sensible par la *doxa* et, dans le monde des idées, par l'épistémè. Quelques siècles plus tard, c'est Descartes qui distingue *res cogitans* et *res extensa*, conception à l'origine d'un préjugé qui a imprégné l'histoire de la science, comme la mise en place des systèmes d'éducation et de formation dans les pays occidentaux.

Le modèle de recherche appelé *evidence based* (fondé sur la preuve) est souvent imprégné de cette approche, car il s'est formé sur une conception linéaire selon laquelle la recherche est capable de construire des données « objectives » sur les phénomènes et de produire ainsi une connaissance si « dure » et « pure » qu'elle peut être transformée en connaissance appliquée par les décideurs politiques, c'est-à-dire en procédures pour la pratique (souvent normées, par exemple dans le domaine médical, par des guides de saisie de l'information) ; procédures applicables ensuite par les professionnels de terrain.

¹ Shaw I. *Practice and Research*, Farnham : Ashgate, 2011, p. 3.

Figure 1 : Le modèle de la recherche fondée sur la preuve



Il s'agit d'un modèle triangulaire qui distingue très clairement recherche et pratique, tout en créant des connexions grâce à l'apport de la politique. Cette dernière devient agent de liaison entre les deux. La recherche joue le rôle fondamental de *source* pour la pratique.

Ce modèle, qui conduit de façon générale à penser que le chercheur analyse, comprend et donne des leçons alors que l'opérateur, en tant que bénéficiaire de ces leçons, agit², est très courant de nos jours dans les représentations communes. Il est à l'origine de certaines visions extrêmes qui créent une opposition entre l'idée d'une pratique qui se dit prioritaire par rapport à la recherche (*romantic conservatism*) et l'idée de recherche qui affirme sa priorité sur la pratique (rationalité technique ou rationalisme).

Récemment, ce dualisme est devenu l'objet d'une nouvelle articulation qui a également des racines anciennes. En effet, on la retrouve déjà dans le concept de *praxis* d'Aristote, issu de la distinction qu'il pose entre l'agir technico-pratique (*poïesis*) – dans lequel le but est l'objet à produire par la *téchne* et l'agir éthico-social (*praxis*) – orienté par une idée du bien, un *telos*, un but qui se situe dans ce même agir et se produit par la *phronesis*, c'est-à-dire la capacité à discerner avec sagesse.

Alasdair MacIntyre revient sur ce concept quand il parle de biens internes aux pratiques humaines et quand il souligne l'importance de la recherche comme analyse systématique des significations subjectives, acquérant ainsi son sens herméneutique³.

Cette tension à la recomposition de la fracture entre le monde de l'expérience et le monde du savoir se ressent donc depuis des siècles dans différents domaines, mais elle s'exprime de façon toute particulière avec Galilée.

² *Ibid.*

³ Mc Intyre A. *After virtue*; University of Notre Dame Press, 1982.

Jusqu'au XIX^e siècle, le mot « scientifique » n'existait pas. On distinguait les philosophes de la nature qui travaillaient à l'Université et les expérimentateurs qui travaillaient strictement hors de l'Université et ne pouvaient pas enseigner, mais seulement conduire des expériences en laboratoire pour comprendre comment la nature se portait dans des situations contrôlées. Quand Galilée, qui enseigne à l'Université de Padoue de 1592 à 1610, reconstruit le télescope inventé par les Hollandais et décide de le pointer vers le ciel plutôt que vers le sol, il relie pour la première fois le monde de la théorie à celui de l'expérience et contribue ainsi à la naissance de l'« expérience scientifique ».

Galilée s'oppose au système aristotélicien et ptoléméen car il est convaincu que rien ne peut nous aider à apprendre plus que l'expérience, les « *sensate esperienze* » (« expériences des sens ») et les « *certe dimostrazioni* » (« démonstrations certaines »). L'utilisation intelligente de la liberté, de l'*auctoritas* en particulier, de la tradition et des modes dominants permet de connaître la nature de façon complètement libre et novatrice⁴.

Avant Galilée en effet, la connaissance des phénomènes naturels était principalement liée à l'observation directe. Après Galilée, l'observation est intégrée à l'expérimentation. Il interroge cette expérience et l'interprète à la lumière d'une théorie qui est en constante évolution en raison de l'expérimentation. Quelques siècles plus tard, John Dewey (1938), un autre grand théoricien de la valeur de l'expérience dans la construction de la connaissance, définira cette approche comme un processus de « distillation de l'élément intelligent », ouvrant ainsi la voie à l'émergence progressive du paradigme de la réflexivité scientifique qui distingue entre savoirs sur l'action, en action et de l'action⁵. Il s'agit de réduire au maximum l'écart entre théorie et pratique, entre recherche pure et recherche appliquée, en éclairant l'expérience propre du sujet grâce à une théorie que l'on retrouve dans la pratique elle-même ; la pratique révèle ainsi la théorie, plus qu'elle ne l'applique⁶.

II. Pourquoi ce dualisme représente-t-il encore une question ouverte en protection de l'enfance ?

En dépit de toutes ces contributions, nous avons encore du mal à briser le cercle vicieux dans le domaine de la protection de l'enfance : la connaissance, compte tenu de sa rationalité et de ses propres échelles de valeurs, est généralement produite par la recherche universitaire, sur et pour la pratique professionnelle, plutôt que par les intervenants. Ces derniers estiment ainsi souvent que cette connaissance n'est pas suffisamment utile. D'un autre côté, les chercheurs hésitent à admettre que les pratiques peuvent changer les théories. En effet, les recherches visant à observer ce phénomène de rétro-action dans lesquelles ils peuvent apprendre des professionnels ne sont pas très développées en Italie.

Cependant, nous constatons aujourd'hui qu'il existe de plus en plus un consensus général sur

⁴ Bucciattini M., Camerota M., Giudice F. *Il telescopio di Galileo. Una storia europea*. Torino : Einaudi.; Milani P. Introduzione a Lawrence-Lightfoot S. *The essential conversation. What parents and teachers can learn from each other*. New York : Ballantine Books, tr.it. Junior-Spaggiari, 2012.

⁵ Schön D. A. *The reflective practitioner. How professionals think in action*. London : Temple Smith, 1983 ; Schön D.A. *Educating the Reflective Practitioner*. San Francisco : Jossey-Bass, 1987.

⁶ Mais déjà, Wygotskij, puis Popper, et bien d'autres encore, nous avaient appris que toute la connaissance, y compris scientifique, est socialement construite et narrative.

la nécessité d'une approche participative, impliquée et située entre familles et services⁷. Mais celle-ci ne fait que maintenir un rapport d'exclusion entre les chercheurs et les praticiens. Cela semble particulièrement contradictoire et nous aborderons donc la question de la cohérence entre objet et méthode dans le paragraphe suivant.

Il semble donc que le domaine de la protection de l'enfance nécessite une connaissance contextuelle, provisoire, située et impliquée, cohérente avec les dynamiques relationnelles entre familles et professionnels ; une pensée polarisante et dialectique, plus que dichotomique, qui puisse nous amener à recomposer le dualisme antique.

III. Un programme qui vise à reconstruire : P.I.P.P.I. en Italie

Nous aborderons ici les principaux défis auxquels nous devons faire face, à partir de l'expérience d'un programme en cours d'implantation en Italie depuis 2011 : le P.I.P.P.I. (Programme d'intervention pour prévenir l'institutionnalisation). Il s'agit d'un programme national commandité par le ministère des Politiques sociales (MPS) en partenariat avec le Laboratoire de recherche et intervention en éducation familiale de l'Université de Padoue (LabRief), inspiré par Fifi Brindacier (en italien Fifi Brindacier est Pippi-Calzelunghe, d'où l'acronyme du programme), jeune fille irrévérencieuse et résiliente⁸.

Dans ce programme, nous avons voulu réussir le défi de rendre les enfants et les parents acteurs de leur projet de protection en articulant les pratiques de recherche, d'intervention et de formation.

Le programme a démarré dans le contexte de la législation européenne (CRC1989, EU2020Strategy, REC(2006)19) qui donne autant d'importance aux actions de soutien aux parents qu'aux stratégies pour briser le cercle du désavantage social et assurer aux enfants un bon départ dans leur vie ; à l'image de la législation italienne qui reconnaît l'importance de la dimension familiale pour le développement de l'enfant (L.149/2001).

La *cible* du programme vise la négligence familiale qui est conçue comme « *une carence significative, voire une absence de réponse à des besoins d'un enfant reconnus comme fondamentaux sur la base des connaissances scientifiques actuelles ou, en l'absence de celles-ci ou de consensus à propos de celles-ci, de valeurs sociales adoptées par la collectivité dont fait partie ce dernier* »⁹. Selon Howard Dubowitz et Gina Poole¹⁰ (2012) cette définition est prometteuse car se référer à l'écologie du développement humain plutôt que de blâmer les parents permet aux intervenants de se centrer sur les besoins de développement des enfants

⁷ Giuliani F. Éduquer les parents ? Les pratiques de soutien à la parentalité auprès des familles socialement désqualifiées. *Revue française de pédagogie*, 168, 2009 ; Sellenet C. La reconnaissance de la place des parents dans les institutions de protection de l'enfance en France. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 1, 2007, p. 29-49 ; Serbati S., Milani P. *La tutela dei bambini. Teorie e strumenti d'intervento con le famiglie vulnerabili*. Roma : Carocci, 2013.

⁸ Milani P. et al. *Il quaderno di P.I.P.P.I. Teorie, metodi e strumenti per l'implementazione del programma*. Padova : Becco Giallo, 2015, nuova edizione riveduta e ampliata.

⁹ Lacharité C., Ethier L., Nolin P. Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants. *Bulletin de psychologie*, 59, 4, 2006, p. 381-94.

¹⁰ Dubowitz H., Poole G. Child Neglect : An Overview. In Tremblay R., Boivin M., Peters R. (Eds.). *Encyclopedia on Early Childhood Development* (online). Centre of Excellence for Early Childhood Development & Strategic Knowledge Cluster on Early Child Development. Montréal (Québec) : 2012, 1-6.

en édifiant, ainsi, une relation collaborative avec leurs parents.

Par conséquent, les objectifs concernent :

- la réduction du taux de placement des enfants (âgés de 0 à 11 ans) hors de leur famille d'origine par un travail de requalification des compétences parentales et de retissage des liens sociaux entre les familles et la communauté ;
- l'expérimentation d'un programme qui vise à construire une solution alternative aux placements par la mise en place d'une approche intensive et d'une prise en charge de courte durée (18 mois) ou, mieux encore, par l'accompagnement de la famille entière et de son entourage social. Elle se fonde sur des actions centrées sur l'accompagnement face à la négligence parentale, se référant à une hypothèse de contamination, plutôt inhabituelle en Italie, entre le domaine de la protection de l'enfance et celui du soutien à la parentalité ;
- la mise en place d'une méthode d'évaluation uniforme dans le système de protection de l'enfance qui puisse surmonter l'actuel déficit d'évaluation que l'on constate autant au niveau du système général qu'au niveau de l'évaluation des situations familiales singulières.

L'implantation du programme a suivi 3 phases :

1. 2011-2012, adhésion de 10 villes métropolitaines, 89 familles du groupe traitement (FT), 35 familles dans le groupe comparaison (FC) ;
2. 2013-2014, adhésion de 9 villes métropolitaines, 144 FT, 34 FC ;
3. 2014-2016, extension à 100 communes dans 19 régions, adhésion de 100 FT.

Nous pouvons donc affirmer qu'avec le démarrage de la troisième phase, nous prenons part à un nouveau chantier dans lequel le système de protection de l'enfance italien a un soutien économique et technique pour innover dans ses propres pratiques et les harmoniser, afin de garantir aux enfants et aux familles un accès plus juste aux services.

La *méthode* du programme est fondée sur les principes de la recherche participative dans laquelle les professionnels sont considérés comme acteurs et co-constructeurs des hypothèses interprétatives et des solutions avec les chercheurs qui mènent l'étude¹¹. Dans ce contexte de travail, chercheurs et professionnels vont ensemble réaliser des laboratoires de pratique réflexive (LPR), c'est-à-dire des contextes sociaux d'apprentissage où l'on réfléchit sur les pratiques et les pensées qui codifient le sens de l'expérience, en choisissant une posture heuristique par rapport à la pratique¹².

Aujourd'hui P.I.P.P.I. est donc une communauté de pratiques et de recherche avec 1 500 intervenants, 130 *coaches*, 70 responsables de services et 12 chercheurs. On peut constater que les chercheurs sont peu nombreux par rapport au nombre des intervenants. En effet, nous avons choisi d'utiliser les ressources économiques du ministère, non pas pour alimenter l'Université, mais pour permettre aux différentes municipalités de s'approprier le programme. Des intervenants experts ont été formés au rôle de *coach* afin d'être en mesure de prendre progressivement la place de chercheurs dans des laboratoires de pratique réflexive (LPR) où

¹¹ Mortari I. *Ricerca e riflettere. La formazione del docente professionista*. Roma : Carocci, 2009.

¹² Lave J., Wenger E. *Situated Learning : Legitimate Peripheral Participation*. Cambridge : Cambridge University Press, 1991 ; Schön D. A. *The reflective practitioner. How professionals think in action*. Op. cit.

l'on garde une posture heuristique par rapport à la pratique.

Le travail mené dans ces laboratoires de pratique réflexive (LPR) vise à permettre aux différents professionnels impliqués dans cette recherche de bâtir les mêmes séances de réflexion partagée avec les familles cibles du programme, selon un principe d'isomorphisme. Ainsi, ils expérimentent avec les familles la méthode dite de « l'évaluation participative et transformative »¹³ dans laquelle chaque équipe multidisciplinaire d'intervenants démarre un processus d'évaluation avec chaque famille. Il s'agit d'explicitier et de donner du sens aux comportements de la famille à partir de l'utilisation des outils d'évaluation partagée. Ce processus reste le fil conducteur dans toutes les étapes de la démarche d'analyse qui se situent dans un rapport de circularité (planification, mise en œuvre, révision des actions du projet). Dans ce processus, l'évaluation n'est pas envisagée comme une étape à part entière, mais plutôt comme une dimension propre à chaque étape.

Certains aspects caractérisent cette méthode d'évaluation « participative et transformative ».

Le premier concerne l'implication des familles, tant des enfants que des parents, dans le processus d'évaluation. En particulier le parent, en tant que partie de l'équipe autour de l'enfant¹⁴, assume un *statut* de co-évaluateur¹⁵ qui permet d'améliorer la qualité de l'information disponible dans l'équipe multidisciplinaire et, dans le même temps, d'améliorer la confiance avec les professionnels et ainsi favoriser des discussions productives plutôt que conflictuelles.

Le focus sur une articulation forte entre *assessment* (évaluation initiale et analyse répétée des besoins et des ressources de l'enfant et de son monde de vie), évaluation globale et projet de changement. Notre objectif est d'analyser pour transformer, de consacrer du temps et des ressources à l'*assessment*, non comme une fin en soi, mais plutôt pour faire vivre l'analyse¹⁶ dans une démarche de co-construction d'un projet de vie précis, vérifiable et s'inscrivant dans la durée, ce qui rend possible l'évolution des causes structurelles de la négligence familiale et donc l'amélioration des relations familiales : « *Une bonne évaluation aboutit en meilleurs intervention* »¹⁷.

La collaboration interprofessionnelle et inter-organisationnelle : l'action en partenariat entre systèmes (social, sanitaire, scolaire et judiciaire en particulier), institutions et professions est la condition *sine qua non*.

L'articulation entre *assessment* et plan d'action se réalise aussi par le biais d'un outil : le *micro-planning* (cf. tableau 1). Celui-ci permet de discuter et de négocier les actions pour intervenir dans la situation signalée, sur la base d'un contrat partagé avec la famille.

¹³ Shaw I. *Practice and Research*. Op. cit. ; Serbati S., Milani P. *La tutela dei bambini. Teorie e strumenti d'intervento con le famiglie vulnerabili*. Op. cit.

¹⁴ Quinton D. Themes from a UK Research Initiative on Supporting Parents. In J.Scott, H. Ward (eds.). *Safeguarding and Promoting the Well-Being of Children, Families and Communities*. London-Philadelphia : Jessica Kingsley Publishers, 2005, p. 151-67.

¹⁵ Bouchard J.M. Partenariat et agir communicationnel. In Guerdan V., Bouchard J.M., Mercier M. (sous la dir. de). *Partenariat : chercheurs, praticiens, familles*. Outremont (Québec) : Les Editions Logiques, p. 115-130, 2002.

¹⁶ Sellenet C. La reconnaissance de la place des parents dans les institutions de protection de l'enfance en France. *Art. cit.*, p. 29-49.

¹⁷ Berry M. *Identifying Essential Elements of Change*. Leuven : Acco, 2007.

Tableau 1 : Le micro-planning

Problème/ressources				
Objectif final				
Résultat Attendu	Actions	Responsabilité	Temps	Progrès et commentaires
...

Le *micro-planning* répond à 5 questions :

- *Quoi* : le problème / la ressource ;
- *Quand* : le temps ;
- *Où et comment* : les actions ;
- *Pourquoi ou vers où* : les objectifs et les résultats qu'on vise ;
- *Qui* : les sujets responsables de l'action.

Cette structure permet de travailler non seulement le *quoi*, mais aussi le *comment faire pour*, de façon à réduire l'écart entre la motivation à changer et le changement réel, l'intention et l'acte. Elle permet de promouvoir une vision centrée sur un agir intentionnel et conscient qui surmonte les automatismes du faire : « *Le but est celui de court-circuiter les processus automatiques et, avec le soutien de l'écoute active et de la juste distance, de donner des outils aux familles pour faire différemment* »¹⁸.

Le référentiel adopté dans P.I.P.P.I., dans lequel on utilise la méthode de l'évaluation participative et transformative, nommé *Le monde de l'enfant*, est l'adaptation italienne de l'expérience du Gouvernement britannique, menée à partir des années 80¹⁹, et du Gouvernement écossais²⁰, avec son programme *Looking After Children*, qui a pour but d'harmoniser les interventions envers les enfants dans le domaine social, sanitaire, éducatif et judiciaire pour éviter la loterie des codes postaux et répondre aux besoins d'efficacité des interventions en protection de l'enfance (Figure 2).

Dans P.I.P.P.I., *Le monde de l'enfant* est utilisé dans sa double identité, c'est-à-dire sa possibilité de représenter en même temps :

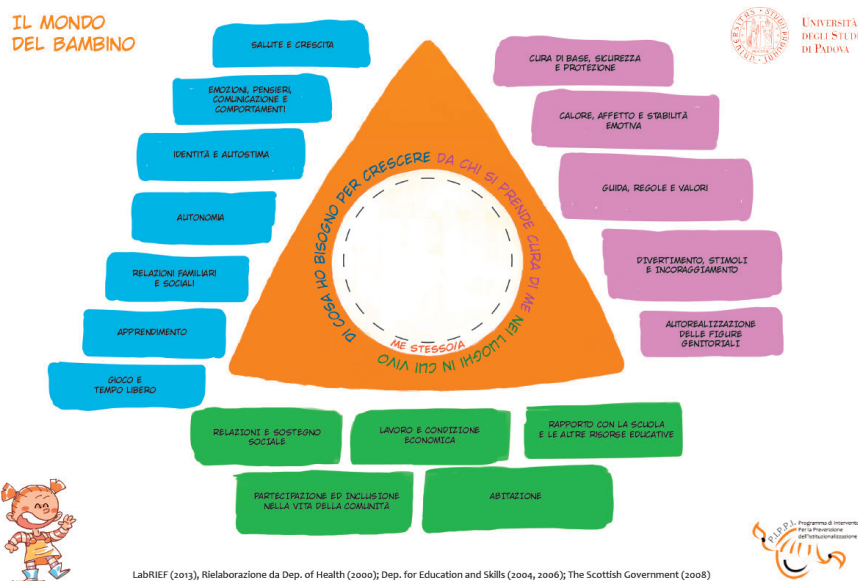
- un cadre théorique qui permet de partager, entre exo et macro systèmes, institutions, services et acteurs différents, un référentiel qui vise à lire les situations familiales et à agir avec les familles à partir d'une compréhension multidimensionnelle de la famille, qui conçoit la relation en tant que sujet ;
- un outil de médiation pour les professionnels, communément appelé le « triangle », qui les aide à comprendre les besoins et les potentialités de chaque enfant et de chaque famille dans les différentes phases de l'intervention. En effet, on ne peut pas écouter la voix des parents et de leurs enfants si, de l'autre côté, il n'y a pas quelqu'un prêt à le faire et possédant les outils pour cela.

¹⁸ Dumas J. Le rôle des expériences quotidiennes au sein de la famille dans l'acquisition d'un habitus relationnel agressif. In Desmet H., Pourtois J. P. (éds.). *La bientraitance en situation difficile. Comment soutenir des enfants et des adolescents vulnérables*. Paris : L'Harmattan, 2006, p. 19-45, p. 38.

¹⁹ Parker R., Ward H., Jackson S., Aldgate J., Wedge P. *Looking after children : Assessing Outcomes in Child care*. London : HMSO, 1991 ; Ward H., *Looking after children: research into practice*, London : HMSO, 1995.

²⁰ The Scottish Government. *A Guide to Getting It Right for Every Child*. Edinburgh : Scottish Government, 2008.

Figure 2 : Le Monde de l'Enfant



A/ L'articulation entre recherche et action dans l'intervention des praticiens auprès des familles

Les séances d'*assessment* et de construction du projet partagé par les professionnels et les familles sont périodiques et rapprochées car il ne suffit pas de dire aux familles quoi faire pour produire un changement des structures de la négligence. Il convient surtout de les accompagner par rapport au *comment* faire dans leur vie quotidienne. Dans ces rencontres l'équipe multidisciplinaire travaille pour co-construire, avec les familles mêmes, des réponses de plus en plus ajustées aux besoins de leurs enfants, à partir de l'outil du triangle et en suivant au moins deux mouvements.

Un mouvement circulaire qui vise à conjuguer faire et penser, analyse et évaluation de la famille, par la méthode d'évaluation participative et transformative. Dans ce mouvement, le processus de construction de la connaissance est toujours actif : les données de chaque famille sont collectées par l'équipe multidisciplinaire avec les outils spéciaux partagés avec les chercheurs ; ces données sont cycliquement restituées à chaque famille afin de lui permettre d'analyser son parcours, de discuter les changements documentés et visibles, de confronter les différents points de vue, etc.

Un mouvement pour réduire la distance entre les professionnels et les familles. En effet, si la question concerne le fait que ces parents éprouvent des difficultés dans la construction d'un lien²¹ d'affection et d'attachement positif avec leurs enfants, et qu'il s'agit donc de renforcer ce lien parent-enfant, on ne peut pas résoudre ce problème sur la base d'un rapport détaché et distancié.

Ainsi, l'éventail des savoirs et des savoir-faire que les parents déploient dans leur vie quotidienne est intégré dans la dynamique parents-professionnels : la parole des enfants et des parents est accueillie et « vivante » car elle se situe entre narration, projet et action et permet que

²¹ La racine étymologique de nec-ligere est « ne pas lier ».

le problème de l'enfant soit transformé en un engagement réciproque qui implique chacun des acteurs. Enfants et parents sont ainsi des sujets agissants sur leurs difficultés et non pas des sujets sur lesquels ces mêmes difficultés agissent. Le chant de la famille rencontre son contre-chant dans les deux mouvements de l'intervention de l'équipe multidisciplinaire. Sur cette base, le parent peut faire une expérience d'écoute de son enfant à partir de sa propre expérience d'être écouté, puisque toute la famille est prise en compte. Les parents ont l'occasion d'apprendre à écouter leur enfant. En effet, l'intervenant, sans rien enseigner, offre un modèle de relation éducative sur la façon d'écouter un enfant et il donne des repères aux parents pour retrouver une relation éducative avec leur enfant. Professionnels, parents et enfants se situent alors dans une séance d'*assessment*, mais le fait de « faire » *assessment* dans cette posture participative les positionne déjà sur la route de l'action et du changement.

B/ L'articulation entre recherche et action dans la formation partagée des praticiens et chercheurs

La pratique de recherche menée dans le cadre de P.I.P.P.I. n'est pas limitée à la formation initiale des praticiens et à la mise à disposition du Cahier du programme²². En moyenne tous les deux mois, les équipes multidisciplinaires de chaque municipalité se rencontrent entre elles et avec les chercheurs dans une journée de laboratoires de pratique réflexive où « personne n'enseigne à personne », comme le dirait Paulo Freire, et on va au-delà de la verticalité traditionnelle du rapport chercheurs-professionnels.

Nous pouvons observer que, à l'instar de la méthode d'évaluation participative et transformatrice et l'outil *Monde de l'enfant* qui visent à créer des contextes de co-apprentissage entre professionnels et familles dans lesquels chaque enfant et chaque parent est écouté et respecté et où les professionnels sont focalisés sur le *comment faire* pour et avec les familles, les chercheurs dans les laboratoires de pratique réflexive travaillent le *comment faire* pour créer les mêmes contextes de respect, écoute et co-développement entre professionnels et chercheurs.

L'agir réflexif sollicité chez les parents ne se situe pas seulement dans l'action des professionnels avec les parents, mais également dans l'action des chercheurs avec les intervenants qui pratiquent la même méthode de l'évaluation participative et transformatrice que les professionnels avec les familles. On y retrouve, avec des contenus différents, le même processus, c'est-à-dire les deux mouvements que nous venons de décrire par rapport au niveau parents-professionnels.

En premier lieu, on identifie le mouvement circulaire qui vise à conjuguer faire et penser, au sein duquel les professionnels portent leurs pratiques dans une dimension réflexive et s'ouvrent à l'échange avec les autres intervenants et les chercheurs. Dans cet espace, les chercheurs :

- partagent avec les praticiens, théories, méthodes et outils pour évaluer *outputs* et *outcomes* de l'intervention avec les familles, de sorte que chaque praticien devient chercheur par rapport à sa propre pratique (et non de sorte que le chercheur soit en position d'évaluer les pratiques des intervenants), car le but est que les professionnels s'approprient la méthode de l'évaluation participative et transformatrice : dans cette communauté nous sommes tous chercheurs ;
- collectent et analysent en forme agrégée les données de l'ensemble des familles ;

²² Milani P. et al. *Il quaderno di P.I.P.P.I. Teorie, metodi e strumenti per l'implementazione del programma. Op. cit.*

- organisent des restitutions de ces données agrégées aux intervenants de façon à ce que chaque équipe multidisciplinaire accède non seulement à ses propres données, mais aussi à celles de toute la communauté et puisse avoir ainsi une idée du processus tant au niveau micro que macro.

Grâce à ces restitutions de données agrégées, la recherche alimente la pratique. Les intervenants et les professionnels peuvent négocier ensemble les significations attribuées aux données en se questionnant sur la façon dont chacun construit sa connaissance, sur sa façon de fonctionner dans la pratique et sur la manière dont certains construisent des discours sur la famille, en faisant attention aux éléments subjectifs de la pratique, confrontés avec les données collectées par les outils d'évaluation. Dans ces restitutions, on favorise donc des discussions sur la façon de re-projeter et de transformer les pratiques à partir de données sur l'analyse et sur les micro-plannings.

La même grammaire que les intervenants utilisent avec les familles est ainsi utilisée par les chercheurs dans les laboratoires de pratique réflexive. Certains verbes de cette grammaire sont :

- être à l'écoute ;
- *analyser* le processus (et non pas superviser) ;
- *partager* théories, méthodes et outils ;
- *co-construire et partager* les données ;
- *négocier* les significations ;
- *se rendre* là où les acteurs sont.

En effet, dans le niveau évaluation des familles, les professionnels mènent une recherche sur leurs pratiques ; dans le niveau évaluation des pratiques, les chercheurs mènent la recherche sur l'efficacité du programme. On relève ici le rôle de la recherche comme *source* pour bâtir une nouvelle connaissance et produire une transformation des pratiques. La façon qu'ont les professionnels et les chercheurs de réfléchir ensemble sur les données et de construire ensemble la connaissance à partir de l'expérience réduit les distances entre professionnels et chercheurs. Elle permet le respect des savoirs des professionnels (on identifie ici le deuxième mouvement), dynamise la relation entre recherche et pratique et transforme ainsi la recherche. Celle-ci ne devient alors pas seulement une source, mais aussi un canevas pour la pratique des professionnels²³.

Pour mieux comprendre cet aspect, il faut souligner l'existence de l'isomorphisme, que nous avons déjà cité²⁴, entre les trois différents niveaux qui concernent :

- le processus de relation parents-enfants ;
- le processus de relation praticiens-familles ;
- le processus de relation chercheurs-praticiens.

En effet, si la question est de permettre aux parents qui vivent des situations de négligence d'apprendre de nouvelles façons de répondre aux besoins de leurs enfants, c'est-à-dire de

²³ Shaw I. *Practice and Research*. Op. cit.

²⁴ Canevaro A., Ackermans A. (eds.). *La nascita del terapeuta sistemico. Il lavoro diretto con le famiglie d'origine dei terapeuti in formazione*. Roma : Borla, 2014.

s'impliquer dans la relation avec leurs enfants avec la juste proximité (pas seulement la juste distance), les professionnels instaurent plus efficacement une relation bienveillante et chaleureuse. Cette relation qui « rapproche » questionne les chercheurs et les invite à trouver une articulation cohérente entre approche de la recherche et objet de la recherche. Ils n'adoptent plus une approche de recherche et de formation « neutre », mais militent pour une approche participative et impliquée, sans cesse en tension puisqu'elle resitue et rend visible la subjectivité de chacun, l'expérience, le provisoire, pour construire une expérience orientée par une *ratio* méthodologique.

Le tableau suivant montre certains aspects de cet isomorphisme.

Tableau 2 : L'isomorphisme dans les 3 niveaux de relation impliqués en P.I.P.P.I.

	Processus de relation parents - enfants	Processus de relation praticiens - familles	Processus de relation chercheurs - praticiens
Une posture réflexive et impliquée	Favoriser le processus d'attachement	S'impliquer dans une relation de proximité, d'écoute et de respect avec les familles	S'impliquer dans une relation de proximité, d'écoute et de respect avec les professionnels
	Garder la cohérence entre penser, dire et agir	Garder la liaison entre la phase de l' <i>assessment</i> et celle du plan d'action	Garder et nourrir la relation entre théories (compréhension) et pratiques (agir), connaissance et action, recherche et transformations de la réalité
	Favoriser l'autonomie de l'enfant	Mettre les familles en capacité d'agir	Mettre les professionnels en capacité d'agir
	Une approche de l'éducation fondée sur le respect des besoins de l'enfant, qui cherche à composer entre éthique et affection de manière ouverte, holistique, située et impliquée	Une approche de l'intervention qui compose entre donner des informations et co-construire la connaissance de manière impliquée, située, participative, ouverte et holistique (cf. modèle de l'AF)	Une approche de recherche et de formation qui compose entre théorie et pratique, qui vise à co-construire une connaissance contextuelle, provisoire, située pour évaluer les pratiques d'action avec les familles d'une façon ouverte et holistique (Évaluation participative et transformative)

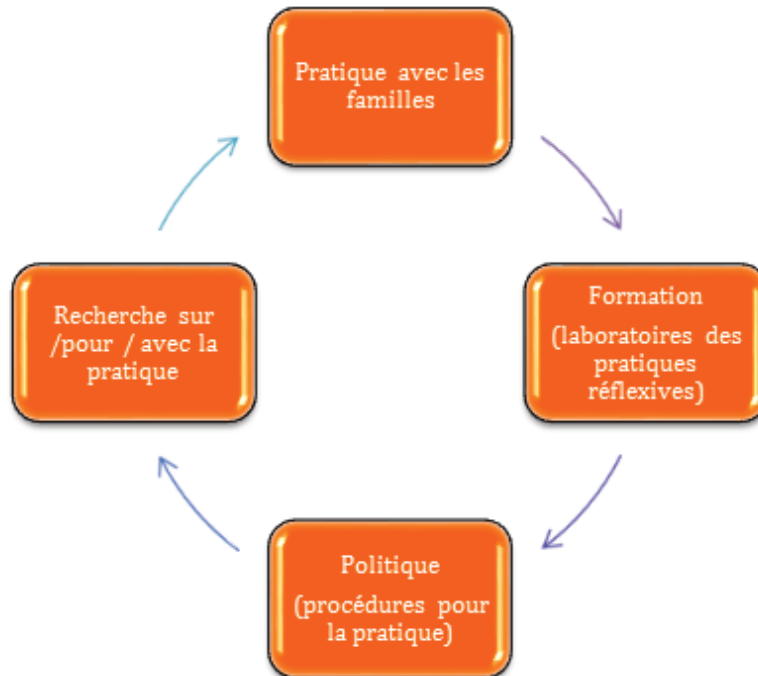
IV. Questions et défis

Le modèle repéré dans la recherche *evidence based* qui met en lien recherche, intervention et politique, peut donc être intégré dans un « modèle » quadrangulaire plus large dans lequel on ajuste le volet de la formation, dans le sens d'un processus continu qui suit le processus de l'intervention d'une façon située et produit un co-développement entre chercheurs et praticiens. Cette intégration de la formation change le rapport, en le mobilisant, entre les éléments constitutifs de ce quadrilatère, qui devient circulaire plutôt que linéaire, comme il l'était jusqu'à présent dans le modèle *evidence based*.

Sortir de l'université et pratiquer l'approche que nous mettons en place dans les laboratoires de

pratique réflexive signifie donc positionner la formation juste entre la recherche et l'intervention, comme lieu qui permet la proximité, les mélanges et les modifications réciproques, de façon à ce que la formation devienne la clé de voûte qui permet à la recherche d'assumer, comme nous venons de le voir, son double rôle de *source* et de *modèle* pour la pratique²⁵.

Figure 3 : Un rapport circulaire entre recherche, pratique, formation et politique



Le processus de la formation devient ainsi le lieu concret où la recherche croise la pratique et *vice versa* : il est le terrain d'entente où ce processus assume sa fonction de transformation tant des connaissances que des pratiques dont elles sont issues, plutôt que de confirmation et d'information. Il ne s'agit pas, ensuite, de conformer la pratique des acteurs de terrain aux leçons tirées de la connaissance des chercheurs, donnant aux praticiens un produit fini prêt à être utilisé, mais plutôt d'habiter ces contextes de co-apprentissage pour se confronter et créer des passerelles entre la connaissance académique et la connaissance professionnelle. C'est dans ce dialogue, qui se produit sur le terrain de la formation, qu'une transformation peut ainsi naître tant dans la pratique que dans la recherche, cette transformation étant la base théorique sous-jacente à la recherche et à ses méthodes.

Cette transformation peut aboutir, grâce au soutien des décideurs politiques, à modifier les procédures mêmes des services, comme c'est le cas avec la troisième phase d'extension dans le pays du programme P.I.P.P.I.. Il faut dire que l'approche fondée sur la preuve (*evidence based*), citée au début de cet article, agit aussi sur ce lien. La différence que nous soulignons dans cette démarche participative, qui ne s'oppose pas à l'approche *evidence based* comme nous venons de le dire, affirmant la complémentarité entre modèle de recherche *source* et *pattern*, est que cette transformation peut être plus durable, car elle naît dans un processus *down-top* parti de l'expérience des intervenants et retournant à cette expérience en apportant des modifications de l'intérieur du système.

Cependant, dans cette expérience de transformation mutuelle et novatrice entre l'Université, les services du terrain et le ministère, dans ce processus de rapprochement entre des sujets et

²⁵ Shaw I. *Practice and Research*. Op. cit.

des domaines historiquement séparés, nous faisons face à des défis majeurs.

Avant tout, une distance entre le modèle et son utilisation, entre le programme et sa mise en pratique naît, entre autres, de la difficulté à réaliser dans différents contextes ce repositionnement entre la recherche et les pratiques, pour aboutir concrètement à la formation des nouvelles compétences nécessaires à cette conception de l'intervention en protection de l'enfance.

Essayons brièvement de décrire chacun de ces défis en les situant dans les différents niveaux de l'écologie du développement humain pour mieux comprendre leur portée.

- Le niveau macro-systémique : en Italie, le monde académique et la filière de l'enseignement supérieur sont encore principalement fondés sur une culture de la formation et de l'enseignement à sens unique, sur la distance entre savoirs académiques et pratiques. Cette distance forge les langages et le fonctionnement général dans la façon académique d'organiser la formation. Le savoir des praticiens ne jouit pas de la même considération que le savoir des chercheurs : ces derniers leur ont appris à se considérer les experts de leur savoir. Ils ont été façonnés par un modèle de formation académique linéaire et hiérarchique. Pouvons-nous aujourd'hui demander aux praticiens comme aux chercheurs de se mettre, dans ces laboratoires de pratique réflexive, autour de la table, avec une posture participative qui les implique ?
- Le niveau exo-systémique : on enregistre encore une faiblesse des relations entre l'Université et les services qui font partie du système de la protection de l'enfance. On enregistre des demandes de formation à l'Université qui proviennent des services et qui, très rarement, sont fondées sur la réelle connaissance réciproque des pratiques et sur la mutualisation de l'apprentissage. Les services dans lesquels l'expérience a été bâtie, en tant que lieux de pratique, ne sont que rarement considérés comme des lieux d'apprentissage et de construction de savoir pour les chercheurs. Les carrières des praticiens et des chercheurs sont bien séparées et les parcours hybrides et multiples ne sont pas envisagés.
- Le niveau méso-systémique : la séparation entre les disciplines apprises à l'Université amène les professionnels à s'organiser en corporations (de psychologues, de sociologues, d'éducateurs, etc.). Ils ont alors du mal à intégrer leurs savoirs dans un projet commun pour chaque enfant sans diviser ce projet. En effet, on observe souvent dans la pratique des projets qui « saucissonnent » les enfants. En Italie, peu d'universités proposent des doctorats en Service social, et le modèle de recherche qui l'emporte est de matrice encore assez positiviste, plutôt que participative. D'autre part, la majorité des professeurs de Service social provient de la sociologie académique, et non encore de la profession.
- Le niveau micro-systémique : comme nous l'avons vu, les professionnels à l'université ont appris un modèle fondé sur la distance et l'exercice du pouvoir. Nous n'avons que très rarement légitimé les savoirs de la vie professionnelle comme de la vie quotidienne des familles. Pouvons-nous arriver chez eux, avec P.I.P.I., et les inviter à se mettre autour de la table avec les familles ? À utiliser le modèle multidimensionnel du triangle qui cible l'unité des besoins des enfants pour s'impliquer dans la relation avec leurs parents ?

La pratique de recherche, incarnée dans l'action et promue dans le programme P.I.P.P.I., est souvent contredite par des messages, implicites et explicites, qui passent à ces différents niveaux et qui nous rendent conscients que nous sommes loin de notre objectif. Les chercheurs doivent gagner l'estime des intervenants. Leur crédibilité est à construire à leurs yeux, car quand ils s'assoient à leurs côtés dans leurs bureaux, ils perdent un peu de leur pouvoir et de leur autorité académique. Les praticiens sont souvent méfiants : ils craignent de plus en plus que les chercheurs leur volent quelques données qu'ils publieraient (sans les citer) dans une revue académique, comme ce fut le cas auparavant...

Bref, quel repositionnement adopter dans la formation initiale des professionnels du secteur social et sanitaire qui se déroule à l'Université ? Sommes-nous, en tant que chercheurs, prêts à descendre de la chaire ? À perdre un peu de notre pouvoir ? À partager savoirs, méthodes et outils avec les professionnels ? À apprendre des professionnels ? À mêler les savoirs ? À dépasser les limites ? À *cum-prehendere* avant de juger, comme dans le volet de l'*assessment* avec les familles ? À valoriser l'expertise des professionnels et à considérer les services du terrain, les pratiques professionnelles et la vie même des familles comme des lieux de l'*agir (praxis)* et pas seulement du *faire (poiesis)*, selon l'idée d'Aristote, c'est-à-dire comme des avant-postes pour la construction de la connaissance ? À ne pas tant demander aux intervenants d'appliquer nos formulations théoriques que de leur donner les outils pour reconstruire les théories utiles à l'intervention et de chercher les critères qui sous-tendent l'agir pour le transformer en agir plein de sens ? En d'autres termes, il s'agit de souder la théorie et l'expérience afin de laisser la pratique transformer la théorie, comme Galilée l'a fait en pointant le télescope vers le ciel. En bref : sommes-nous prêts à adopter la même posture que celle que nous demandons aux intervenants et que celle que les intervenants demandent aux familles ?

Le programme P.I.P.P.I. est possible grâce au support technique et financier et à la volonté du ministère du Travail et des Politiques sociales, et, particulièrement, de Raffaele Tangorra, Adriana Ciampa et Valentina Rossi.

Le groupe scientifique du programme travaille dans le Laboratoire de recherche et Intervention en Éducation familiale de l'Université de Padoue. Paola Milani souhaite remercier ce groupe, particulièrement Sara Colombini, Diego Di Masi, Marco Ius, Sara Serbati, Chiara Sità, Marco Tuggia, Ombretta Zanon.

PRISE DE DÉCISION EN CAS DE SUSPICION DE MALTRAITANCES OU DE NÉGLIGENCE À ENFANT : RÉSULTATS DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE

Erik J. Knorth

I. Introduction

« Lorsqu'un professionnel de la protection de l'enfance décide s'il doit ou pas retirer l'enfant à son/ses parent(s) biologique(s) pour le/la placer en famille d'accueil, son choix est l'une des plus importantes décisions qui affecteront la vie de l'enfant et des parents¹ ». Retirer un enfant de sa famille d'origine peut être envisagé quand cette dernière ne constitue pas un environnement satisfaisant pour le développement de l'enfant, quand l'enfant n'est pas en sécurité à la maison et/ou quand les parents ne sont pas en mesure d'élever l'enfant correctement². Le placement des enfants est une préoccupation essentielle, aussi bien pour la pratique que pour les politiques publiques de protection de l'enfance³, car les décisions prises en la matière ont des conséquences très importantes sur les enfants et les familles⁴. Dans cette optique, et en lien avec le thème de ce dossier thématique – l'articulation de la recherche internationale et de la pratique en protection de l'enfance – nous réfléchissons au placement des enfants en Europe, étant précisé que nous entendons par là le fait de confier des enfants et des jeunes à des familles d'accueil ou en accueil résidentiel.

Cette présentation aborde deux sujets. En premier lieu, je présenterai quelques chiffres sur le placement. Ensuite, je décrirai rapidement un projet de recherche européen sur la prise de décision en cas de soupçon de maltraitements à enfant et reviendrai sur ses premiers résultats en m'attachant plus particulièrement au rôle du praticien comme décideur en protection de l'enfance.

¹ Lindsey D. Reliability of the foster care placement decision : A review. *Research on Social Work Practice*, 2(1), 1992, 65-80. p. 77.

² Strijker J., Knorth E. J. Factors associated with the adjustment of foster children in the Netherlands. *American Journal of Orthopsychiatry*, 79(3), 2009, p. 421-429.

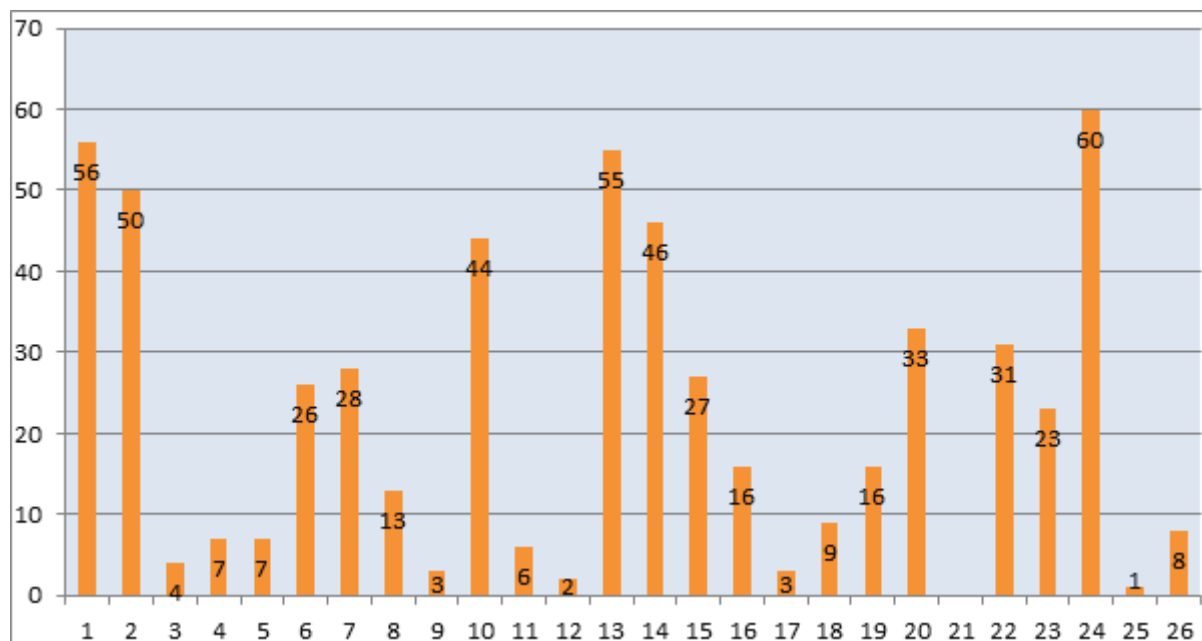
³ López M., Del Valle J. F., Montserrat C., Bravo A. Factors associated with family reunification for children in foster care. *Child and Family Social Work*, 18(2), 2013, p. 226-236.

⁴ Arad-Davidson B., Benbenishty R. The role of workers' attitudes and parent and child wishes in child protection workers' assessments and recommendation regarding removal and reunification. *Children and Youth Services Review*, 30, 2008, p. 107-121.

II. Taux et types de placement

A/ Taux de placement des jeunes enfants

Figure 1 : Nombre d'enfants de moins de 3 ans (pour 10 000) placés en protection de l'enfance dans les pays européens (données 2002)



1 = Belgique	7 = Finlande	13 = Lettonie	19 = Portugal	25 = Grande-Bretagne
2 = Bulgarie	8 = France	14 = Lituanie	20 = Roumanie	26 = Suède
3 = Chypre	9 = Grèce	15 = Malte	21 = Slovénie	NC: Luxembourg
4 = Danemark	10 = Hongrie	16 = Pays-Bas	22 = Slovaquie	
5 = Allemagne	11 = Irlande	17 = Autriche	23 = Espagne	
6 = Estonie	12 = Italie	18 = Pologne	24 = République Tchèque	

Source : Browne K., Hamilton-Giachritsis C., Johnson R., Ostergren M. Overuse of institutional care for children in Europe. *British Medical Journal*, 332, 2006.

La figure n°1 montre le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans placés en « accueil résidentiel » pour 10 000 enfants en population générale⁵. Ces données de l'année 2002 recouvrent la situation dans 26 pays européens.

Nous sommes frappés par la grande diversité dans les taux de placement. Il y a très peu de placements pour cette tranche d'âge à Chypre, au Danemark, en Allemagne, en Grèce, en Irlande, en Italie, en Autriche, en Slovénie et au Royaume-Uni. La France a elle aussi un taux assez faible. En comparaison, le taux de placement est bien plus important dans des pays comme la Belgique, la Bulgarie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie et la République Tchèque – cette dernière compte 60 enfants de 0-3 ans placés en accueil résidentiel pour 10 000 en

⁵ Browne K., Hamilton-Giachritsis C., Johnson R., Ostergren M. Overuse of institutional care for children in Europe. *British Medical Journal*, 332, 2006, p. 485-487. Voir également : Browne K. D., Hamilton-Giachritsis C. E., Johnson R., Chou S. Young children in institutional care in Europe. *Early Childhood Matters*, 105, 2005a, p. 15-18 ; Browne K. D., Hamilton-Giachritsis C., Johnson R. *et al.* A European survey of the number and characteristics of children less than three years old in residential care at risk of harm. *Adoption and Fostering*, 2005b, 29(4), p. 23-33.

population générale. Il est tentant de voir là de grandes tendances, particulièrement lorsque l'on compte cinq pays d'Europe de l'Est parmi les pays avec le plus fort taux de placement. Mais la Belgique⁶ fait aussi partie de ce groupe et, *a contrario*, la Slovénie a le plus faible taux de placement. D'autres pays d'Europe de l'Est comme l'Estonie, la Finlande, la Roumanie et la Slovaquie ne sont pas très distants de pays du Sud comme Malte et l'Espagne. Nous supposons que le taux de placement est corrélé à la situation socio-économique d'un pays, avec un taux inférieur dans les pays et régions les plus aisés.

Les auteurs de cette étude utilisent ces chiffres pour parler d'un « sur-recours » à l'accueil résidentiel dans certains pays. Ils soulignent alors les aspects négatifs d'un accueil résidentiel précoce, par exemple :

- les retards de développement des enfants trop peu stimulés ;
- l'attachement désorganisé lié au trop grand nombre de travailleurs sociaux ;
- la trop faible place laissée au jeu et à l'interaction sociale de manière générale.

Par ailleurs, ils renvoient à des recherches démontrant que les enfants placés dans un environnement familial avant l'âge de 6 mois récupèrent très rapidement leurs facultés physiques et cognitives. Il faut cependant prendre en compte le fait que les recherches citées par Kevin Browne *et al.* renvoient souvent à la situation que l'on observe dans les institutions roumaines, « célèbres » pour la déprimante médiocrité de leurs institutions, particulièrement à l'époque de Ceaușescu⁷.

B/ Taux de placement des enfants et adolescents

Cette comparaison des taux de placement n'est pas spécifique aux jeunes enfants : elle concerne aussi les enfants plus âgés et les adolescents. Les deux illustrations ci-dessous ont été préparées en reprenant un numéro spécial de la revue *Psychosocial Intervention* récemment publié et réalisé sous la direction de notre collègue Jorge F. Del Valle, de l'Université d'Oviedo en Espagne⁸. La figure 2 montre les taux de placement pour les enfants de 0 à 18 ans dans neuf pays, de 2003 à 2005 et de 2010 à 2012. Les pays retenus représentent différentes zones géographiques en Europe :

- l'Ouest (Angleterre, Irlande) ;
- le Nord (Norvège, Suède) ;
- le Centre (France, Allemagne, Pays-Bas) ;
- le Sud (Espagne, Italie).

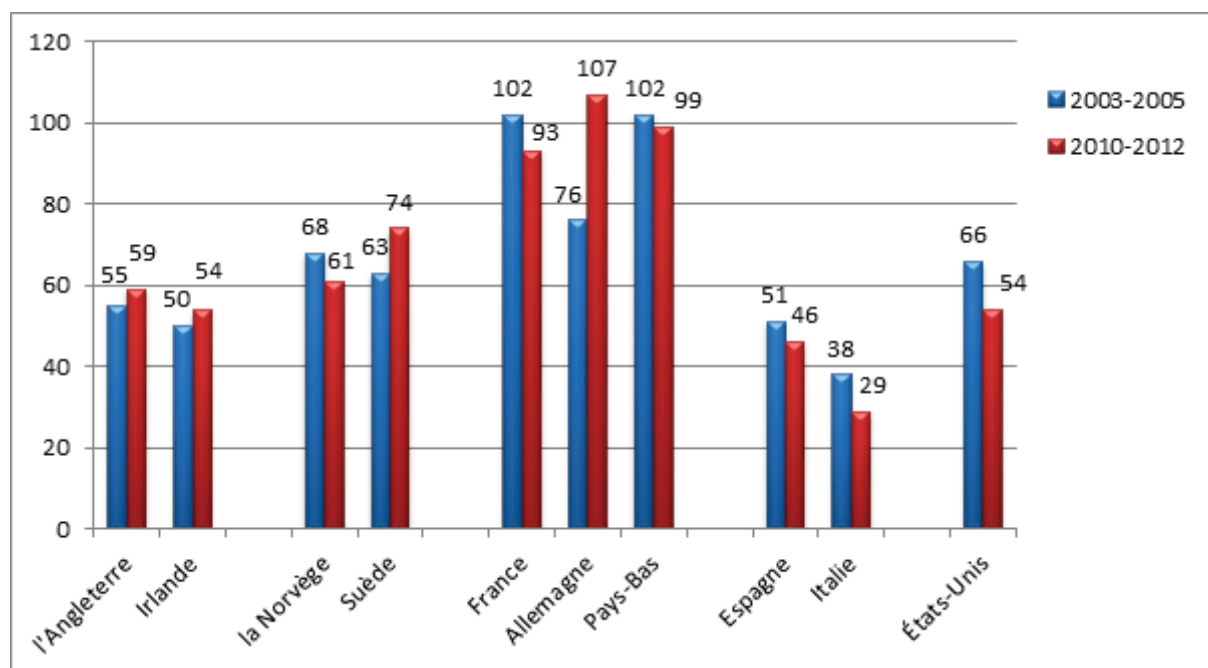
⁶ Au cours d'un échange personnel lors de la conférence de l'ONED, le coordinateur de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) de Belgique, M. Michel Vandekerke, a souligné que les chiffres belges sont à prendre avec précaution car ils reposent sur une estimation. Certains doubles comptes ne sont pas à exclure. Dans un rapport sur le nombre d'enfants (de moins de 3 ans) de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui étaient en accueil résidentiel en 2012, le chiffre évoqué est de 2,6 ‰ (26 pour 10 000 – voir Swaluë A. *Du placement d'enfants : Définir et quantifier pour réaliser les droits des enfants placés*. Bruxelles : Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), 2013. [Series: En'jeux, nr.1, document de travail de l'OEJAJ]).

⁷ Voir Verheij F. Residential and inpatient child and youth care in Romania : Impressions of an outsider. In van den Bergh P. M., Knorth E. J., Verheij F., Lane D. C. (eds.). *Changing care : Enhancing professional quality and client involvement in child and youth care services* (p. 170-176). Amsterdam : SWP Publishers, 2002.

⁸ Del Valle J. F. (ed.) (2013). Out of home care in child protection : An international overview. *Psychosocial Intervention*, 22(3), 2013, 159-257.

À titre de comparaison, nous avons ajouté les États-Unis d'Amérique dans le graphique n°2.

Figure 2 : Taux de placement pour 10 000 mineurs dans neuf pays européens (et comparaison avec les États-Unis) -2003/05 et 2010/12



Source principale : Del Valle J. F. (ed.). Out of home care in child protection : An international overview. *Psychosocial Intervention*, 22(3), 2013, 159-257 (numéro spécial, ISSN 1132-0559). Sources additionnelles : Thoburn J. Achieving safety, stability and belonging for children in out-of-home care : the search for « what works » across national boundaries. *International Journal of Child and Family Welfare*, 13(1/2), 2010, p. 34-48 ; Knorth E. J., Koopmans A. C. Less children placed out of home ? *Kind en Adolescent*, 33(1), 2012, p. 45-48 (en néerlandais).

Il ressort immédiatement que les Pays-Bas, l'Allemagne et la France ont les taux de placement les plus élevés et l'Italie le plus faible. Les autres pays montrent des taux entre 40 et 60 pour 10 000, un peu plus pour la Suède.

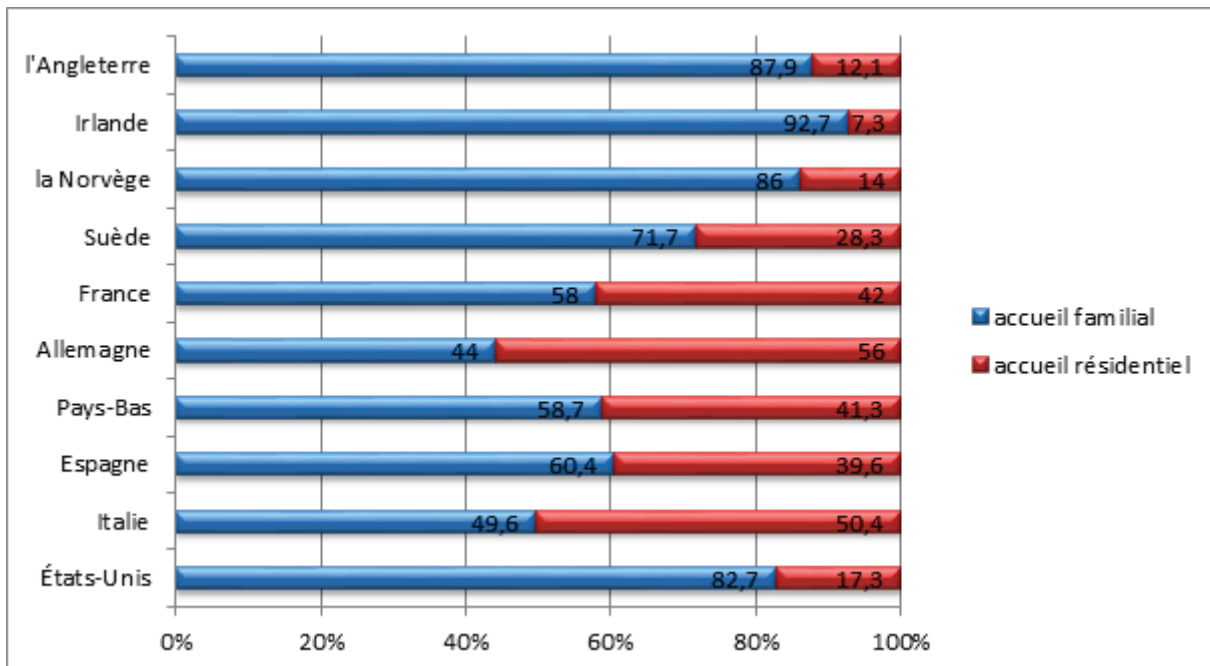
Les variations entre les deux périodes sont faibles, sauf pour l'Allemagne qui montre dans la période la plus récente (en rouge) une augmentation significative de 76 à 107⁹.

C/ Types de placement

Dans la figure 3, le type de placement pour la période la plus récente est représenté comme ratio du nombre de mineurs (en pourcentage) en famille d'accueil ou en accueil résidentiel.

⁹ Au cours d'un échange personnel lors de la conférence de l'ONED, Thomas Meysen, de l'Institut allemand des services d'aide à la jeunesse (Deutsches Institut für Jugendhilfe und Familienrecht e. V.), de Heidelberg, a expliqué l'augmentation du nombre d'enfants et de jeunes placés par la conjugaison de deux facteurs : 1. L'inclusion récente dans les statistiques des enfants placés pour une durée très brève dans le cadre d'une situation de crise familiale et 2. L'augmentation de mineurs isolés en Allemagne.

Figure 3 : Ratio du nombre de mineurs (%) en accueil familial et résidentiel dans neuf pays européens (et comparaison avec les Etats-Unis) - 2010/12



Source principale : Del Valle J. F. (ed.). Out of home care in child protection : An international overview. *Psychosocial Intervention*, 22(3), 2013, 159-257 (numéro spécial, ISSN 1132-0559). Sources additionnelles : Thoburn J. Achieving safety, stability and belonging for children in out-of-home care : the search for « what works » across national boundaries. *International Journal of Child and Family Welfare*, 13(1/2), 2010, p. 34-48 ; Knorth E. J., Koopmans A. C. Less children placed out of home ? *Kind en Adolescent*, 33(1), 2012, p. 45-48 (en néerlandais).

Dans la plupart des pays, le placement en famille d'accueil est la pratique dominante. Cela étant, deux tendances peuvent être dégagées. Dans la partie supérieure du diagramme – en Angleterre, en Irlande, en Norvège et en Suède – la très grande majorité des enfants sont bien en familles d'accueil. C'est une tendance que l'on retrouve aux États-Unis. Cependant, dans la partie inférieure – notamment aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne, en Italie et en France – de nombreux enfants et jeunes restent placés en accueil résidentiel ; en Italie et *a fortiori* en Allemagne, c'est même le cas de plus de 50 % d'entre eux.

Pour expliquer les différences entre les taux de types de placement, notre collègue, June Thoburn (Université d'East Anglia), a identifié, dans un article publié par le *International Journal of Child and Family Welfare*¹⁰, quatre facteurs principaux :

1. La pauvreté infantile et le grand nombre de familles en difficultés financières et sociales peuvent engendrer dans un pays des taux de placement élevés. Cependant, dans le même temps, ce contexte socio-économique national difficile peut aussi avoir pour corollaire un système de protection rudimentaire, avec peu d'options de placement. D'autres explications doivent être apportées.
2. Un autre facteur a trait à l'importance accordée aux rôles de la famille et de l'État, particulièrement si l'État s'arroge un rôle interventionniste en matière de vie familiale. Cela semble particulièrement le cas dans des pays européens continentaux comme l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, comparés aux pays anglophones comme l'Angleterre et les États-Unis.
3. Un troisième facteur signalé par June Thoburn est la confiance accordée dans chaque

¹⁰ Cf. la source en-dessous de la figure 3.

pays à l'idée que le placement peut avoir un impact positif sur la vie des enfants. Dans des pays comme l'Allemagne, la Suède et le Danemark (ce dernier ne figure pas dans le tableau), l'opinion générale semble être que le placement joue un rôle positif. Et il y a des recherches dont les résultats tendent à soutenir cette opinion, même si elles sont peu nombreuses et pas toujours appuyées sur une méthode solide¹¹.

4. Le quatrième facteur concerne l'orientation du système de protection sociale dans un pays. Cette orientation peut être focalisée sur la famille, ce qui mène à une approche de « soutien familial », ou sur la protection de l'enfant pris individuellement, ce qui mène à une approche qui envisage toutes sortes de décisions, y compris le placement, pour préserver l'enfant d'une situation familiale considérée comme dangereuse ou maltraitante. La première approche est privilégiée dans les pays du Nord et de l'Ouest de l'Europe, la seconde aux États-Unis, au Canada et en Australie.

III. Attitudes

Jusqu'ici, nos explications en sont restées à un niveau d'analyse très large, général. Elles ne clarifient pas les raisons pour lesquelles, par exemple, un praticien va prendre ou pas la décision d'intervenir face à *telle ou telle situation de risque*.

A/ Projet de recherche international sur la prise de décision (decision-making-DM)

C'est pour comprendre plus finement le processus de *prise de décision au cas par cas* qu'un consortium de quatre universités a lancé il y a deux ans un projet de recherche.

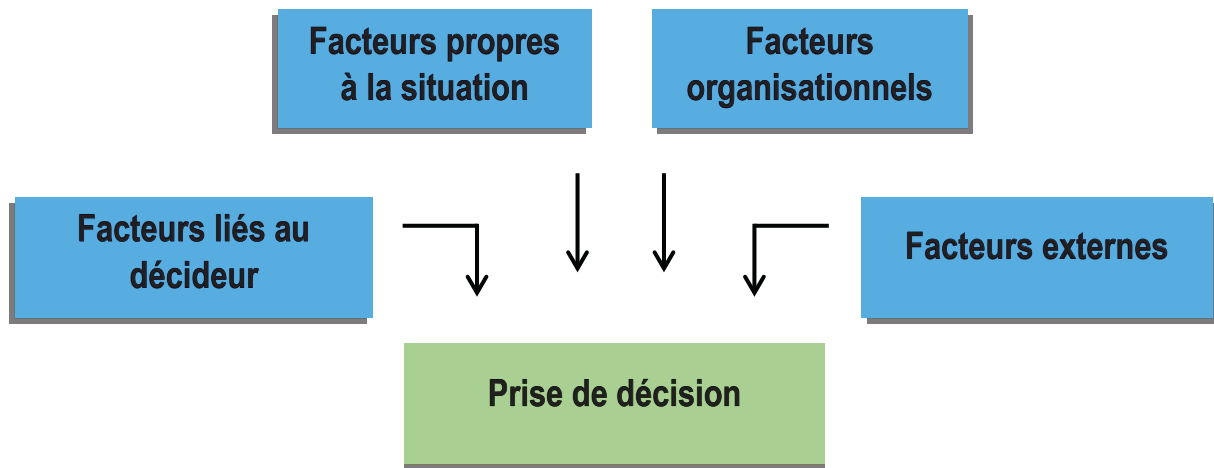
Le modèle théorique dont s'inspire ce projet se nomme *Écologie de la prise de décision*¹². Il a été élaboré par une équipe des États-Unis dirigée par le Professeur John Fluke (Université du Colorado). Ce modèle est fondé sur l'hypothèse que quatre types de facteurs peuvent influencer sur la décision d'intervenir ou de ne pas intervenir, « produisant » des résultats qui peuvent être utilisés pour informer de nouvelles décisions à l'avenir. Ces quatre facteurs sont :

1. *Les facteurs liés à la situation* telle qu'elle est présentée dans le *dossier*, par exemple des antécédents de maltraitance dans une famille ou la personnalité du père.
2. *Les facteurs liés à la personne qui décide*, comme l'éducation et la formation du praticien et son attitude sur les enjeux controversés de la protection de l'enfance.
3. *Les facteurs organisationnels*, qui renvoient à l'environnement de travail des professionnels, par exemple le degré de coopération à l'intérieur du service ou la charge de travail.
4. *Les facteurs externes*, comme par exemple les enjeux culturels et idéologiques, la législation.

¹¹ Jones Harden B. Safety and stability for foster children : A developmental perspective. *Children, Families and Foster Care*, 14(1), 2004, p. 31-47 ; Knorth E. J., Harder A. T., Kalverboer M. E. Enfants et adolescents placés en institution : Méta-analyse sélective des résultats du placement. In Tillard B. , Rurka A. (Eds.). Du placement à la suppléance familiale : Actualité des recherches internationales. Paris : L'Harmattan, 2009, p. 75-88.

¹² Baumann D. J., Dalglish L., Fluke J., Kern H. *The Decision-Making Ecology*. Washington, DC : American Humane Association, 2011.

Figure 4. Écologie de la prise de décision



Le responsable du projet, Rami Benbenishty (Université de Bar-Ilan), a proposé quelques adaptations à ce modèle, élaborant de manière plus détaillée l'analyse des différents « blocs »¹³.

Le projet s'intéresse principalement à la personne qui prend la décision. Cette recherche vise d'une part, à examiner les relations entre les caractéristiques de la situation telle qu'elle est présentée dans le dossier et celles du praticien dans quatre pays (les variables indépendantes) et, d'autre part, l'évaluation du risque/de la maltraitance et les recommandations d'intervention (les variables dépendantes).

B/ Méthode

L'échantillon comporte 828 praticiens dans quatre pays, représentant la population des preneurs de décision dans leurs systèmes respectifs de protection de l'enfance.

En plus de quelques questions démographiques, chaque participant a dû remplir un questionnaire sur leurs positions en matière de protection de l'enfance (*Child Welfare Attitudes Questionnaire*), recoupant six domaines de contenu :

- la séparation des enfants en situation de risque d'avec leurs parents ;
- le retour de l'enfant auprès de sa famille de naissance ;
- la participation des enfants à la prise de décision ;
- la participation des parents à la prise de décision ;
- l'accueil familial comme intervention pour favoriser le développement et le bien-être des enfants ;
- l'accueil résidentiel comme intervention pour favoriser le développement et le

¹³ Ce modèle élaboré est appelé « Modèle des jugements et processus de prise de décisions en contexte ». *Judgements and Decision Processes in Context-JUDPIC*. Cf. Benbenishty R. et al. (2014, September), *Decision making in cases of suspected child maltreatment : A comparative international study on child welfare attitudes, maltreatment substantiation, risk assessment, and intervention recommendations*. Invited paper at the 13th International Conference of the European Scientific Association on Residential and Family Care (EUSARF), September 2-5, Copenhagen (Denmark) : DGI-Byen ; Benbenishty R. et al. (2014). *Decision making in child protection : An international comparative study on maltreatment substantiation, risk assessment and interventions recommendations, and the role of professionals' child welfare attitudes* (submitted).

bien-être des enfants.

Les participants étaient interrogés sur leur degré d'accord ou de désaccord avec 50 phrases recoupant ces six thèmes. L'analyse de regroupements a permis d'identifier deux types de participants¹⁴ :

- un groupe de praticiens ayant des positions relativement marquées *contre* la séparation des enfants de leurs familles et sceptiques envers le placement hors de la famille.
- un groupe de praticiens ayant des positions *plutôt moins opposées* à la séparation des enfants et de leurs familles et dont les positions envers le placement familial et résidentiel sont plus favorables.

Prenant comme point de départ la lecture d'une vignette détaillée présentant un dossier en « nuances de gris » comportant des indicateurs « doux » de maltraitance, il a été demandé aux participants (1) d'estimer le bien-fondé du soupçon de maltraitance dans ce cas précis, (2) d'évaluer les conséquences physiques et émotionnelles sur les enfants et (3) de prendre une décision, c'est-à-dire de recommander un type d'intervention.

C/ Résultats préliminaires

Nous ne présenterons que les résultats préliminaires car nous sommes toujours en train d'analyser les données. Dans un premier temps, nous nous intéressons particulièrement aux positions et aux recommandations d'intervention¹⁵.

Attitudes en matière de protection de l'enfance - Le tableau 1 présente le score moyen des participants sur les six thèmes mentionnés précédemment. Toutes les moyennes sont au-dessus (ou à peine au-dessus) du milieu de l'échelle, ce qui indique des positions plutôt positives. Les thèmes qui suscitent les réponses les plus positives sont « la participation des enfants » et « les familles d'accueil ». En revanche, « la séparation des enfants » et « la réunion avec la famille » sont associées à des réactions plus mesurées. Les participants les plus critiques envers la séparation des familles étaient ceux d'Irlande du Nord. Ils étaient aussi les plus favorables à la participation des enfants et des parents. En cela, ils sont différents des praticiens néerlandais qui semblent avoir des réserves sur la participation des usagers. Ceux venus d'Israël sont comparativement les plus en faveur de l'accueil résidentiel ; ceux d'Espagne sont les plus favorables à l'accueil familial.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Benbenishty R. *et al.*, Decision making in cases of suspected child maltreatment: A comparative international study on child welfare attitudes... *op. cit.* ; Benbenishty R *et al.*, Decision making in child protection : An international comparative study on maltreatment substantiation... *op. cit.* ; López M., Del Valle J. F., Montserrat C., Bravo A., Factors associated with family reunification for children in foster care, *Child and Family Social Work*, 18(2), 2013, 226-236.

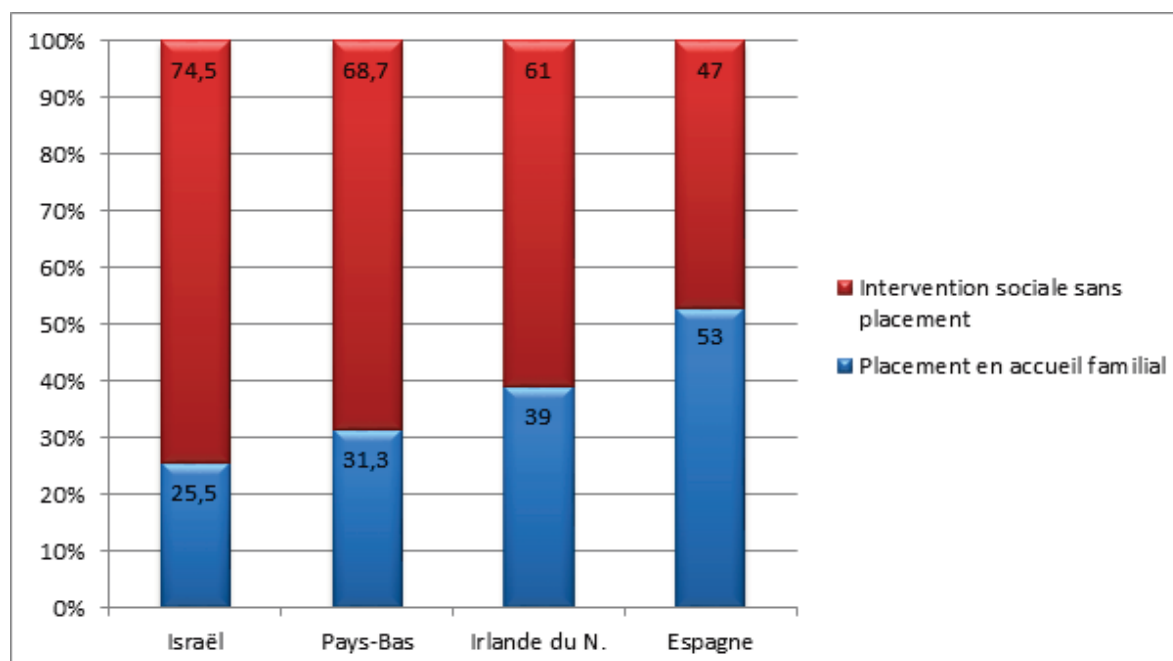
Tableau 1 : Positions des praticiens en matière de protection de l'enfance (N=828)

Sujet	Moyenne ¹	Plus favorable	Moins favorable	Différence
Séparation enfants/ parents	3,12	Espagne	Irlande du Nord	p < .05
Retour en famille	3,08	Irlande du Nord	Pays-Bas	p < .05
Participation des enfants	3,43	Irlande du Nord	Pays-Bas	p < .05
Participation des parents	3,23	Irlande N. / Israël	Pays-Bas	p < .05
Accueil familial	3,54	Espagne	Israël	p < .05
Accueil résidentiel	3,25	Israël	Irlande du Nord	p < .05

Note : fort désaccord = 1; fort accord = 5

Recommandations d'intervention - Le graphique de la figure 4 présente les recommandations d'interventions faites après lecture de la vignette. Il en ressort qu'il n'y a pas de consensus. Alors que près de 75 % des praticiens israéliens recommandent une intervention sociale directe auprès de la famille en milieu ouvert, sans placement hors de la famille, plus de la moitié des praticiens espagnols (53 %) recommandaient le placement de l'enfant en famille d'accueil. Les scores des autres pays sont entre les deux.

Figure 5 : Recommandations d'intervention par pays, en pourcentages (N=816, nombre de scores manquants : 12)



Positions et recommandations - Si nous relierons les recommandations d'intervention avec les positions en matière de protection de l'enfance, particulièrement en explorant les deux grappes de personnes ayant des positions « fortement opposées à la séparation » et « plus favorables à la séparation des enfants et des familles », il semble qu'il y ait une forte association entre ces variables ($\chi^2_{(3)} = 34,8$; p < .001). Les participants ayant la position la plus critique envers la séparation enfants/parents (colonne du milieu du tableau 2) recommandent la plupart du temps (72 %) de mettre en place une assistance éducative et sociale dans le foyer familial, sans placement de l'enfant ; alors que près de la moitié (46 %) des praticiens ayant une position plus « favorable à la séparation » (colonne de droite du tableau 2) choisissent le placement de

l'enfant en famille d'accueil. Pour rappel, il s'agissait d'évaluer la même situation !

Tableau 2 : Recommandations d'interventions selon les positions, en pourcentage (N=816)

Recommandation d'intervention	Position : Fortement opposée à la séparation	Position : Plus favorable à la séparation
Intervention sociale sans placement	71,6 %	54,1 %
Placement	28,4 %	45,9 %
Total	100 %	100 %

Note. $\chi^2_{(3)} = 34,8, p < .001$; nombre de scores manquants: 12

Bien sûr, nous devons analyser ces données plus en profondeur, en prenant en compte le rôle d'autres variables comme le niveau de risque évalué et la zone de captage. Cependant, les résultats nous donnent d'ores et déjà des raisons de considérer que la position des professionnels en protection de l'enfance a *effectivement un impact* sur la décision de placer.

IV. Conclusion et recommandations

Que pouvons-nous conclure et que pouvons-nous recommander ?

- Les taux et les types de placement à l'intérieur de l'Europe montrent des différences notables. Lorsqu'un enfant est placé, la préférence va aux familles d'accueil dans les pays anglophones. Cependant, dans des pays européens comme la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne, le placement résidentiel est toujours une option relativement répandue.
- Les tendances de placement peuvent être liées à des facteurs généraux comme le rôle de l'État ou l'orientation en matière de protection de l'enfance (soutien aux familles par opposition à la protection de l'enfant) dans le pays. S'agissant des conclusions pour la pratique, nous apprenons beaucoup de l'étude du placement envisagé sous un angle microsociologique, du point de vue de la personne prenant les décisions, de préférence par le biais d'une comparaison entre différents pays ou différentes régions. L'étude de cas peut être utilisée pour identifier les facteurs qui influencent les praticiens lors de leur prise de décision¹⁶. Cependant, cette méthode devrait être complétée par d'autres types de recherche, notamment les études par observation directe des pratiques.
- En ce qui concerne les parcours de vie éducatifs et de formation continue, il pourrait être utile de porter plus d'attention au rôle joué par les positions et préférences personnelles comme facteur qui – inconsciemment le plus souvent – affectent les recommandations d'intervention en cas de soupçon de maltraitance. Dans notre expérience aux Pays-Bas, débiter par une étude de cas sur vignettes par différents praticiens, puis continuer par une discussion en groupe sur les raisonnements qui

¹⁶ Benbenishty R., An overview of methods to elicit and model expert clinical judgment and decision making. *Social Service Review*, 66(4), 1992, 598-616. doi: 10.1086/603950.

ont mené aux choix faits, est un bon format pour améliorer la distance critique et la compétence des praticiens¹⁷.

Cette étude – qui fait partie d'un projet plus large de recherche internationale comparative sur la prise de décisions en cas de suspicion de maltraitance – a reçu le soutien financier de l'Université de Groningen, département d'éducation spécialisée et de travail avec la jeunesse. Nous remercions tous les travailleurs sociaux qui ont répondu et les étudiants des universités de Nimègue et Groningen, ainsi que l'université de sciences appliquées d'Arnhem/Nimègue pour leur participation. Nous remercions les professeurs Arad-Davidson et Benbenishty (Université Bar-Ilan) pour leurs conseils sur la mise en place et la réalisation de cette étude, et notamment pour leur traduction du questionnaire et de la vignette en Néerlandais. Un remerciement tout particulier à mes collègues néerlandais Carien Koopmans et Mónica López (Université de Groningen) ainsi que Cilia Witteman (Université Radboud de Nimègue) pour leur excellente coopération au projet DM.

¹⁷ Koopmans A. C., López M., Knorth E. J. Besluitvorming bij verdenking van kindermishandeling [Decision making in cases of suspected child abuse]. Paper presented at the BJZ Kenniskring « Besluitvorming bij uithuisplaatsing », Bureau Jeugdzorg Drenthe ZO, 6 february 2014, Emmen, the Netherlands.

FAVORISER L'ORGANISATION DE L'ATTACHEMENT CHEZ LES ENFANTS MALTRAITÉS : RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE CLINIQUE

Kristin Bernard

Attachment and Biobehavioral Catch-up (ABC, « Attachement et rattrapage bio-comportemental ») est le nom d'une intervention pour enfants vulnérables¹. L'intervention ABC vise à favoriser le développement de relations saines d'attachement et d'autorégulation chez des enfants ayant été exposés jeunes à des situations d'adversité². L'intervention ABC a fait l'objet de plusieurs essais cliniques randomisés. Ses effets sur la qualité des relations d'attachement, sur la régulation physiologique, sur l'expression des affects négatifs et sur l'exercice de la parentalité ont ainsi été démontrés. Le présent article présente brièvement les recherches étudiant les effets de l'adversité précoce sur le développement des enfants sur lesquelles se fonde l'intervention ; puis il décrit le modèle d'intervention du programme ABC et présente les résultats des recherches évaluant l'efficacité de l'intervention ABC. Au cours des 10 séances ABC réalisées aux domiciles des familles, le *parent coach*³ se concentre sur les trois comportements parentaux spécifiques qui ont été identifiés comme essentiels au développement d'un attachement fort et d'une autorégulation : répondre de manière attentive quand l'enfant est en situation de détresse, suivre l'exemple de l'enfant, et éviter d'avoir des comportements effrayants. Le *parent coach* interagit en temps réel avec l'adulte s'occupant l'enfant afin de l'aider à développer de nouvelles formes de parentalité. Ces remarques servent à (1) attirer l'attention des parents sur les comportements favorisant le plus un développement harmonieux, (2) réagir immédiatement et de manière positive aux actions des parents, d'une manière dont l'efficacité est démontrée s'agissant de modifier leurs comportements, et (3) féliciter les parents pour ce qu'ils font bien (plutôt que de se concentrer sur ce qu'ils font mal). Les recherches en cours sur ce que peut permettre l'intervention ABC démontrent que la fréquence et la qualité de ces commentaires positifs conduisent directement à l'augmentation de l'attention des parents envers leur enfant.

Bien que ce *feedback* en temps réel sur les interactions parent-enfant soit considéré comme le « principe actif » favorisant le changement, chaque séance ABC est réalisée en appui sur un manuel proposant des explications qui aident à guider les échanges/discussions entre le *parent coach* et le parent, comme indiqué ci-dessous.

¹ Dozier M. D. *The Infant Caregiver Project Lab, Attachment and Biobehavioral Catch-up*. Unpublished manual. Newark : University of Delaware, 2013.

² Les situations d'adversité recouvrent l'ensemble des situations dans lesquelles l'enfant ne peut trouver dans son environnement de réponse adéquate à ses besoins fondamentaux et se trouve par conséquent dans des situations qui dépassent ses propres capacités de traitement. Ces situations englobent les différentes formes de maltraitance, les situations avec un potentiel traumatique mais aussi l'ensemble des caractéristiques socio-économiques pouvant conduire à des difficultés pour les familles qui conduisent à du stress pour les enfants.

³ Il n'existe pas pour ce terme de traduction pertinente, nous maintenons donc l'expression en anglais dans le texte. Les *parent coaches* sont les professionnels formés aux interventions ABC et intervenant dans ce cadre auprès des parents.

Séances	Sujet/thème	Description
1 - 2	Attention portée à la détresse	Pendant les deux premières séances, le <i>parent coach</i> met l'accent sur l'importance de calmer les bébés en détresse, en expliquant les raisons de le faire (cela renforce leur confiance en leurs parents), par rapport à d'autres notions (par exemple les croyances communes sur le fait que porter un bébé dans les bras pourrait trop le gâter.) En plus des explications proposées, le <i>parent coach</i> encourage le parent à être attentif à la détresse du bébé en faisant des commentaires en temps réel en fonction des occasions qui se présentent et en lui montrant dans les vidéos réalisées pendant les séances, les moments où il/elle a bien réagi à la détresse de l'enfant.
3 - 4	Suivre l'exemple de l'enfant avec plaisir	Pendant les séances 3 et 4, le parent coach porte son attention sur le suivi de l'exemple de l'enfant lors des interactions de jeu. Le parent coach explique en quoi ce type d'interactions synchrones soutient chez l'enfant le développement d'une autorégulation satisfaisante et le développement cérébral. En plus des conseils en temps réel, proposés lorsque des occasions se présentent pendant la séance, le <i>parent coach</i> accompagne également le parent lors d'activités (lire un livre avec des formes découpées, faire un gâteau) lors desquelles il/elle est encouragé/e à suivre le rythme de l'enfant.
5 - 6	Apporter des soins non-effrayants	Lors des séances 5 et 6, le <i>parent coach</i> vise à réduire les comportements parentaux qui peuvent être intrusifs, oppressants, ou effrayants pour l'enfant. Ces séances comprennent des temps d'explications sur comment ces comportements parentaux problématiques peuvent interférer avec le développement d'un attachement sécurisé et d'une autorégulation chez l'enfant. Les parents sont invités à réfléchir sur les comportements des adultes qui les effrayaient lorsqu'ils étaient enfants. Ils sont encouragés à reconnaître et ajuster leurs propres comportements qui pourraient être effrayants.
7 - 8	Surmonter les obstacles personnels des parents	Lors des sessions 7 et 8, le <i>parent coach</i> aide les parents à réfléchir à comment leur propre éducation peut les conduire à être attentif à la détresse, à suivre le rythme de leur enfant, et/ou être non-effrayant. Par les discussions et les retours faits à partir de la vidéo, le parent est accompagné pour identifier ses difficultés parentales et aidé à dépasser ses modes de réponses automatiques.

Les deux dernières sessions sont adaptées aux défis du parent en particulier. Le *parent coach* revient et renforce les comportements parentaux clés. Le travail difficile accompli par le parent est valorisé/félicité, et le parent reçoit le DVD des vidéos qui le montrent attentif et suivant le rythme de son enfant lors des précédentes sessions.

I. Les conséquences négatives des expériences précoces d'adversité

Être confronté précocement au stress a des conséquences dramatiques à long terme. Quand des enfants sont exposés tôt à des situations très difficiles, telles que des maltraitements, des traumatismes ou même simplement des facteurs de stress environnementaux comme la pauvreté, leur probabilité de présenter plus tard certains problèmes est augmentée. Ces problèmes incluent divers types de pathologies mentales, des difficultés dans leurs relations interpersonnelles et des problèmes de santé comme l'obésité⁴. Plusieurs mécanismes-clés peuvent expliquer pourquoi le stress pendant l'enfance peut avoir de telles conséquences négatives. Certains de ces mécanismes sont de nature sociale et émotionnelle. Par exemple, les enfants exposés aux maltraitements auront vraisemblablement davantage de difficultés à établir des relations d'attachement sécurisées, à réguler leurs émotions et à adapter leur comportement⁵. De plus, certains de ces mécanismes sont de nature biologique. Ainsi, les enfants exposés aux maltraitements développeront vraisemblablement une réactivité atypique au stress, un fonctionnement immunitaire affecté et un développement cérébral inadapté⁶. Pris dans leur ensemble, ces difficultés s'entretiennent et ont des conséquences durables tout au long de la vie.

Avoir un parent attentif⁷ pendant l'enfance est une ressource essentielle pour améliorer le parcours de vie des enfants à risque⁸. En particulier, l'exercice attentif de la parentalité joue un rôle-clé dans le développement de relations d'attachement sécurisées et d'une autorégulation

⁴ Evans G. W., Cassells R. C. Childhood poverty, cumulative risk exposure, and mental health in emerging adults, *Clinical Psychological Science*, 2, 2014, 287-296 ; Felitti V. J. et al. Relationship of childhood abuse and household dysfunction to many of the leading causes of death in adults : The adverse childhood experiences (ACE) study, *American Journal of Preventive Medicine*, 14, 1998, 245-258 ; Roy A. L., Raver C. C., Are all risks equal ? Early experiences of poverty-related risk and children's functioning. *Journal of Family Psychology*, 28, 2014, 391-400.

⁵ Cicchetti D., Toth S. L., Maughan A., An ecological-transactional model of child maltreatment in Sameroff A. J., Lewis M. , Miller S. M. (Eds.), *Handbook of Developmental Psychopathology* (p. 689-722), Springer, 2000 ; Cyr C., Euser E. M., Bakermans-Kranenburg M. J., van IJzendoorn M. H. Attachment security and disorganization in maltreating and high-risk families : A series of meta-analyses. *Development and Psychopathology*, 22, 2010, 87-108.

⁶ Bernard K., Butzin-Dozier Z., Rittenhouse J., Dozier M. Cortisol production patterns in young children living with birth parents vs children placed in foster care following involvement with child protective services. *Archives of Pediatric and Adolescent Medicine*, 164, 2010, p. 438-443.

⁷ « Sensitive parent » dans le texte, qui correspond à parent attentif, disponible et sensible, c'est-à-dire qui perçoit les besoins d'attachement de l'enfant et qui peut y répondre. Nous maintenons le terme « attentif » dans le texte pour plus de clarté.

⁸ Enfants rencontrant, ayant rencontré ou ayant davantage de probabilité de rencontrer des situations d'adversité. Ces enfants ont aussi un risque plus élevé de développer les problématiques explicitées précédemment (pathologies mentales, difficultés dans les relations intersubjectives, problèmes de santé physique).

satisfaisante⁹. Lorsque des enfants sont exposés tôt à des situations auxquelles ils ont des difficultés à faire face, les conséquences de ces dernières peuvent être atténuées ou évitées s'ils ont un parent ou un adulte s'occupant d'eux qui reste attentif à leurs besoins¹⁰. Ainsi, l'un des buts premiers de l'intervention ABC est de renforcer la capacité des parents à jouer ce rôle de « tampon » en les aidant à développer des modes d'interaction très spécifiques avec leurs enfants.

II. Conception de l'intervention ABC

L'intervention ABC a été conçue pour répondre à trois grands défis auxquels sont confrontés les enfants exposés jeunes à l'adversité. En premier lieu, les enfants exposés tôt à des circonstances comme les maltraitances courent le risque de développer des relations d'attachement désorganisées¹¹. L'attachement renvoie à la capacité des enfants à s'appuyer sur leurs parents en cas de détresse. Un enfant peut développer des modes d'attachement organisés, que cet attachement soit sécure ou insécure – dans les deux cas, cela reflète une stratégie claire de réaction à la détresse. Ce qui est plus problématique, c'est lorsqu'un enfant développe un attachement *désorganisé*, qui traduit une défaillance de ses stratégies de gestion face aux situations. Des relations d'attachement désorganisées se forment lorsque le parent, censé être source de réconfort, est aussi une source de peur¹². L'attachement désorganisé est un défi pour les enfants car il engendre des problèmes sur le long terme tels que l'agressivité ou les conduites addictives¹³.

Le deuxième défi que rencontrent ces enfants concerne leur forte probabilité à éprouver des difficultés dans la régulation de leurs réactions comportementales et physiologiques¹⁴. Une façon d'étudier la régulation physiologique est d'examiner la manière dont le corps réagit au stress. Les enfants exposés précocement à des situations très difficiles présentent des signes de fonctionnement atypique du système de réaction au stress, tels que des rythmes diurnes de

⁹ Bernier A., Carlson S. M., Whipple N. From external regulation to self-regulation : Early parenting precursors of young children's executive functioning. *Child Development*, 81, 2010, p. 326-339 ; De Wolff M. S., van IJzendoorn M. H. Sensitivity and attachment : A meta-analysis on parental antecedents of infant attachment. *Child Development*, 68, 1997, p. 571-591.

¹⁰ Asok A., Bernard K., Rosen J. B., Dozier M., Roth T. L. Parental responsiveness moderates the association between early-life stress and reduced telomere length. *Development and Psychopathology*, 25, 2013, p. 577-585 ; Miller G. E., Lachman M. E., Chen E., Gruenewald T. L., Karlamangla A. S., Seeman T. E. Pathways to resilience : Maternal nurturance as a buffer against the effects of childhood poverty on metabolic syndrome at midlife. *Psychological Science*, 2011, 22, p. 1591-1599.

¹¹ Cyr C., Euser E. M., Bakermans-Kranenburg M. J., van IJzendoorn M. H. Attachment security and disorganization in maltreating and high-risk families : A series of meta-analyses. *Development and Psychopathology*, 22, 2010, p. 87-108.

¹² Main M., Solomon, J. Procedures for identifying infants as disorganized/disoriented during the Ainsworth Strange Situation. In Greenberg M. T., Cicchetti D., Cummings E. (Eds.). *Attachment in the preschool years : Theory, research, and intervention* (p. 161-182). Chicago : University of Chicago Press.

¹³ Fearon R. P., Bakermans-Kranenburg M. J., van IJzendoorn M. H., Lapsley A. M., Roisman, G. I. The significance of insecure attachment and disorganization in the development of children's externalizing behavior : A meta-analytic study. *Child Development*, 81, 2010, p. 435-456.

¹⁴ Gunnar M. R., Vazquez D. M. Low cortisol and a flattening of expected daytime rhythm : Potential indices of risk in human development. *Development and Psychopathology*, 13, 2001, p. 515-537.

cortisol diminués¹⁵. Cette dérégulation, à son tour, conduit à des problèmes de santé physique et mentale intervenant plus tard au cours de la vie¹⁶.

Le troisième défi que rencontrent ces enfants est que leurs parents sont souvent « mal équipés » pour remplir de façon adéquate leur rôle de parent¹⁷. Les parents en risqué élevé ayant eux-mêmes vécu des expériences de traumatisme et de stress durable, ils ont une probabilité accrue de se comporter de manière effrayante et brutale. Les comportements parentaux effrayants mènent à un attachement désorganisé et une dérégulation biologique et comportementale.

Se fondant sur ces analyses, Mary Dozier et son équipe à l'université du Delaware ont mis en place une intervention ciblée. L'intervention ABC poursuit trois buts, et seules ces trois finalités font l'objet du travail en séance. D'abord, les *parent coaches* les aident à réagir de manière attentive et adaptée à la détresse de leur enfant. Ensuite, ils aident les parents à suivre l'exemple de leur enfant par le jeu. « Suivre le rythme » renvoie à un ensemble de comportements qui sont synchrones et qui réagissent aux signaux de l'enfant. Enfin, les *parent coaches* aident les parents à éviter des comportements qui pourraient être perçus comme effrayants ou menaçants. Conjugués, ces trois buts répondent très clairement aux défis auxquels sont confrontés les enfants vulnérables.

L'intervention ABC est une intervention *préventive* parce qu'elle commence tôt dans la vie, lorsque les enfants ont moins de deux ans. Son effet a été évalué pour des tout-petits vivant en famille d'accueil, d'autres résidant avec leurs parents biologiques évalués « négligents » et d'autres enfin ayant bénéficié d'une adoption internationale. L'intervention ABC inclut 10 séances d'une heure au domicile des parents. Il est important que l'intervention ait lieu au domicile des parents parce que c'est l'environnement où ils ont *réellement* besoin de mobiliser leurs compétences parentales. Un cadre clinique peut être très différent du contexte chaotique que constitue l'environnement domestique de familles à haut risque. En intervenant à domicile, les compétences acquises sont plus faciles à généraliser.

Les 10 séances ABC sont décrites dans un manuel, chacune des séances se concentrant sur l'une des 3 finalités : 1) l'accompagnement attentif à la détresse des enfants, 2) la synchronicité (c'est-à-dire le fait de suivre l'exemple de l'enfant) et 3) les comportements effrayants (voir tableau 1). L'intervention commence par le besoin des enfants d'un accompagnement attentionné – que les parents réagissent avec sollicitude à la détresse des enfants. Puis, elle s'intéresse aux questions de synchronicité – c'est-à-dire à la nécessité pour les parents de suivre le rythme donné par l'enfant. Et pour finir, les comportements effrayants sont travaillés à partir de la séance 6. Dans les séances qui suivent, les « *parent coaches* » des parents discutent avec eux de la façon dont leur propre vécu peut influencer ou affecter leur manière de jouer leur rôle de parent.

¹⁵ Bernard K., Butzin-Dozier Z., Rittenhouse J., Dozier M. Cortisol production patterns in young children living with birth parents vs children placed in foster care following involvement with child protective services. *Archives of Pediatric and Adolescent Medicine*, 164, 2010, p. 438-443.

¹⁶ Heim C., Ehler U., Hellhammer D. H. The potential role of hypocortisolism in the pathophysiology of stress-related bodily disorders. *Psychoneuroendocrinology*, 25, 2000, p. 1-35.

¹⁷ Gonzalez A., Jenkins J. M., Steiner M., Fleming, A. S., Maternal early experiences and parenting : The mediating role of cortisol and executive function. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 51, 2012, p. 673-682 ; Pereira J., Vickers K., Atkinson L., Gonzalez A., Wekerle C., Levitan R. Parenting stress mediates between maternal maltreatment history and maternal sensitivity in a community sample. *Child Abuse & Neglect*, 36, 2012, p. 433-437.

Tableau 1 : Thématiques abordées lors des sessions ABC

Séances ABC	Sujet
Séances 1 – 2	Entourer les enfants, même lorsqu'ils ne le demandent pas
Séances 3 – 4	Suivre le rythme de l'enfant
Séances 5	Réagir aux signaux envoyés par l'enfant
Séances 6	Analyser les comportements effrayants
Séances 7 – 8	Identifier ce qui, dans le vécu des parents, peut les bloquer
Séances 9 – 10	Consolidation des compétences

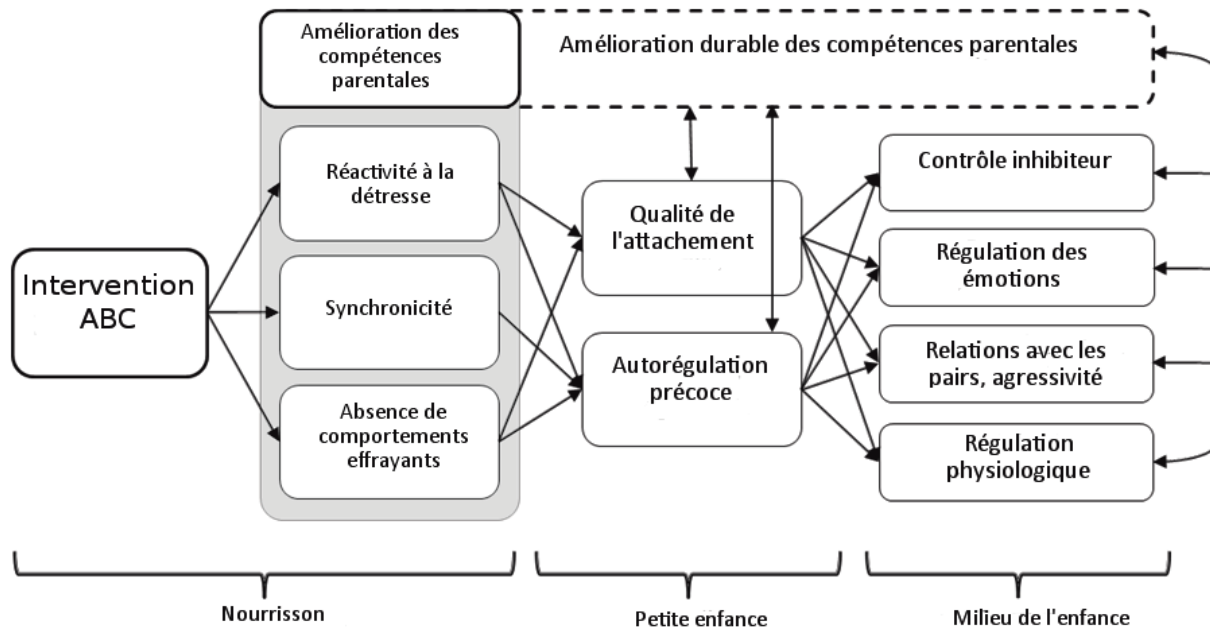
Le moment le plus bénéfique pour les parents a lieu lorsque les *parent coaches* leur prodiguent des conseils en temps réel lors de leurs interactions avec leurs enfants au cours des séances¹⁸. Le *parent coach* est attentif aux comportements du parent qui correspondent aux buts d'ABC : lorsque le parent est réceptif à la détresse de l'enfant et le rassure, lorsqu'il suit son « rythme ». Lorsque cela arrive, le *parent coach* fait une remarque positive. Par exemple, si la mère se rend compte lors d'une session que son bébé pleure et la prend dans ses bras, le *parent coach* pourra dire « *Quand elle a pleuré, vous vous en êtes tout de suite rendu compte et vous l'avez prise dans vos bras ! C'est un très bon exemple de la manière dont vous pouvez entourer votre enfant. Vous avez vu comme elle s'est vite calmée ? Maintenant, elle sait que quand quelque chose ne va pas, elle peut avoir confiance en vous* ». Ces commentaires ont plusieurs fonctions. En premier lieu, les accompagnants félicitent les parents pour ce qu'ils font de bien, ce qui est particulièrement important pour des parents qui ont surtout l'habitude de s'entendre dire ce qui ne va pas. Deuxièmement, ces commentaires donnent des traductions claires et concrètes aux buts d'ABC. Enfin, ces commentaires renforcent les comportements que l'on souhaite voir de la part des parents, ce qui les aide à pratiquer ces compétences tout en se sentant eux-mêmes soutenus.

III. Évaluation de l'efficacité d'ABC

L'intervention ABC a été évaluée par plusieurs études cliniques randomisées, lors desquelles des mères et leurs enfants étaient choisis aléatoirement pour recevoir l'intervention ABC ou pour recevoir un autre type d'intervention, comportant le même nombre de séances. En termes de résultats attendus, l'intervention ABC devait mener à des compétences parentales renforcées, notamment une attention plus grande, plus de synchronicité et moins de comportements effrayants. Ces changements au niveau de la parentalité devaient à leur tour favoriser le développement chez l'enfant de relations d'attachement sécurisées et une meilleure régulation des émotions, du comportement et des réactions physiologiques. Au fil du temps, à mesure que les enfants devenaient grands, on s'attendait à ce que le développement de compétences plus élaborées soit également amélioré (fonctionnement exécutif, régulation des émotions et relations avec les pairs). Ainsi, en modifiant la manière dont s'exerce la parentalité sur des points très spécifiques et importants, même en seulement 10 brèves séances, on s'attendait à ce qu'ABC remette en perspective les trajectoires développementales des enfants (cf. Figure 1).

¹⁸ Meade E. B., Dozier M., Bernard K. Using video feedback as a tool in training parent coaches : Promising results from a single-subject design. *Attachment and Human Development*, 16, 2014, p. 356-370.

Figure 1 : Effets attendus de l'intervention ABC



Lors d'essais cliniques randomisés concernant des mères suivies en protection de l'enfance en raison d'un risque de négligence, les mères qui ont reçu l'intervention ABC ont témoigné d'une parentalité plus réactive et attentionnée que celles qui ont reçu l'intervention de contrôle. Elles étaient plus synchrones, montraient plus d'affect positif, étaient moins détachées et moins envahissantes que celles qui avaient reçu l'intervention de contrôle¹⁹. Ces changements au niveau des compétences parentales étaient également apparents dans la manière dont le cerveau des mères réagissait aux émotions des enfants. Dans une étude de l'activité encéphalographique (EEG), le cerveau des mères ABC était plus attentif aux signaux émotionnels envoyés par l'enfant que celui des mères du groupe contrôle²⁰.

À leur tour, ces changements de la manière d'exercer le rôle de parent peuvent structurer le développement par les enfants de relations d'attachement.

Près de 60 % des enfants dans le groupe contrôle avaient un attachement désorganisé. A *contrario*, seuls 30 % des enfants dans le groupe ABC avaient un attachement désorganisé²¹. Enfin, les enfants ABC connaissaient une probabilité plus forte d'avoir formé des attachements sécurés que les enfants du groupe contrôle.

L'intervention ABC a également amélioré le fonctionnement exécutif d'enfants placés, notamment leur capacité à reporter leur attention et à suivre des règles²². L'intervention ABC a aussi pour conséquence une meilleure régulation des émotions, si bien que les enfants ABC

¹⁹ Bernard K., Simons R., Dozier M. *Effects of an attachment-based intervention on high-risk mothers' event-related potentials to children's emotions*. Unpublished manuscript. Newark : University of Delaware, 2014.

²⁰ Bernard K., Hostinar C., Dozier M. Intervention effects on diurnal cortisol rhythms of CPS-referred infants persist into early childhood : Preschool follow-up results of a randomized clinical trial. *JAMA Pediatrics*, 2014.

²¹ Bernard K., Dozier M., Bick J., Lewis-Morrarty E., Lindhiem O., Carlson E. A. Enhancing attachment organization among maltreated children : Results of a randomized clinical trial. *Child Development*, 83, 2012, p. 623-636.

²² Lewis-Morrarty E., Dozier M., Bernard K., Moore S., Terraciano S. Cognitive flexibility and theory of mind outcomes among foster children : Preschool follow-up results of a randomized clinical trial. *Journal of Adolescent Health*, 51, 2012, p. 17-22.

présentent moins de colère et de frustration lors d'exercices difficiles que les enfants du groupe contrôle²³. Mieux encore, l'intervention ABC a favorisé une régulation biologique plus saine. L'évolution du niveau de cortisol, une hormone de régulation du stress, au cours de la journée chez les enfants ayant reçu l'intervention ABC était plus proche de la moyenne que chez les enfants du groupe contrôle²⁴. Beaucoup de ces améliorations des capacités des enfants sont évidentes lorsque ces derniers atteignent l'âge de l'école maternelle plusieurs années après avoir reçu l'intervention. Des études longitudinales sur l'intervention ABC sont actuellement en cours pour savoir si les effets observés sont toujours présents chez l'enfant d'âge scolaire.

Conclusion

En conclusion, nous avons pu voir que l'amélioration de l'exercice d'une parentalité attentive aide les parents à protéger les enfants vulnérables. Les études sur l'efficacité de l'intervention ABC suggèrent qu'une intervention précoce peut avoir des effets à long terme sur l'amélioration du bien-être des enfants.

²³ Lind T., Bernard K., Ross E., Dozier M. Intervention effects on negative affect of CPS-referred children : Results of a randomized clinical trial. *Child Abuse & Neglect*, 38, 2014, 1459-1467.

²⁴ Bernard K., Dozier M., Bick J., Gordon M. K. Normalizing blunted diurnal cortisol rhythms among children at risk for neglect : The effects of an early intervention. *Development and Psychopathology*, 2014 ; Bernard K., Hostinar C., Dozier M. Intervention effects on diurnal cortisol rhythms of CPS-referred infants persist into early childhood : Preschool follow-up results of a randomized clinical trial. *JAMA Pediatrics*, 2014.

UNE RECHERCHE ÉVALUATIVE QUÉBÉCOISE EN PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE : NATURE, ENJEUX, APPORTS ET LIMITES

Nadine Lanctôt

I. La nature de la recherche : l'approche cognitive-comportementale est-elle efficace pour réduire les troubles de comportement des filles ?

Depuis la fin des années 1990, la question de l'adéquation des services et des programmes offerts aux adolescentes prises en charge par la justice et par la protection de l'enfance suscite un intérêt grandissant, tant de la part des gestionnaires des milieux d'intervention, des organismes gouvernementaux que des chercheurs¹. D'importantes réflexions alimentent les écrits sur les pratiques à préconiser auprès des adolescentes en difficulté. Ces réflexions portent notamment sur le besoin d'ajuster ou non les programmes d'intervention en fonction du sexe de la population desservie par le système de justice pour mineurs². À ce titre, certaines études prônent le développement de programmes d'intervention qui soient *spécifiques* aux filles³. Les programmes élaborés pour prévenir la délinquance des garçons sont alors jugés non pertinents pour les filles. D'autres études proposent des pistes plus nuancées, en reconnaissant à la fois les similarités et les différences entre les sexes au regard des facteurs de risque associés à la délinquance, des besoins en matière d'intervention et de la réceptivité au traitement. Le développement de programmes qui soient *adaptés* ou *sensibles* aux différences entre les sexes est alors prescrit⁴. Malgré le nombre croissant d'études qui s'interrogent sur les pratiques à préconiser auprès des adolescentes qui présentent des troubles de comportement, très rares sont celles qui évaluent les effets des programmes d'intervention offerts à cette population⁵. En plus de la rareté des études évaluatives ayant été menées à ce jour auprès d'adolescentes desservies par les services sociaux ou de la justice en raison de leurs troubles de comportement, les effets des programmes évalués sont difficiles à qualifier et à synthétiser⁶. D'abord, les fondements théoriques des programmes, ainsi que leurs modalités,

¹ Hubbard D. J., Matthews B. Reconciling the differences between the « Gender-Responsive » and the « What Works » literatures to improve services for girls. *Crime & Delinquency*, 54 (2), 2008, p. 225-258 ; Zahn M. A., Day J. C., Mihalic S. F., Tichavsky L. Determining What Works for Girls in the Juvenile Justice System : A Summary of Evaluation Evidence. *Crime and Delinquency*, 55 (2), 2009, p. 266-293.

² Hubbard D. J., Matthews B. *Reconciling the differences... Op. cit.*

³ Bloom B., Owen B., Deschenes E., Rosenbaum J. Moving toward justice for female juvenile offenders in the new millennium. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 18 (1), 2002, p. 37-56.

⁴ Hubbard D. J., Matthews B. *Reconciling the differences... Op. cit.*

⁵ Zahn M. A., Day J. C., Mihalic S. F., Tichavsky L. Determining what works for girls in the juvenile justice system : A summary of evaluation evidence. *Crime and Delinquency*, 55 (2), 2009, p. 266-293 ; Kerig P. K., Schindler S. R. Engendering the evidence base : A critical review of the conceptual and empirical foundations of gender-responsive interventions for girls' delinquency. *Laws*, 2, 2013, p. 244-282.

⁶ Hipwell A. E., Loeber R. Do we know which interventions are effective for disruptive and delinquent girls ? *Clinical Child and Family Review*, 9 (3-4), 2006, p. 221-255 ; Zahn *et al.* Determining what works for girls...*Op. cit.*

leurs approches thérapeutiques et leurs cibles d'intervention varient considérablement d'une étude à l'autre. Plus important encore, rares sont les devis de recherche⁷ qui incluent à la fois un groupe expérimental et un groupe de comparaison. Il est alors impossible d'affirmer si les changements observés entre le début et la fin de l'intervention sont attribuables aux programmes d'intervention en soi. De plus, les études se réfèrent souvent à de très petits échantillons, documentent très rarement le processus d'implantation des programmes et ne sont pas en mesure d'établir si les effets des programmes perdurent à moyen et long terme. De toute évidence, l'évaluation de programmes destinés, de façon spécifique ou non, à des adolescentes présentant des troubles de comportement est un domaine de recherche encore embryonnaire.

Pendant que les connaissances sur les meilleures pratiques à préconiser pour réduire les difficultés de comportement des adolescentes se profilent peu à peu, les professionnels qui œuvrent au sein du système de justice juvénile et de la protection de l'enfance font face à une réalité qui elle, nécessite que des initiatives soient mises en place à un rythme beaucoup plus rapide. En effet, le développement de programmes efficaces destinés aux adolescentes est désormais identifié comme une priorité⁸. Cette importance portée à la population féminine peut s'expliquer de diverses façons. D'une part, les besoins des adolescentes en matière d'intervention ont longtemps été relégués au second plan, ceci parce que les programmes et les services offerts aux jeunes en difficulté se sont principalement développés en fonction des facteurs de risque et des besoins qui caractérisent les adolescents, et non pas en fonction de ceux des adolescentes⁹. D'autre part, la hausse des mises en accusation portées contre des adolescentes, surtout pour des délits de violence, les problématiques complexes qui caractérisent les adolescentes, dont la co-occurrence des troubles intériorisés et des troubles extériorisés, ainsi que le haut degré de difficulté que les intervenants associent à l'intervention auprès de la population féminine justifient le besoin de trouver des solutions efficaces pour répondre aux difficultés des adolescentes¹⁰.

Devant l'absence de données probantes sur les programmes d'intervention destinés aux adolescentes qui présentent des troubles de comportement, les milieux d'intervention tendent à s'appuyer sur des pratiques dont les effets probants ont été rapportés, mais pour la population masculine. À cet effet, plusieurs méta-analyses rapportent que les programmes de type cognitif-comportemental se classent parmi les plus efficaces pour traiter les problèmes sérieux de comportement et de délinquance¹¹. Or, dans la foulée des questionnements rapportés plus haut quant à la nécessité de développer ou non des programmes qui soient

⁷ Le devis de recherche correspond, dans le contexte scientifique canadien, à un document présentant le projet scientifique de recherche et répondant aux questions administratives et budgétaires. Là où le contexte scientifique et académique français dissocie souvent « dossier scientifique » et « dossier administratif » dans les étapes liminaires d'une recherche scientifique, la pratique canadienne associe ces deux éléments dans ce même document.

⁸ Zahn *et al.* Determining what works for girls...*Op. cit.* ; Kerig *et al.* 2013. *Op. cit.*

⁹ Hipwell A. E., Loeber R. Do we know which interventions... *Op. cit.* ; Lanctôt N. « Doit-on définir des programmes d'intervention spécifiques pour réduire la déviance des adolescentes ? » In Verlaan P., Déry M. (Eds.). *Les conduites antisociales chez les filles : Comprendre pour mieux agir*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 415-439 ; Zahn *et al.*, 2009. *Op. cit.*

¹⁰ Lanctôt N. L'application d'un programme cognitif-comportemental à des adolescentes hébergées en Centre jeunesse : une évaluation de ses effets à court terme sur les difficultés de comportement. *Criminologie*, Vol. 43, no. 2, 2010, p. 303-328.

¹¹ Landenberger N. A., Lipsey M. W. The positive effects of cognitive-behavioral programs for offenders : A meta-analysis of factors associated with effective treatment. *Journal of Experimental Criminology*, 1, 2005, p. 451-476.

spécifiques aux filles, l'application de programmes de nature cognitive-comportementale à des adolescentes en difficulté est fortement controversée.

Certaines critiques, d'ordre épistémologique, stipulent que les filles et les garçons ont des besoins fondamentalement différents en matière d'intervention. En ce sens, les programmes de nature cognitive-comportementale se centreraient trop sur la régulation de la colère afin de diminuer la propension à la violence, au détriment d'une intervention visant à atténuer des problèmes plus spécifiques aux filles, comme les troubles intériorisés et les difficultés relationnelles¹² ainsi que les conditions d'oppression auxquelles elles sont exposées¹³. D'autres critiques mettent plutôt en cause le manque de données empiriques¹⁴. Bien que plusieurs méta-analyses qualifient les programmes de type cognitif-comportemental comme étant prometteurs¹⁵, les études retenues dans l'ensemble de ces méta-analyses reposent majoritairement, voire entièrement, sur des échantillons masculins.

Dans une démarche de recherche plus exploratoire, des études suggèrent que les programmes de type cognitif-comportemental, relatifs à l'acquisition d'habiletés sociales, semblent répondre aux besoins des adolescentes prises en charge par la justice¹⁶. Notre étude (2006) a été menée auprès de 132 adolescentes hébergées en Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté. Les adolescentes devaient indiquer jusqu'à quel point il serait important pour elles de participer à diverses activités de réadaptation. Parmi la trentaine d'activités qui étaient suggérées, celles qui cadraient avec une approche cognitive-comportementale étaient jugées parmi les plus importantes. Les besoins de ces adolescentes en matière de réadaptation ont aussi été évalués en fonction des perceptions de leurs intervenants. Ces résultats attestent à leur tour de la valeur d'une approche cognitive-comportementale. Plus précisément, environ 60 % des adolescentes ont reconnu l'importance d'apprendre à mieux interagir avec autrui, à mieux gérer leur stress, à mieux régulariser leur colère et à résoudre des problèmes d'une façon prosociale. Une écrasante majorité d'intervenants (plus de 80 %) notait aussi l'importance de ces ateliers d'apprentissage pour les adolescentes auprès de qui ils œuvraient. L'étude de Kristi Holsinger *et al.*¹⁷, menée aux États-Unis avec un échantillon comparable d'adolescentes, arrive à des conclusions semblables. En somme, selon ces études, l'importance et la pertinence d'un programme de nature cognitive-comportementale auprès des adolescentes présentant des troubles de comportement ne semblent faire aucun doute, tant dans l'esprit des adolescentes que dans celui de leurs intervenants. Cet argumentaire justifie l'importance de vérifier les effets véritables de ce type de programme d'intervention auprès des adolescentes placées, ceci au moyen d'un devis de recherche rigoureux et sensible aux besoins des adolescentes.

Le programme cognitif-comportemental évalué dans le cadre de la présente étude évaluative réfère précisément au programme défini par Marc Le Blanc, Jacques Dionne, Jean Proulx,

¹² Cummings A. L., Leschied A. W. *Research and treatment for aggression with adolescent girls*. Lewiston, NY : The Edwin Mellen Press, 2002.

¹³ Kendall K., Pollack S. Cognitive behavioralism in women's prisons : A critical analysis of therapeutic assumptions and practices. In Bloom B. E. (Ed.). *Gendered justice : Addressing female offenders*. Durham, NC : Carolina Academic Press, 2003, p. 45-68.

¹⁴ Cameron H., Telfer J. Cognitive-behavioural group work : Its application to specific offender groups. *The Howard Journal*, 43 (1), 2004, p. 47-64.

¹⁵ Landerberger N. A., Lipsey M. W. 2005. *Op. cit.*

¹⁶ Holsinger B. K., Belknap J., Sutherland J. L. *Assessing the gender specific program and service needs for adolescent females in the Juvenile Justice System*. Columbus, OH : Office of Criminal Justice Services, 1999 ; Lanctôt, 2006, *Op. cit.*

¹⁷ Holsinger B. K. *et al.*, 1999. *Ibid.*

Jacques-C Grégoire et Pierrette Trudeau-Le Blanc¹⁸. Ce programme s'adresse aux jeunes en difficulté, sans spécificité en regard du sexe. Il est implanté, entre autres, au sein de neuf unités d'hébergement pour adolescentes du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU). L'objectif du programme est de réduire la fréquence des cognitions et des comportements antisociaux, ceci en favorisant l'augmentation de la fréquence des cognitions et des comportements prosociaux. Le programme mise sur une restructuration cognitive des individus et sur l'apprentissage de comportements prosociaux alternatifs. À travers diverses activités du programme, les individus sont amenés à identifier leurs distorsions cognitives, à les remettre en question et à adopter des conduites prosociales alternatives qui seront renforcées par les intervenants. Le programme place aussi les individus dans un contexte d'apprentissage dans le but d'améliorer leurs habiletés sociales et personnelles.

Ce programme s'opérationnalise à travers des activités individuelles et de groupe, telles que définies par Marc Le Blanc *et al.*¹⁹. D'une part, le volet individuel comporte trois outils cliniques : une analyse synthèse évaluative (analyse fonctionnelle et analyse des excès-déficits), les auto-observations et le contrat comportemental. D'abord, l'éducateur analyse les composantes problématiques de l'adolescente et propose des solutions de rechange prosociales à adopter. Cette évaluation permet d'identifier les conditions qui précèdent la manifestation d'une conduite problématique et les conséquences qui en découlent (les renforcements vs les punitions). Ensuite, des auto-observations sont effectuées au moins quatre fois par semaine par l'adolescente. Pour chaque auto-observation, l'adolescente rapporte une situation problématique ou positive qui s'est produite ainsi que les pensées, les émotions, les sensations, les comportements et les conséquences qui l'ont suivie. Ce matériel est utilisé lors de rencontres individuelles avec l'éducateur. L'éducateur définit enfin un contrat comportemental avec l'adolescente. Ce contrat, qui doit être renouvelé périodiquement, spécifie des moments de vie précis au cours desquels l'adolescente doit remplacer un comportement problématique donné par un comportement prosocial spécifique. Misant sur le renforcement des conduites et des attitudes prosociales, les conséquences liées au respect (renforcements) ou à la transgression (punitions) du contrat sont précisées. Quant au volet collectif, il consiste en quatre ateliers d'apprentissage : l'acquisition d'habiletés de communication, la régulation de la colère, la gestion du stress et la résolution de problèmes. Des séances hebdomadaires, qui s'étalent sur une période de 15 semaines, sont prévues pour chaque atelier. Chaque adolescente doit participer à au moins deux séances par semaine, de sorte qu'à la fin de son placement, elle ait complété les quatre ateliers. En conformité avec le principe de l'imitation, les éléments d'apprentissage sont présentés sous forme de modelage au cours de chaque séance. Des exemples significatifs, tirés du vécu des adolescentes, sont soulevés et un jeu de rôle est ensuite effectué pour mettre en application l'habileté enseignée.

¹⁸ Le Blanc M., Dionne J., Proulx J., Grégoire J. C., Trudeau-Le Blanc P. *Intervenir autrement : Un modèle différentiel pour les adolescents en difficulté*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1998.

¹⁹ Le Blanc M., Dionne J., Proulx J., Grégoire J. C., Trudeau-Le Blanc P. *Intervenir autrement... Op. cit.*

II. Les enjeux de la recherche : le défi d'implanter un programme probant dans un contexte réel de pratique

L'application de pratiques d'excellence en matière d'intervention psychosociale devient une volonté répandue. En effet, les milieux d'intervention sont de plus en plus soucieux d'implanter des programmes dont l'efficacité est reconnue, ou du moins dont les effets sont prometteurs²⁰. Bien que les fondements théoriques et empiriques des programmes probants soient bien documentés, leur application quotidienne au sein d'un contexte d'intervention représente un défi de taille. C'est alors qu'entrent en jeu les préoccupations liées à la qualité de l'implantation des programmes²¹.

Plusieurs facteurs peuvent faire en sorte qu'un programme ne soit pas appliqué selon les critères prévus par ses concepteurs. Par exemple, la qualité de l'implantation risque d'être menacée si le personnel ne change pas sa méthode de travail ou s'il résiste à la mise en œuvre de nouvelles pratiques, si les ressources matérielles ou professionnelles nécessaires ne sont pas suffisamment dégagées par la direction, ou encore, si les individus abandonnent le programme avant même que celui-ci ne prenne fin²². De plus, un contenu inapproprié ou mal planifié, une formation insuffisante pour les intervenants, un manque de motivation de leur part ainsi qu'un contexte organisationnel défavorable peuvent mener à l'échec de l'implantation d'un programme²³. Ces exemples justifient l'importance de procéder à une évaluation rigoureuse de l'implantation d'un programme avant de tableer sur ses retombées. Lorsqu'une démarche d'implantation est ponctuée de difficultés, la pertinence et la valeur du programme pourraient faussement être remises en question lors de l'évaluation de son efficacité. De plus, les méta-analyses révèlent que plus les programmes sont implantés avec rigueur et intégrité, plus ils génèrent les effets souhaités²⁴.

L'implantation du programme cognitif-comportemental au CJM-IU représentait sans contredit un défi de taille pour les gestionnaires et les intervenants, notamment en raison des nombreuses activités de réadaptation individuelles et de groupe à mettre en place. Une application intègre du programme exigeait un déploiement considérable de temps et d'énergie de la part de tous les acteurs qui y participaient. Depuis le début de la mise en œuvre de ce programme dans les unités d'hébergement pour adolescentes, une évaluation systématique et continue de l'implantation a été menée²⁵. Cette évaluation a permis de dégager le cycle à travers lequel la

²⁰ Hibbs E. D., Jensen P. S. *Psychosocial treatments for child and adolescent disorders : Empirically based strategies for clinical practice*. Washington, DC : American Psychological Association, 2005.

²¹ Dusenbury L., Brannigan R., Hanse, W. B., Walsh J., Falco M. Quality of implementation : developing measures crucial to understanding the diffusion of preventive interventions. *Health Education Research*, 20(3), 2005, p. 308-313.

²² Tourigny M., Dagenais C. Introduction à la recherche évaluative : La recherche au service des intervenants et des gestionnaires. In Bouchard S., Cyr C. (Eds.). *Recherche psychosociale : pour harmoniser recherche et pratique*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 1998, p. 389-435.

²³ Vitaro F. Évaluation des programmes de prévention. Principes et procédures. In Vitaro F., Gagnon C. (Eds.). *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents*. Montréal : Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 67-99.

²⁴ Wilson J. J., Lipsey M. W. *Effects of School Violence Prevention Programs on Aggressive and Disruptive Behavior : A Meta-Analysis of Outcome Evaluations*. Nashville, TN : Center for Evaluation Research and Methodology, Vanderbilt Institute for Public Policy, 2000.

²⁵ Lanctôt N., Chouinard J. Comment favoriser la réussite d'une démarche d'implantation d'un programme au sein d'un milieu d'intervention : leçons tirées d'une étude de cas. *The Canadian Journal of Program Evaluation*, vol. 21, no 2, 2006, p. 105-131.

démarche d'implantation s'est graduellement consolidée, tout en mettant en relief les facteurs qui ont favorisé l'implantation de ce programme et ceux qui l'ont entravé. Il importe de noter que cette étude de cas a été conduite au cours d'une période fortement mouvementée au sein des services à l'enfance et à la jeunesse. Le contexte organisationnel était marqué par l'instabilité, due à plusieurs changements au sein de la direction et des équipes d'intervenants. Les résultats qui en découlent sont donc le reflet de cette réalité.

Un message clair se dégage de cette étude : une démarche d'implantation réussie nécessite du temps et une importante planification. Dans un premier temps, l'analyse a révélé qu'une démarche d'implantation représente un long processus qui est ponctué de plusieurs phases. Les résultats tirés de notre étude, ajoutés à ceux d'autres études semblables, suggèrent qu'il serait irréaliste de croire qu'un programme complexe puisse être implanté dans toute sa globalité avec rigueur et conviction dans la même année où il est introduit aux intervenants qui doivent l'appliquer. Ensuite, les données analysées signalent que des réticences risquent d'apparaître à la suite de l'annonce de l'implantation d'un nouveau programme. Pour contrer cet effet, il importe que les intervenants ne soient pas pris par surprise et qu'ils soient informés par la direction des changements envisagés, et même consultés sur les ressources que ces changements nécessiteront et sur leur motivation à adhérer aux nouvelles pratiques.

Après coup, la planification d'une formation des intervenants va de soi. Cette formation ne doit pas viser uniquement le contenu théorique et opérationnel du programme, elle doit aussi représenter une importante occasion d'échanges et de discussions entre les intervenants et les formateurs. Une période d'exploration doit ensuite être prévue pour laisser le temps aux intervenants de se familiariser avec le nouveau programme. À ce stade, les gestionnaires doivent faire preuve de flexibilité ; une trop grande rigidité de leur part risquerait de compromettre l'adhésion des intervenants au programme. Des mécanismes doivent aussi être prévus pour offrir du soutien concret aux équipes lorsqu'elles sont exposées aux difficultés inhérentes à l'application d'un nouveau programme. Ce soutien peut s'actualiser par du dégageant de temps afin que les intervenants puissent préparer leurs activités, en faire une rétroaction et en discuter en équipe. Cependant, une telle solution n'est pas toujours réaliste. Des outils (cahiers, matériel d'activité) et des initiatives d'ordre organisationnel (ajustement des horaires, coordination du programme avec d'autres activités en cours, consultations individualisées avec les formateurs) doivent également être mises en avant.

Une fois que le programme est appliqué d'une façon plus structurée dans la pratique quotidienne, les intervenants sont davantage en mesure de prendre conscience de sa pertinence et de sa valeur. Ils peuvent alors s'appropriier les différentes composantes du programme pour en faire leurs véritables outils de travail. C'est à ce moment qu'une application plus cohérente et intégrée du programme au sein des équipes devient réaliste et que son utilisation dans la pratique quotidienne peut se généraliser. Franchir cette étape nécessite toutefois que du soutien constant soit offert aux équipes afin que ces dernières développent (ou maintiennent) un climat d'équipe empreint de cohésion. Cette synergie s'observe lorsque les intervenants parlent un langage commun et développent ensemble des mécanismes pour renforcer leurs pratiques. La formation continue doit alors être envisagée non pas sur une base formelle où des séances sont structurées dans des plages horaires bien définies, mais plutôt à travers une variété de moyens permettant aux intervenants de raffiner leur compréhension du programme et leur maîtrise de ses outils cliniques. Par exemple, des dîners-causeries peuvent être prévus ponctuellement, des rencontres en sous-groupes peuvent être envisagées avec les formatrices

pour discuter de cas problématiques, ou encore, des défis mensuels visant l'atteinte d'objectifs spécifiques peuvent être définis au sein de chaque équipe afin de consolider la démarche d'implantation.

Par ailleurs, prendre conscience qu'une démarche d'implantation se réalise à travers un long processus, c'est aussi reconnaître que chaque acteur doit être garant de son rôle et de ses fonctions. Dans la présente étude, l'expérience a démontré que le succès de la démarche d'implantation ne peut reposer que sur les épaules de quelques acteurs occupant des postes précis. Bien au contraire, des responsabilités doivent être partagées par tous, en prenant soin de nommer des représentants de la démarche d'implantation à tous les paliers hiérarchiques. L'implantation n'est alors pas perçue comme étant du seul ressort de la direction. Au-delà de ces considérations, la réussite d'une démarche d'implantation dépend aussi de la valeur même du programme, sa pertinence doit être démontrée et surtout, ses modalités d'application doivent être réalistes. Au besoin, des ajustements doivent être faits en cours de route pour que le programme s'applique à la réalité du milieu dans lequel il doit être implanté. Si l'application quotidienne du programme représente un fardeau, sa durée de vie risque fort d'être limitée. L'expérience démontre que cette ouverture à ajuster les programmes est essentielle afin que les notions théoriques prennent sens une fois mises en pratique auprès d'une population précise. Enfin, la démarche d'implantation ne doit pas s'établir au sein d'un contexte organisationnel trop mouvant. Bien que cet aspect soit très difficile à contrôler, la direction doit garantir une certaine stabilité des acteurs clefs, faute de quoi le processus d'implantation serait en constant recommencement.

L'évaluation de la démarche d'implantation a illustré que l'implantation du programme cognitif-comportemental s'est avérée un processus périlleux pour plusieurs intervenants, malgré tous les efforts investis par les gestionnaires pour les soutenir. Cette étude pourra servir de guide à d'autres démarches d'implantation, en permettant de mieux prévoir les difficultés liées à la démarche d'implantation de même que les mécanismes nécessaires pour y remédier. Par ailleurs, cette étude a eu des retombées formatives pour les équipes d'intervenants et pour les gestionnaires. Elle a contribué à bonifier les pratiques dans la mesure où elle a identifié les facteurs facilitant à maintenir et les obstacles à surmonter. L'ensemble des mécanismes de soutien mis en place à travers cette évaluation se traduisait alors comme une courroie de transmission importante entre la recherche et la pratique.

Bien que la qualité de l'implantation du programme cognitif-comportemental ait été imparfaite à certains égards, son évaluation a attesté que les activités du programme cognitif-comportemental étaient dispensées à une fréquence et à un rythme satisfaisant, avec un souci d'intégrité et avec l'engagement soutenu de la majorité des équipes d'éducateurs et des gestionnaires. Un tel bilan était primordial avant de se lancer dans l'évaluation des effets du programme sur les comportements, les émotions et les cognitions des adolescentes. Cela dit, il était possible d'affirmer que le programme d'intervention à l'étude avait atteint la maturité nécessaire pour que ses effets puissent être évalués.

L'étude évaluative a été menée au moyen d'un devis quasi expérimental auprès de 182 adolescentes. Un groupe de traitement (n = 104) et un groupe de contrôle (n = 78) ont été comparés, afin que les effets spécifiques du programme cognitif-comportemental soient isolés. Le groupe de traitement était formé d'adolescentes qui séjournaient dans des unités d'hébergement du CJM-IU, là où le programme est implanté. Le groupe contrôle est composé d'adolescentes hébergées dans un autre Centre jeunesse. Ces adolescentes étaient encadrées

au même titre que les adolescentes du groupe de traitement par une équipe d'éducateurs, sans toutefois être exposées à un programme d'intervention de nature cognitive-comportementale. Les adolescentes des deux groupes ont complété des questionnaires à six reprises sur une période d'environ 5 ans : à leur arrivée à l'unité d'hébergement, de même que trois mois, six mois, 12 mois et 18 mois après. Une dernière relance a été effectuée alors que les adolescentes transitaient vers l'âge adulte (âge moyen = 19 ans).

III. Les apports de la recherche : contribuer au développement de programmes sensibles aux besoins des filles placées en institution pour jeunes en difficulté

Les résultats de l'étude évaluative se positionnent en faveur de l'application d'un programme de type cognitif-comportemental à des adolescentes hébergées en institution pour jeunes en difficulté, bien que les effets observés soient modestes et que le programme gagnerait à être mieux adapté à certains besoins plus spécifiques aux filles. Dans l'ensemble, les adolescentes qui ont participé au programme progressent sur plusieurs plans. En parallèle, les adolescentes du groupe de comparaison ont aussi fait des progrès lors de leur placement, mais ces derniers prennent plus de temps à s'établir, voire apparaissent de façon moins nette.

Plus précisément, les adolescentes qui ont été exposées au programme cognitif-comportemental rapportent, trois mois après le début du programme, moins de troubles de comportement que les adolescentes du groupe de comparaison. En se rapportant aux repères cliniques qui qualifient l'importance des effets observés, il est possible d'affirmer que ces adolescentes ont amorcé un changement dans leur réseau social en côtoyant moins de membres de gangs. Ces adolescentes ont aussi modifié de façon considérable leurs habitudes de consommation de cannabis, du moins à court terme, et l'écart observé franchit un seuil clinique significatif. L'implication dans des activités de violence verbale et relationnelle a aussi diminué, de même que la rébellion scolaire. Les effets du programme ne se maintiennent toutefois pas à plus long terme, de sorte que 18 mois après l'admission à l'unité d'hébergement, l'ampleur des troubles de comportement des adolescentes du groupe de comparaison et de celles du groupe expérimental redevient équivalente. Néanmoins, le programme a au moins le mérite d'avoir contribué à un déclin plus rapide dans le temps de certains troubles de comportement. Dans le domaine de la victimologie comme dans celui de la criminologie développementale, cet apport n'est pas à négliger.

Cependant, certains résultats sont préoccupants. Ceux-ci concernent plus spécifiquement des problématiques qui sont reconnues pour être persistantes chez les adolescentes en difficulté et qui peuvent compromettre leur transition à l'âge adulte : il s'agit de la consommation de drogues et de la présence de symptômes dépressifs. Toujours par rapport aux adolescentes du groupe de comparaison, une baisse notable des symptômes dépressifs et de la consommation de drogues a été enregistrée à court terme (jusqu'à 6 mois après le début du traitement) chez les adolescentes du groupe de traitement. Cependant, ces symptômes ont rapidement repris de l'ampleur après coup chez ces adolescentes. Il devient alors important de réfléchir à la façon d'adapter le programme de façon à mieux répondre à leurs besoins. De plus, l'absence d'effet du programme cognitif-comportemental sur la violence physique, les vols, la consommation d'alcool et les activités sexuelles à risque doit être notée. Il est possible que le programme

cognitif-comportemental ne cible pas suffisamment certaines particularités des adolescentes, comme leurs activités sexuelles à risque. Il faut néanmoins reconnaître que le placement en institution réduit considérablement, en soi, ces quatre comportements, ce qui donne crédit à l'intervention dite « classique » offerte aux adolescentes du groupe de comparaison.

Les effets du programme sont beaucoup plus éloquents au regard de la colère des adolescentes. Alors qu'aucun changement dans le temps n'a été observé pour le groupe de comparaison en ce qui concerne le tempérament colérique, l'expression agressive de la colère et la régulation de la colère, toutes ces dimensions s'améliorent dans le temps pour les adolescentes du groupe expérimental. Ces résultats signifient que ces difficultés demeurent constantes et persistantes au fil du temps chez les adolescentes du groupe de comparaison, alors qu'elles s'atténuent significativement chez celles qui ont été exposées au programme cognitif-comportemental. Le programme apporte dès lors une plus-value importante à l'intervention dite « classique » en institution.

Des effets ont aussi été observés chez les adolescentes du groupe expérimental sur le plan des stratégies d'adaptation. À l'inverse des résultats observés en lien avec les troubles de comportement, c'est plutôt à moyen terme qu'apparaissent les effets du programme sur les stratégies d'adaptation utilisées par les adolescentes pour réagir aux problèmes et aux difficultés auxquels elles sont exposées. Ainsi, les adolescentes développent de plus grandes capacités pour aller chercher du soutien lorsqu'elles sont exposées à un problème ou à une situation difficile. Ce soutien peut être instrumental (ex. : demander conseil à quelqu'un qui a vécu un problème semblable) ou émotionnel (ex. : se confier à quelqu'un et partager ses sentiments). Les adolescentes ayant été exposées au programme cognitif-comportemental montrent aussi, à plus long terme, de meilleures habiletés à résoudre leurs problèmes, que ce soit en adoptant des stratégies d'adaptation actives (comme prendre des moyens concrets pour faire face à une situation) ou en planifiant les étapes nécessaires pour résoudre les problèmes. De tels effets pourront peut-être contribuer à mieux outiller les adolescentes lors de leur transition vers l'âge adulte.

Enfin, alors que des doutes planent dans les écrits scientifiques quant à la pertinence d'un programme cognitif-comportemental pour des adolescentes ayant vécu des traumatismes sévères tels que l'agression sexuelle, les résultats de notre étude évaluative ne vont pas en ce sens, bien au contraire. Non seulement les effets observés chez les adolescentes du groupe expérimental, prises globalement, s'appliquent aussi aux adolescentes ayant été victimes d'agression sexuelle, mais plusieurs effets se révèlent être encore plus forts chez les adolescentes ayant été agressées sexuellement. Des effets du programme s'observent aussi uniquement chez ces adolescentes ayant des antécédents de victimisation sexuelle, comme la réduction significative de leur implication dans des activités de prostitution et de danse nue.

En somme, même si nos résultats devront être répliqués, notre étude suggère que l'application d'un programme cognitif-comportemental réduit de façon significative bon nombre de difficultés chez les adolescentes placées en institution. En ce sens, nos résultats appuient le développement de programmes fondés sur des données probantes, mais soulignent clairement le besoin d'adapter ces programmes afin de les rendre plus sensibles à certaines problématiques plus spécifiques aux filles, comme les problèmes de consommation de psychotropes et les symptômes dépressifs, qui compromettent leur sécurité et leur sain développement.

IV. Les limites : La notion bien relative de « l'efficacité » des programmes d'intervention

Plusieurs autres pistes d'analyse devront être approfondies. Les mécanismes de changement devront être analysés de façon à mieux comprendre les liens qui s'établissent et qui s'alimentent au cours du développement des adolescentes entre leurs pensées, leurs émotions et leurs comportements. De tels approfondissements permettront de mieux établir : pourquoi, pour qui, quelles composantes du traitement ou quelles combinaisons de ces dernières contribuent aux effets observés.

Plus important encore, établir si le programme cognitif-comportemental est « efficace » pour les adolescentes met en jeu un point de vue bien relatif. La notion d'efficacité peut évidemment s'actualiser sous diverses formes, selon le point de vue subjectif de chacun. Pour certains, l'efficacité d'un programme peut signifier une absence de récidive ou une absence de récurrence des signalements des enfants dans les services de la protection de l'enfance. Pour d'autres, l'efficacité d'un programme peut plutôt se traduire par une diminution de l'ampleur des troubles de comportement. Enfin, d'autres pourraient avoir comme critère une meilleure intégration sociale ou encore un plus grand sentiment de bien-être personnel. Plus encore, il importe de cerner le point de vue des adolescentes qui ont bénéficié du programme d'intervention. Selon leurs perspectives, est-ce que le programme les a aidées ? À cet égard, et dans la poursuite de ce projet de recherche, des entretiens qualitatifs seront menés avec un sous-échantillon d'adolescentes afin de mieux comprendre leur point de vue sur cette question.

Services d'aide à l'enfance et observation : l'approche allemande de protection de l'enfance

LA PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS ET DES LIMITES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE LORS DE LA RÉDACTION DE LA LOI DE 2012 SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN ALLEMAGNE :

L'EXEMPLE DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES FAMILLES

Thomas Meysen

I. De 1990 à 2005 : Du changement de paradigme à un cadrage à destination des professionnels

« *La mission du système d'aide sociale à l'enfance et à la jeunesse, celle de protéger les enfants des situations de danger, doit être mise en évidence de manière plus concrète* », annonce le législateur en 2004 dans l'introduction de la loi instaurant les premiers dispositifs légaux de repérage permettant d'intervenir en cas de soupçon de mise en danger d'enfant(s), au sein de la loi d'aide sociale à l'enfance et à la jeunesse (section 8a du code social, livre 8 [SGB VIII]). Ce texte se fonde par ailleurs sur le principe de l'intervention des services sociaux qui est passée au premier plan lors de la grande réforme de 1999/2001. Auparavant, la loi consolidait l'intervention d'État et le repérage. Les professionnels des services d'aide sociale à l'enfance et à la jeunesse ne peuvent alors plus se borner à accompagner les familles dans ce type de situation. Lorsqu'ils ont des raisons de penser que l'intérêt supérieur de l'enfant est compromis, ils ont le devoir d'intervenir dès qu'ils le constatent.

Les experts ont été divisés sur l'interprétation à réserver à l'adoption d'un texte prévoyant explicitement un « devoir de protection en cas de mise en danger » (section 8a, SGB VIII), comme c'est le cas depuis le 1^{er} octobre 2005. Pour certains, il s'agissait de réagir à un scandaleux « défaut de prise en compte des devoirs constitutionnels de protection dans le cadre de l'aide à l'enfance et à la jeunesse », qui impliquait un « changement de mentalités », lequel ne pouvait pas être obtenu sans l'établissement d'une « responsabilité implacable » par rapport aux aberrations constatées. « L'inactivité alarmante » des services pouvait être dénoncée dans ce cadre. Pour d'autres, la section 8a de la loi SGB VIII apportait moins des nouveautés que des précisions et des clarifications de l'existant. Aucune « nouvelle mission » n'était définie, mais « les standards et pratiques professionnels se trouvaient dorénavant fondés en droit ».

Un consensus a fini par émerger sur l'idée que la section 8a de la loi SGB VIII établit une procédure spécifique qui articule les différents devoirs afférents à la protection de l'enfance, afin de soutenir la pratique par la reconnaissance du rôle des professionnels dans le contexte

de la « sentinelle constitutionnelle » envers l'éducation mise en œuvre par les parents (article 6(2) de la Constitution allemande).

D'un côté, les professionnels reçoivent un cadre pour leurs actions socio-éducatives alors même qu'on les fait travailler sous la pression de responsabilités pénales et que des affaires qui ont provoqué le scandale reçoivent une couverture médiatique nationale. D'un autre côté, ce texte a aussi pour but de défendre le professionnalisme en matière d'aide à l'enfance et à la jeunesse par une communication externe transparente.

Ce dernier aspect, au moins, s'est avéré par la suite. Dans des interviews télévisées, les modérateurs et interviewés, que ce soient des politiques, des universitaires ou des praticiens parlent de « la 8a » comme si cet article de loi était connu de tous les spectateurs. Les reportages et documentaires dans la presse, à la radio et à la télévision, décrivent les missions du système d'aide à l'enfance et à la jeunesse en ces termes, citant cet article de loi. Peu après être devenue effective, « la 8a » est devenue un symbole de la protection de l'enfance, au sein des services d'aide à l'enfance et à la jeunesse ou plus largement au-delà.

A posteriori, on peut considérer que le législateur a fait preuve de prévoyance. Dans un climat social relativement apaisé, il a pu rédiger et adopter un cadre juridique qui fait collaborer autour du devoir de protection non seulement les autorités publiques et les services d'aide à l'enfance mais aussi les associations. Après une courte période de résistance, ce système a également rencontré une large adhésion. Les standards professionnels sont intégrés au cœur de la loi. Dans le même temps, le cadre procédural s'est imposé comme le modèle de référence général. Les lois concernant la protection de l'enfance dans les Länder, de même que les responsabilités professionnelles de protection pour tous ceux qui travaillent avec les enfants et les familles, introduites en 2012 par la loi de protection de l'enfance, s'en sont inspiré, en matière notamment d'obligations et de procédures (voir section 4, Loi sur la coopération et l'information en matière de protection de l'enfance- KKG).

Mais à quoi ressemble ce système allemand de protection de l'enfance ? Les éléments de réponse ci-dessous mettent en perspective : la manière dont protection et aide sont interdépendantes au cœur du système (1), la relation pivotale mise en place par le législateur (2) et les principales caractéristiques de l'approche allemande dans le cadre d'une comparaison européenne (3). L'article se termine par des perspectives (4).

II. La protection comme élément de la relation d'aide

A/ Attentes en matière de repérage

Par le passé, les responsables politiques ont plusieurs fois exprimé l'idée que les missions de différents acteurs de la protection de l'enfance devraient être réorientées vers une meilleure surveillance et un repérage accru. C'est en particulier sur les services sociaux d'aide à l'enfance que se sont concentrées les demandes lors du débat sur la première proposition de loi puis sur le projet – qui fut ensuite abandonné – d'un système de protection de l'enfance fédéral. La ministre fédérale aux Affaires familiales, Ursula von der Leyen, a appelé de ses vœux l'instauration d'une obligation juridique de faire des visites à domiciles et une inspection visuelle des enfants. Elle a soutenu ce projet en utilisant une formule-choc lors d'une interview pour un magazine à scandale (BILD-Zeitung) : les services d'aide à l'enfance doivent faire des visites à domiciles « pour qu'on regarde les enfants et pas que leur dossier ! ».

De tels propos ont fortement marqué les pratiques de protection de l'enfance en Allemagne. Bien que le législateur ait au final choisi une option différente, ces notions sont toujours présentes, comme autant d'obligations en puissance à remplir dans différents contextes. Cette intrusion dans la relation interpersonnelle d'aide semble en altérer fondamentalement la nature. L'identité même des services de soutien peut être en jeu. Des devoirs et responsabilités spécifiques sont alors principalement définies en fonction de l'obligation de protection de l'enfance, au lieu que ce soient les enjeux de protection que l'on intègre aux tâches spécifiques. Ce faisant, on préserve le potentiel originel de la relation d'aide.

L'exemple des « visites de bienvenue » montre cela de manière particulièrement éloquente. Ces visites sont un moyen de féliciter des parents pour la naissance de leur enfant, et permettent de venir au sein de leur foyer pour leur donner informations et conseils s'agissant des services d'accompagnement disponibles à proximité (sec. 2 KKG). Pour cette initiative qui a vu le jour dans la ville de Dormagen en tant que service de soutien universel et préventif, les professionnels qui rendent visite doivent « aborder les parents de manière très positive, et leur proposer de les aider à s'aider eux-mêmes, s'il le faut ». Ce concept fondamental est toutefois complètement détourné si les praticiens ont pour mission (secrète) de s'assurer pendant la visite que tout va bien au sein de la famille. Dans certaines communautés, pas toutes, les parents sont suspectés s'ils refusent cette visite proposée. Un signalement est fait aux services sociaux des services d'aide à la jeunesse pour évaluer la situation de l'enfant.

Le législateur n'avait pourtant pas pour intention de reconfigurer ainsi ces visites de bienvenue comme autant de « patrouilles de surveillance des parents », d'autant plus que ce n'est pas conforme aux droits fondamentaux des parents. Si les interactions au sein de services d'accompagnement universels que sont les programmes de prévention précoce n'étaient pas maintenues sous le sceau de la confidentialité, si des professionnels de l'aide devenaient des bras armés de l'État-surveillance ou des services de soutien une « précaution préventive contre les risques », ils perdraient une part significative de leur capacité à être utiles. Les effets secondaires iatrogènes d'une politique de « surveillance des enfants » absolue, par tous et partout seraient un coût public élevé pour un effet protecteur limité, puis un une désaffection forte par peur d'un repérage excessif.

B/ Le repérage comme élément intégré des services de soutien

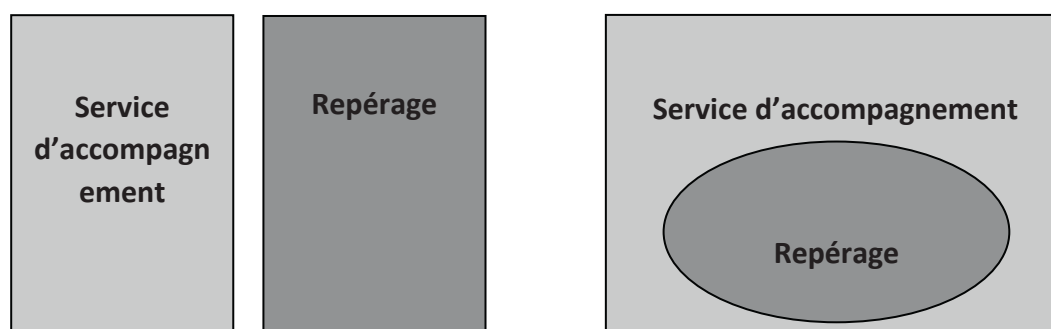
Cependant, la protection de l'enfance moderne comporte aussi bien des éléments de repérage que d'accompagnement. Tous les deux sont en tension à l'intérieur des systèmes de protection de l'enfance et de la jeunesse. Cela a sans doute été intensifié par la focalisation sur l'environnement de vie et les services introduite par la loi SGB VIII qui produit un flou conceptuel et programmatique dans lequel « le repérage, comme forme exigeante de l'accompagnement professionnel » est difficile à mettre en lien avec la mise en avant d'une relation de confiance dans l'accompagnement, naturellement reçue de manière plus positive par les usagers. Une interdépendance fonctionnelle et équilibrée était difficile à réaliser. Sous l'étiquette d'un « double mandat », un blocage potentiel a émergé. Services d'accompagnement et de repérage furent brandis comme contradictoires, ce qui reflétait le dilemme éthique de la « situation d'ordre ambivalent ». Dans cet état de fait, les éléments de participation et de transparence ne se retrouvent pas.

Au moment où la section 8a de la loi SGB VIII est entrée en application, un débat intense a émergé entre la restriction des droits parentaux et l'accroissement des services

d'accompagnement. Dans un article fondateur, Reinhold Schone a établi que tout service d'accompagnement contient des éléments de surveillance. Bien que la métaphore du « double mandat » induise en erreur, le dualisme analytique est utile et nécessaire. Le travail social est traversé par la concurrence et l'inséparabilité des services de soutien et de repérage, voire de surveillance. L'interdépendance de ces missions fait qu'elles doivent systématiquement être mises en équilibre, aussi bien sur le plan légal et structurel que sur le plan organisationnel et professionnel, dans le travail au quotidien avec chaque famille.

Graphique 1: relation entre accompagnement et repérage

Fiction d'un « double mandat » Service d'accompagnement et de repérage combinés



C/ Intégration de la protection et du repérage dans la mission d'accompagnement

La loi allemande d'aide à l'enfance et à la jeunesse (SGB VIII) ne contient pas de tâches isolées de repérage. Systématiquement, la protection est indiquée comme un élément de l'accompagnement, associée et intégrée à la mission de conseil et d'assistance. De plus, le devoir de protection au terme de la section 8a de la loi SGB VIII articule directement l'évaluation de la situation de danger au devoir d'apporter un accompagnement :

- Le service d'aide à la jeunesse a pour obligation de proposer des services d'accompagnement lorsque la situation le permet et le rend nécessaire pour éviter la mise en danger (sec. 8a(1) 3 SGB VIII).
- Les associations sont censées motiver les parents ou adultes de référence à solliciter des/d'autres services d'accompagnement si elles les considèrent nécessaire (sec 8a(4) 2 SGB VIII)

Le même principe se retrouve dans le devoir de protection qui incombe aux professionnels de la santé, aux psychologues, aux travailleurs sociaux, aux professionnels du conseil et des centres d'orientation, ainsi qu'aux enseignants depuis la loi de protection de l'enfance de 2012 (sec. 4 KKG). Parmi ces derniers, les professionnels qui sont soumis au secret professionnel sont aussi censés inciter les parents avec lesquels ils sont en contact à solliciter les services d'accompagnement qui semblent nécessaires (sec. 4(1) KKG).

Même si la loi permet d'intervenir sans l'accord des parents ou contre leur avis, elle précise que la protection fait partie de l'accompagnement. Les parents/adultes de référence restent les destinataires-pivots des conseils et de l'assistance proposés, même après un placement d'enfant (sec. 37(1) SGB VIII). Le placement d'urgence, conçu comme une intervention de crise qui accompagne les enfants par la protection et un travail avec eux sur leurs perspectives (sec. 42(2)1 SGB VIII), implique les parents/adultes de référence. L'objectif d'évaluer la restriction

des droits parentaux doit être maintenue ou si les parents peuvent être convaincus de s'engager volontairement dans un processus d'aide (sec. 42(3) SGB VIII)¹. Dans les dossiers concernant une potentielle mise en danger d'enfant, les tribunaux aux affaires familiales ont pour obligation d'évaluer si une intention d'avoir recours aux services d'accompagnement (sec. 157 loi de procédure en affaires familiales [FamFG]) ou l'obligation de le faire (sec. 1666(3) Nr 1 BGB) pourraient permettre d'éviter un dommage (supplémentaire) à l'enfant.

Le message central du législateur dans le contexte de la protection de l'enfance est : « Agir malgré les personnes, peut-être, mais pas à leur insu ». Si des informations personnelles sont transmises sans l'accord des personnes concernées, elles doivent en être préalablement informées (sec. 4(3)1 KKG). La participation des membres de la famille est dans tous les cas obligatoire (sec. 8a(4)2 SGB VIII). Une exception ne peut être faite que lorsque la protection effective de l'enfant est en jeu.

Les familles sont et resteront les principaux partenaires de la protection de l'enfance en Allemagne². Les professionnels ne parlent pas seulement entre eux de la situation de la famille, mais aussi avec les membres de la famille. L'information est partagée et n'est pas transférée comme pour se débarrasser de toute responsabilité. Le point de départ est toujours la relation aux membres de la famille. Une des caractéristiques du système est que d'autres acteurs ou institutions sont mises à contribution et que les membres de la famille sont associées, autant que possible, à cette démarche³.

D/ Des tâches isolées de repérage ?

Les débats très vifs qui ont eu lieu dans la période post-8a au sujet de la protection de l'enfance ont mené à plusieurs reprises à ce que des décisions législatives soient prises simplement pour inciter les acteurs à prendre des décisions⁴. Des attentes irréalistes concernant le potentiel de repérage sont apparues aussi bien au niveau fédéral qu'à celui des *Länder*.

Au niveau fédéral, le texte n'est finalement pas passé. Il contenait les prémices de la mise en place d'une obligation systématique de faire des visites à domicile chaque fois que le service d'aide à l'enfance était informé d'une situation où il y a de sérieuses raisons de croire que l'enfant est en danger⁵. Les visites à domicile sont en effet un outil essentiel pour entrer en contact avec les familles et connaître la situation de l'enfant⁶ ; mais l'instauration d'un tel devoir en aurait limité les effets⁷. Ce qui est essentiel, c'est d'avoir de la ténacité et de chercher à appréhender la situation globale⁸. Réduire ainsi cet outil de la visite à domicile ou repérage aurait aussi réduit son potentiel pour l'identification des situations, ainsi que pour le soutien

¹ Explicitement *Trenczek* in *Münder et al.*, FK-SGB VIII, 7. Aufl. 2013, § 42 Rn. 38 ff.

² D'un point de vue socio-pédagogique professionnel, voir Heinitz, *Sozialmagazin* 4/2009, 58; Lüttringhaus, *Blätter der Wohlfahrtspflege* 2010, 177; Biesel, *Sozialmagazin* 4/2009, S. 50.

³ Pour une analyse éclairante sur les attitudes implicites du cadre réglementaire de la protection de l'enfance, voir le discours sur la terminologie « travail de protection de l'enfance démocratique » Wolff, *ForE* 2007, 132 ; Meysen, *ForE* 2007, 140 ; Kindler, *ForE* 2007, 145; Goldbeck/Ziegenhain/Fegert, *ForE* 2007, 149; Rüting, *ForE* 2007, 154.

⁴ Criticizing e.g. *Mörsberger*, *SRA* 2009, 90 ff.

⁵ Gesetzentwurf der Bundesregierung, Entwurf eines Gesetzes zur Verbesserung des Kinderschutzes (Kinderschutzgesetz), BT-Drucks. 16/12429.

⁶ Par exemple, *Deutscher Städtetag*, *JAMt* 2009, 231 (232 f.).

⁷ *Lack*, *Gesetzgebung zur Effektivierung des Kinderschutzes* (Fn. 33), S. 426 ff.

⁸ Katzenstein, BT-Ausschuss-Drucks. 16(13)474h, 6 f; Schuster, *neue caritas* 16/2007, 15 ; Fieseler, *Jugendhilfe* 2012, 124.

et la protection. Souvent, d'autres méthodes de contact permettent de mieux évaluer une situation de danger potentiel, d'estimer les perspectives de changement, et de développer des voies de soutien et de protection avec la famille – au besoin sans leur consentement⁹.

Un autre exemple saillant est la législation des Länder sur l'identification précoce des situations en application des recommandations du Comité mixte fédéral (G-BA, sec. 26, Loi sur l'assurance médicale légale [SGB V] 10). Après la diffusion de plusieurs émissions télévisées à grande écoute consacrées à des échecs tragiques en protection de l'enfance, le personnel politique a ressenti la nécessité d'agir. Lors d'un « Sommet sur la protection de l'enfance », les premiers ministres des Länder et la Chancelière ont convenu que les examens pédiatriques précoces de dépistage seraient reconnus comme une mesure de protection de l'enfance¹¹. Peu après, 13 Länder ont mis en place un système d'invitation et/ou de rappel concernant les visites médicales pédiatrique, le Bade-Wurtemberg et la Bavière ont régulé les responsabilités pour effectuer des rappels, la Saxe-Anhalt a mis en place des campagnes de sensibilisation pour améliorer la participation à ces visites¹². Lorsqu'il n'était pas possible de déterminer si l'enfant avait participé à une visite médicale précoce, l'idée de base dans la plupart des Länder – qu'elle soit explicitement mentionnée dans la loi ou « seulement » communiquée politiquement – était d'envoyer le service de protection de l'enfance ou un service de santé vérifier si l'enfant se porte bien dans sa famille : il s'agit d'une mission d'observation occasionnelle.

L'objectif de l'invitation et du système de rappel pour les visites médicales précoces était d'améliorer la protection des enfants en cas de négligences et de violences. Cependant, cela s'est révélé un échec¹³. Les visites effectuées en cas de non-participation préalable aux visites médicales précoces ont permis d'identifier bien moins de cas de mise en danger que l'on ne pouvait s'y attendre dans un échantillon aléatoire de la population totale : 0,07 % dans le Hesse (2010)¹⁴, 0,08 % en Rhénanie du Nord-Westphalie (2010)¹⁵, 0,0002 en Rhénanie-Palatinat (2009)¹⁶. En réaction, le système invitation/rappel/rapport a été critiqué par les cours des comptes des différents Länder¹⁷.

⁹ Urban-Stahl, ForE 2009, 4; Rüting, ForE 2009, 12; Hensen/Schone, ForE 2009, 18; Toprak, ForE 2009, 24; Neuffer, 2009, 182 ff.; Trenczek, in: Münder u.a., FK-SGB VIII, 7. Aufl. 2013, Anhang Verfahren Rn. 28; Meysen, in: Münder u.a., a.a.O., § 8a Rn. 34.

¹⁰ Richtlinien des Bundesausschusses der Ärzte und Krankenkassen über die Früherkennung von Krankheiten bei Kindern bis zur Vollendung des 6. Lebensjahres („Kinder-Richtlinien“) publié comme Beilage Nr. 28 zum Bundesanzeiger Nr. 214 vom 11.11.1976, dernière modification le 18.06.2009 publié dans le Bundesanzeiger 2009, Nr. 132, S. 3 125 entré en vigueur le 05.09.2009.

¹¹ Ministerpräsidentenkonferenz, 19.12.2007 in Berlin, TOP 1.10 « Kinderschutz »; Konferenz der Regierungschefs der Länder, 12.6.2008 in Berlin, TOP 1.3 « Kinderschutz – Zwischenbericht ».

¹² Pour plus de détails, voir Hartig/Schönecker/Wettmann/Meysen, Rechtsvergleich, in: Ziegenhain/Meysen *et al.*, Abschlussbericht der Evaluation des rheinland-pfälzischen LKindSchuG, 2010, S. 70 ff., accessible en ligne: [www.dijuf.de/Projekte/Evaluation/LKindSchuG/Rheinland-Pfalz/\(letzter_Aufruf_12.05.2014\)](http://www.dijuf.de/Projekte/Evaluation/LKindSchuG/Rheinland-Pfalz/(letzter_Aufruf_12.05.2014)).

¹³ Voir aussi DIJuF-Rechtsgutachten, JAmt 2012, 161 m. w. Nachw.

¹⁴ Hessischer Landkreistag/Hessischer Städtetag, JAmt 2010, 115 f.

¹⁵ LWL-Landesjugendamt Westfalen, UTeilnahmeDatVO, Datenauswertung 02/2010 bis 10/2010, Dez. 2010.

¹⁶ Müller/Michel-Schilling/Lamberty, Kinderschutz und Kindergesundheit in Rheinland-Pfalz, Ergebnisse zur Umsetzung des Landesgesetzes zum Schutz von Kindeswohl und Kindergesundheit für das Berichtsjahr 2009, in: Ministerium für Integration, Familie, Kinder, Jugend und Frauen Rheinland-Pfalz, Kinderschutz, Kindergesundheit und Hilfen zur Erziehung in Rheinland-Pfalz. Bilanz und Perspektiven, 2010, S. 30 ff.

¹⁷ Par exemple, Thüringer Rechnungshof, Mitteilung über die Prüfung vom 19.09.2012, II 3-0834-01/12.

La corrélation supposée entre absence de participation aux visites médicales précoce et violence ou négligence à enfant n'existe tout simplement pas. L'interférence dans les droits fondamentaux des membres de la famille au nom de l'investigation sur des dangers potentiels ne peut donc pas être justifiée constitutionnellement¹⁸.

III. La conception allemande de la protection de l'enfance : comparaison européenne

A/ L'obligation de signalement, le cas général

La conception allemande de la protection de l'enfance n'est pas dans la lignée majoritaire en Europe¹⁹. Une illustration de cela se retrouve dans la question des responsabilités en matière de notification, qui rejoint le débat international sur « l'obligation de signalement »²⁰. En 2010/2011, 22 des 27 (à l'époque) États-membres avaient mis en place une obligation de signaler les cas où l'on soupçonne des maltraitements au service chargé de la protection de l'enfance (tableau 1)²¹.

Tableau 1 : Devoir de signaler les situations soupçonnées de maltraitance à enfant²²

Tout citoyen	Professionnels	Aucune obligation
8 (+1): Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, (France), Lettonie, Luxembourg, Pologne, Slovaquie	13: Autriche, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Malte, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovénie, Royaume-Uni	3 (+2): Allemagne, (Belgique), (Espagne), Irlande, Pays-Bas

Parmi les cinq États qui n'avaient pas une obligation de signalement à cette époque, l'Irlande en a ensuite instauré un par la loi en 2014. En Espagne, un seuil est mis en place par la question de l'intérêt général à lancer des poursuites. Le système belge prévoit que l'information doit être transmise à un procureur spécifique aux mineurs qui ne fait pas partie du système de justice criminelle et n'intervient que si les services sociaux ne lui donnent pas un signal de fin d'alerte au bout de trois mois. Aux Pays-Bas, l'Institut néerlandais pour la jeunesse a publié un « Meldcode »²³ en 2011, dans l'idée d'inciter les professionnels travaillant en lien avec les enfants et les familles à donner suite aux indications de violence ou de négligence d'une

¹⁸ Lack, Gesetzgebung zur Effektivierung des Kinderschutzes (Fn. 33), S. 535 ff.; DIJuF-Rechtsgutachten, JAmt 2012, 161 (163); Meysen, in: Coester-Waltjen/Lipp/Schumann/Veit, Alles zum Wohle des Kindes ? Aktuelle Probleme des Kindschaftsrechts. 2. Familienrechtlichen Forum Göttingen, 2012, S. 156 (161 ff.).

¹⁹ Voir Kindler in Müller/Nüsken (Hrsg). Child Protection in Europe. Von den Nachbarn lernen – Kinderschutz qualifizieren, 2010, S. 11 ff.; World Health Organization (WHO)/International Society for the Prevention of Child Abuse and Neglect (IPSCAN), World Perspectives on Child Abuse, 7th Edition, 2006.

²⁰ Par exemple Melton, *Child Abuse & Neglect*, 2005, 9 ; Ainsworth/Hansen, *Child and Family Social Work*, 2006, 33; Ainsworth, *Child and Family Social Work*, 2002, 57.

²¹ European Commission, Feasibility study to assess the possibilities, opportunities and needs to standardise national legislation on violence against women, violence against children and sexual orientation violence, 2010; Meysen/Hagemann-White, in: Kelly/Hagemann-White/Meysen/Römkens, Realising Rights. Case studies on state responses to violence against women and children in Europe, 2011, S. 110 ff.

²² Meysen/Hagemann-White in Kelly/Hagemann-White/Meysen/Römkens, Realising Rights (Fn. 50), S. 110 (186).

²³ Nederlands Jeugd instituut, Meldcode Huiselijk Geweld en Kinder mishandeling in het piraire onderwijs, 2011.

manière similaire à ce qui se fait en Allemagne, c'est-à-dire en allant au contact de la famille et en notifiant éventuellement aux autorités : le code n'est pas contraignant mais bien plutôt un engagement moral.

Lorsque l'on parle des obligations de signalement et des attentes en la matière, il est important de préciser à qui l'on est censé signaler. Lorsqu'il y a une telle obligation, presque tous les États membres de l'UE prévoient que ce signalement soit fait aux services sociaux de protection de l'enfance (sauf en Grèce et au Luxembourg). Sur la question d'un signalement judiciaire (complémentaire), les responsabilités sont variables. À cet égard, 9 des 27 États membres (à l'époque) maintiennent en 2010/2011 une confidentialité à l'égard du système de justice (tableau 2).

Tableau 2 : Obligation de signalement d'un danger aux services judiciaires²⁴

Tout citoyen	Professionnels	Services de protection de l'enfance	Aucune obligation
3: Luxembourg, Pologne, Slovaquie	4: Chypre, Grèce, Lettonie, Malte	11: Bulgarie, Estonie, Espagne, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovénie	9: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni

La recherche dans certains pays européens a montré que les obligations de signalement ne signifient pas que les situations soient toutes connues ou qu'aucun enfant ne soit en danger. En Estonie, un pays où tout soupçon doit être signalé à la justice pénale, où toute maltraitance avérée est sanctionnée et où le manquement à l'obligation de signalement est un délit, une enquête auprès des professionnels travaillant avec les enfants a permis de constater que moins de 30 % des situations considérées comme pertinentes en termes de danger sont signalées²⁵. Des études en Suède, un pays qui a mis en place une consultation volontaire et anonyme d'expert avant le signalement obligatoire aux services sociaux, et où il n'y a pas d'automaticité de saisine du système de justice pénale, ont montré un taux de signalement un peu plus solide. Une enquête auprès de 341 institutions de protection de l'enfance a mis en évidence un taux de 37 % de signalement des situations de maltraitance présumée²⁶, ce taux s'élevant à 55 % pour un hôpital pédiatrique universitaire²⁷.

Il ressort que tous les États qui ne se sont pas dotés d'une obligation de signalement à la justice sont aussi des États qui ont mis en place des programmes sociaux qui offrent aux enfants et à celles et ceux qui s'en occupent un accompagnement largement accessible, suffisamment adapté et arrivant en temps utile. En 2010, seuls douze des États membres de l'Union européenne pouvaient être dénombrés dans ce groupe (l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède, le

²⁴ European Commission. *Feasibility study to assess the possibilities, opportunities and needs to standardise national legislation on violence against women, violence against children and sexual orientation violence*. Annexes, 2010, S. 6.

²⁵ Estonian Development Plan for Reducing Violence, 2010-2014, 2010, S. 19 ; Soo/Ilves/Strömpl, *Laste väärkohtlemise juhtumitest teavitamine ja võrgustikutöö*, Ministry of Social Affairs/University of Tartu, 2009.

²⁶ Sundell, *Child Abuse & Neglect*, 2007, 93.

²⁷ Tingberg, *Child Abuse & Neglect*. Clinical Investigation Management and Nursing Approach. Doktorsavhandling, Department of women's and children's health, 2010.

Royaume-Uni), dont seulement quatre pouvaient compter sur un financement pérenne de leurs services d'accompagnement (l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas²⁸). Dans sept États membres, ces services ne sont pas assez diversifiés (Hongrie, Portugal, Roumanie, Slovaquie) ou sont défaillants (Estonie, Luxembourg, Slovaquie), tandis que la Roumanie a nettement renforcé et formé ses personnels depuis cette époque²⁹. Huit États membres n'ont rempli aucun de ces standards en 2010 (Bulgarie, Chypre, Grèce, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque)³⁰.

De manière frappante, une large accessibilité des services et leur fiabilité sont fortement corrélées avec la question de savoir si une obligation de signalement est mise en place, avec quelles modalités et quelles intentions. L'existence de services d'accompagnement universellement accessibles change la perception du moment où il est nécessaire de faire part de ses soupçons aux services de protection de l'enfance. *A minima*, l'idée que l'obligation de signaler ses soupçons à la protection de l'enfance permettrait de mieux connaître les situations de mise en danger ou d'intervenir en temps utiles doit être remise en question. Le devoir de signaler mène souvent à une non-perception des signaux et à des stratégies d'évitement dans les situations où le partage d'information n'est pas (encore) présumé utile.

Ainsi, les obligations ou recommandations légales sur « l'obligation de signalement » ne devraient pas être considérées comme un indicateur de qualité des systèmes de protection de l'enfance³¹, contrairement à l'instauration d'un cadre réglementaire contraignant sur la gestion de l'information en cas de suspicions de mise en danger (ou pour reprendre le vocabulaire allemand, lorsque le professionnel a « des raisons sérieuses » de le croire)³². Les systèmes sont différents en la matière, mais cela ne permet pas de considérer certains comme meilleurs que d'autres. Un important facteur à prendre en compte est la façon dont les usagers, citoyens et professionnels perçoivent des structures de protection de l'enfance comme fiables, engagées et compétentes³³.

B/ Systèmes d'accompagnement et de repérage

Les systèmes de protection de l'enfance peuvent être classés selon ces différents aspects comme principalement centrés sur l'investigation, réagissant aux signalements, ou principalement centrés sur le soutien, avec un accent mis sur l'accompagnement dans la protection de l'enfance. Une étude dans 9 pays, conduite en 2011, a mis en évidence une réalité triple. Alors que les systèmes de protection de l'enfance en Bulgarie, en Grèce et en Turquie privilégient une surveillance investigatrice suite à un signalement, et que l'Estonie et la Roumanie sont en transition vers l'intégration de programmes d'intervention précoce au sein d'une offre différenciée de services pour éviter le placement, les systèmes en Allemagne, en Angleterre et au Pays de Galles, aux Pays-Bas et en Suède sont identifiés comme principalement axés sur le soutien³⁴.

²⁸ Note de l'éditeur : le financement en France peut aussi être considéré comme pérenne.

²⁹ Sur les évolutions en Roumanie, voir Meysen/Hagemann-White. In Kelly/Hagemann-White/Meysen/Römkens, *Realising Rights* (Fn. 50), S. 110 (136 ff.).

³⁰ European Commission. Feasibility study (Fn. 50). 2010, S. 46.

³¹ Opinion discordante Svevo-Cianci/Hart/Rubinson, *Child Abuse & Neglect*, 2010, 45.

³² WHO/IPSCAN. *World Perspectives on Child Abuse* (Fn. 48). 2006.

³³ De manière exhaustive : Meysen/Hagemann-White. In Kelly/Hagemann-White/Meysen/Römkens. *Realising Rights* (Fn. 50), S. 110 (194 ff.).

³⁴ Meysen/Hagemann-White. In Kelly/Hagemann-White/Meysen/Römkens. *Realising Rights* (Fn. 50), S. 110 (176).

Ces résultats sont généralement corrélés avec la conception de l'enfant dans ces sociétés. Alors que les États qui ont un système de signalement considèrent l'éducation des enfants comme une affaire purement privée (Bulgarie, Grèce, Turquie), l'Estonie étant considérée comme intermédiaire, les citoyens des États qui ont développé des systèmes de soutien estiment que l'État a une responsabilité cruciale pour assurer le développement et la sécurité des enfants (Allemagne, Angleterre/Pays de Galles, Pays-Bas, Roumanie, Suède)³⁵.

IV. Perspectives d'avenir

La loi allemande de protection de l'enfance ne contient pratiquement aucune opération isolée de repérage. La protection est une occurrence et une partie intégrante de l'accompagnement. L'observation est le fait de chacun des services d'accompagnement. Sans vouloir passer sous silence les problèmes existants, cela indique que, particulièrement lorsqu'on effectue une comparaison internationale, l'Allemagne garantit de manière pérenne une gamme hautement diversifiée, accessible sur tout le territoire et opportune de services d'accompagnement qui peuvent intervenir avant même toute mise en danger ou tout placement.

L'investigation visant à évaluer la pertinence des suspicions peut, en particulier, être trouvée dans des pays qui cherchent une compensation à l'autonomie incontestée de la famille pour définir un point de bascule où la relation s'inverse complètement. L'État intervient par le biais des autorités compétentes. Dans d'autres États, c'est l'équilibre des relations entre repérage et relation d'aide, entre parents et professionnels, qui est au centre des préoccupations.

L'Allemagne appartient à ce dernier groupe. Le législateur a créé un système de protection de l'enfance où une grande valeur est accordée à la relation d'aide, particulièrement à l'égard des membres de la famille. La loi suppose que la confiance dans un système, son organisation et ses professionnels sont des pré-requis pour que ledit système soit informé des besoins de protection et de soutien. Ainsi, le système de protection de l'enfance désigne les services d'aide à l'enfance et à la jeunesse qui tissent la coopération partenariale autour de la famille en utilisant le fil déjà réalisé par les partenaires d'autres services d'accompagnement, lorsque c'est possible. Le seuil très bas permettant l'accès aux services d'accompagnement est aussi un indicateur de la qualité de l'approche allemande de promotion du développement des enfants par la transparence envers les parents, même en cas d'interventions non consenties.

Au cours de l'évaluation à venir de la pratique de protection de l'enfance en Allemagne et des potentiels aménagements de la loi qui en seront issus, il faudra donc prendre en compte la manière dont les familles ont accès aux services d'accompagnement et celle dont le système d'aide et de soutien se créent un chemin jusqu'à la famille et ses besoins. Dans cet esprit, la protection de l'enfance est et demeure une lutte continuelle entre sollicitude et autonomie, qui se retrouve dans la proportion et les modalités de repérage au sein des services d'accompagnement. L'approche retenue par l'Allemagne dans la coopération entre enfants et parents/adultes de référence aussi bien qu'entre les différents acteurs de la protection de l'enfance devrait être le socle solide qui permet des améliorations dans l'intérêt des enfants et de leur famille.

³⁵ Meysen/Hagemann-White. In Kelly/Hagemann-White/Meysen/Römkens. *Realising Rights* (Fn. 50), S. 110 (175).

UN OBSERVATOIRE POUR MIEUX CONNAÎTRE LES SERVICES ET AIDER LES ACTEURS

Michel Vandekeere

Le champ d'action des politiques d'enfance et de jeunesse est nourri par un grand nombre de savoirs. Ces savoirs sont de natures diverses : empirique, pragmatique, institutionnel, académique, stratégique... Ils sont portés par des acteurs multiples et ont des systèmes de légitimation différents. L'une des conséquences « irritantes » de cette diversité des savoirs est que ceux-ci sont plus souvent que de raison amenés à entrer en concurrence ou à s'ignorer mutuellement.

Je ne pense donc pas trop m'avancer en affirmant que l'une des convictions qui sous-tend l'organisation de la journée d'étude du 10 octobre 2014 et du présent rapport pourrait se résumer par cette formule : l'hybridation des savoirs produit des connaissances mieux adaptées au terrain et plus utiles à l'action.

C'est en tout cas l'une des convictions qui est à l'origine de la création de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) de la fédération Wallonie-Bruxelles, que je représente.

Mais nous savons aussi, si nous poussons plus avant la métaphore de la génétique, que l'hybridation, même si elle peut se produire naturellement, ne donne les meilleurs résultats qu'avec un minimum de labeur et d'efforts, qui n'excluent d'ailleurs pas le simple concours du hasard.

Je vais donc vous présenter les quelques enseignements que nous tirons des initiatives que nous avons prises depuis la création de notre Observatoire, afin de produire des connaissances issues de l'hybridation de savoirs, lesquels trop souvent coexistent sans se rencontrer ou plus exactement sans s'articuler.

J'ai essayé de résumer les enseignements que nous avons pu tirer de cette volonté d'organiser les articulations entre recherche et pratiques en sept propositions, en tâchant de les illustrer à chaque fois par des exemples. Ces exemples ne sont pas tous issus du domaine de la protection de l'enfance (l'aide à la jeunesse) car il n'y a pas de raison de penser que cette question des articulations ne se pose que dans le domaine de la protection de l'enfance. Au contraire, au vu de notre expérience, la question de l'articulation entre divers savoirs pour mieux connaître et aider les différents services et les différents acteurs se pose dans l'ensemble des politiques de l'enfance et de la jeunesse. Cette meilleure articulation, cette plus grande cohérence des politiques d'enfance et de jeunesse est d'ailleurs un défi que la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 (Cide) invite chacun des États signataires à relever.

Je vous propose donc un bref aperçu des conditions et des circonstances qui, au vu de notre expérience, semblent propices à ces articulations des recherches et des pratiques : Quels en sont les éléments facilitateurs ? Quelles sont les balises utiles en la matière ?

I. Un dispositif institué en charge de l'articulation

L'existence d'un dispositif institué chargé de produire et d'organiser ces articulations entre recherches et pratiques est une condition nécessaire pour qu'elle ait lieu. Ce premier enseignement ressemble certes à un plaidoyer *pro domo* en faveur des Observatoires comme les nôtres mais, à ma connaissance, il ne semble pas y avoir de génération spontanée en la matière, ou plus précisément, lorsqu'il y a génération spontanée, elle est entièrement tributaire de la bonne volonté des acteurs et donc éminemment fragile. Bien sûr, ce dispositif structurel peut prendre des formes organisationnelles très différentes, et il n'en manque pas selon les contextes nationaux ; mais il doit bel et bien y avoir une délégation officielle d'une mission de ce type à un organisme donné pour que cette articulation s'installe dans la durée. Il faut donc créer un organe pour assurer la fonction.

II. Différentes modalités d'articulation

La note préparée par l'ONED pour la journée durant laquelle a été présenté ce texte balise clairement les différentes options existantes pour articuler recherche et pratique : la diffusion des recherches vers le terrain et dans les pratiques, la recherche sur les pratiques, la diffusion du savoir des intervenants, la recherche-action collaborative, coproduite par les chercheurs et les acteurs de terrain et les pratiques fondées sur des données probantes (*evidence-based practices*).

Pour accentuer la pertinence de ces distinctions, je voudrais faire un petit détour par les droits de l'enfant. Comme vous le savez, le droit à la participation des enfants aux décisions qui les concernent est l'un des principes fondamentaux de la Convention internationale des droits de l'enfant. Lorsque l'on prend ce principe au sérieux en essayant de le mettre en pratique, nous sommes confrontés à une question qui n'est pas sans rapport avec le thème de la journée d'étude : comment, compte tenu de l'asymétrie des positions entre adultes et enfants, articuler le rôle des uns et des autres pour que les enfants soient entendus et aient réellement leur mot à dire ?

Après avoir analysé une série d'expériences-pilotes en la matière, il est apparu indispensable de distinguer trois niveaux d'articulation qui représentent trois niveaux croissants d'implication des enfants. Ces trois niveaux sont : la consultation, la collaboration et l'initiative ou l'auto-plaidoyer¹.

Je pense que cette distinction en trois niveaux d'implication est fondamentale pour tout projet d'articulation entre recherche et pratique parce qu'elle permet de situer d'emblée le type de partenariat qui est envisagé entre chercheurs et praticiens et que la clarté des intentions et des ambitions est un élément-clé de la réussite de ce type de partenariat.

Inutile de dire que la consultation est le mode de partenariat le plus facilement et le plus fréquemment mis en œuvre par les chercheurs parce qu'elle est la plus conforme à l'asymétrie des positions : les chercheurs formulent les questions et les praticiens y répondent.

Il en va tout autrement du deuxième niveau, où les chercheurs reconnaissent d'emblée que

¹ OEJAJ. *La participation des enfants et des jeunes aux décisions publiques* [en ligne], 2013. <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=10998>

l'élaboration des questions de recherche gagne à être co-construite, en partenariat avec des praticiens ; actant de ce fait, qu'une perception extérieure des questions en jeu n'est pas une garantie suffisante de pertinence pour la démarche de recherche et au contraire, que l'expertise des praticiens doit être dûment prise en compte dans l'élaboration du schéma de recherche. On retrouve par exemple cette posture de co-construction des savoirs lorsque, dans une enquête de type sociologique, la lecture, le décodage et le sens que le chercheur croit pouvoir dégager d'un entretien sont validés lors d'un second entretien avec la personne interrogée. Ou encore, lorsque des exemples emblématiques de situations problèmes sont choisis et analysés en groupe pour en dégager les multiples sens, comme dans la méthode d'analyse en groupe².

Je connais peu d'exemples d'articulation située au troisième niveau, quand la définition d'une question de recherche est directement issue des praticiens eux-mêmes. Mais il me paraît utile de le garder à l'esprit comme un horizon possible et potentiellement fécond. Un peu comme on peut espérer, pour revenir à la source de cette typologie, que dans une société plus attentive à la parole des enfants, ceux-ci puissent, à l'occasion, prendre des initiatives spécifiques pour faire entendre leur voix sur des questions qui les concernent. D'ailleurs, l'un des signes encourageants qui ouvre concrètement l'horizon dans cette direction est la création, au sein de l'enseignement supérieur, de filières spécifiques de spécialisation à ces métiers de l'enfance et de la jeunesse, ouvertes, par un système de passerelles, à des professionnels ayant une pratique de terrain. (En FWB : le diplôme d'enseignement supérieur en ingénierie sociale ; et, à l'étude : un diplôme de l'enseignement supérieur dans les métiers de la petite enfance ; au Royaume-Uni, création d'une filière universitaire d'excellence en travail social).

III. Pour un pluralisme méthodologique

J'ai été formé en un temps et dans une discipline – en l'occurrence, la psychologie sociale – laquelle, un peu comme les conciles de la même époque, était plutôt œcuménique en termes de méthode : le paradigme hypothético-déductif des sciences expérimentales n'avait pas encore acquis le monopole méthodologique qu'il a aujourd'hui. Il côtoyait des démarches qui ne se pratiquent plus que dans certaines niches préservées : la recherche-action, la recherche et l'observation participantes, la sociométrie, la dynamique des groupes, l'enquête quantitative par questionnaires, etc.

Devant la complexité et l'urgence des questions que nous posent les politiques d'enfance et de jeunesse, je ne peux que regretter la diminution de cette diversité méthodologique qui avait l'audace de prendre à bras le corps les problèmes réels. Dans les discours convenus d'aujourd'hui, tout le monde finira certes par s'accorder facilement sur quelques grands principes, comme par exemple la nécessité de combiner les méthodes quantitatives et qualitatives, ou quelque chose de ce genre. Mais nous savons tous que le monde de la recherche a ses propres échelles de valeur et de légitimité et qu'il est bien difficile aujourd'hui de faire carrière dans le monde universitaire lorsque l'on s'intéresse à certaines questions jugées marginales et *a fortiori* selon des méthodes jugées peu orthodoxes ; en témoigne par exemple, pour faire simple, la question des maladies dites orphelines.

² Van Campenhoudt L., Franssen A., Cantelli F. La méthode d'analyse en groupe Explication, applications et implications d'un nouveau dispositif de recherche. *SociologieS* [en ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 5 novembre 2009, consulté le 29 septembre 2014. URL : <http://sociologies.revues.org/2968>

Pour le dire simplement, des institutions comme les nôtres, les Observatoires, ont, me semble-t-il, un rôle essentiel à jouer pour faire de certaines questions des objets légitimes de recherche et pour les mettre à l'agenda des programmes de recherche subsidiaires. La meilleure stratégie pour ce faire est sans doute, en l'état actuel, de plaider pour un plus grand pluralisme méthodologique sur ces questions. En effet, ce pluralisme constitue la meilleure garantie pour élargir le champ des questions légitimes.

Je nuancerais néanmoins ce plaidoyer pour un pluralisme méthodologique par une dose de pragmatisme. Les questions d'enfance et de jeunesse doivent être mieux documentées du point de vue quantitatif : qu'on le veuille ou non, l'ingénierie de décision politique est plus réceptive aux arguments quantitatifs qu'aux raisonnements qualitatifs, sauf bien entendu quand les médias et l'actualité s'emparent d'un fait divers spectaculaire pour stigmatiser une politique. Cependant, en général, l'adage qui dit : « ce qui n'est pas comptabilisé ne compte pas » (*what isn't counted, doesn't count*) n'est malheureusement pas complètement faux.

Il est donc impératif dans les domaines de l'enfance en général, et de l'enfance en danger en particulier, de développer des dispositifs fiables de mesure des phénomènes. Cela peut prendre plusieurs voies : enquêtes auprès de mineurs, systématiques, voire récurrentes, de type baromètre, enquêtes longitudinales sur des cohortes d'enfants, exploitation raisonnée de données administratives existantes, mise en place de dispositifs de mesure *sui generis*, etc. Il faut bien reconnaître qu'en Belgique francophone, nous partageons avec la France, une certaine frilosité vis-à-vis des chiffres quand il s'agit de questions d'éducation ou d'enfance.

IV. La réflexivité : un atout au cœur des métiers éducatifs et relationnels

À chaque fois que nous avons collaboré avec des services et des acteurs de l'enfance ou de la jeunesse, nous avons pu observer une caractéristique qui est souvent sous-estimée par les personnes extérieures : je veux parler de la réflexivité sur les pratiques. Compte tenu de la complexité des situations auxquelles ils doivent faire face, sans parler de la charge émotionnelle de ces situations, l'habitude et la capacité à réfléchir ensemble à l'impact de ses propres attitudes et comportements sur les bénéficiaires a souvent fait notre admiration chez les professionnels de ces secteurs, et en particulier dans le champ de la protection de la jeunesse.

Cette précieuse caractéristique, que l'on aimerait rencontrer plus souvent dans tous les métiers de l'éducation, et notamment dans l'enseignement, représente une ressource et un atout formidables pour les articulations entre recherches et pratiques. Elle est hélas trop souvent négligée par le monde de la recherche. Mais si nous prenons au sérieux l'idée que les professionnels ont une expertise propre sur les situations qu'ils sont amenés à prendre en charge, alors je pense que cette réflexivité sur les pratiques est un bon point de départ pour conjuguer les savoirs.

C'est en tout cas le pari que nous avons fait lors d'une recherche visant à mieux comprendre les mécanismes de sortie de la protection de l'enfance (l'aide à la jeunesse)³. En deux mots :

³ OEJAJ. *Comprendre les mécanismes de sortie de l'aide à la jeunesse* [en ligne], 2011. <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=8995>

le cadre législatif et réglementaire balise très clairement les conditions d'entrée dans le système de prise en charge par les services spécialisés de l'aide à la jeunesse (le placement en institution ou en famille d'accueil, le travail avec les familles, l'enfermement, etc.). Autrement dit, on a une représentation assez claire des mécanismes d'entrée dans le système de prise en charge. En revanche, lorsqu'il s'agit de la fin de la prise en charge spécialisée, même si le cadre réglementaire existe, avec par exemple des durées maximales pour tel ou tel type de prise en charge par tel ou tel service, on a une vision beaucoup moins nette des mécanismes qui font qu'un service décide que la mission est accomplie. Un peu comme si entre les entrées et les sorties, il y avait une sorte de boîte noire.

Pour comprendre ce qui opérait au sein de cette boîte noire – et ce n'était pas un mince enjeu quand on considère la pénurie des moyens de prise en charge et la saturation du système – nous avons fait le pari d'interroger les différents acteurs en charge des décisions de sortie du système, en partant du postulat que ces acteurs avaient une connaissance réflexive des stratégies qu'ils utilisaient pour gérer ce que l'on pourrait appeler pour résumer des **prises de décision sous incertitude**. Et c'est peu de les appeler pudiquement sous ce nom lorsque l'on sait que de telles décisions concernent par exemple l'arbitrage entre le maintien des liens entre un enfant et sa famille et la sécurité physique et psychologique de l'enfant en question.

V. Le triangle magique : chercheurs, praticiens, décideurs

Dans le domaine des politiques de jeunesse, on utilise une métaphore très parlante qui est au cœur du thème de la journée d'étude : on parle du triangle magique. Le triangle magique est celui qui réunit des chercheurs, des praticiens et des décideurs. Il est magique parce que lorsque l'on est parvenu à rassembler ces trois composantes des politiques de jeunesse, cela a fait des étincelles.

Le principe est simple à comprendre : les chercheurs peuvent amener une connaissance plus rigoureuse, plus étayée et plus argumentée des jeunes, les praticiens peuvent amener une expertise de proximité sur les réalités vécues des jeunes et les décideurs, armés de bons arguments et de témoignages vécus peuvent mouler le tout dans les mécanismes et le calendrier de la décision politique. Bien entendu, comme tout ce qui est magique, il faut beaucoup de pratique pour y arriver.

Mais la métaphore méritait me semble-t-il d'être mentionnée ici parce qu'elle introduit un troisième terme dans les articulations qui sont mises en exergue dans notre cas : les décideurs.

Cela me permet de pointer un autre enseignement que nous tirons de notre expérience d'Observatoire ; un enseignement qui pour être trivial n'en est pas moins fondamental. Associer les décideurs aux projets de recherche, cela signifie concrètement : intégrer le cycle de la décision politique dans la conception et le calendrier des recherches. Comprenez-moi bien. Je ne suis pas en train de dire que les seules recherches qui comptent sont celles qui rentrent dans les préoccupations politiques du moment. Au contraire, nous avons eu plusieurs fois l'occasion de vérifier que des recherches terminées qui étaient restées en *standby* (attente de suivi) pourraient avoir un impact important quelques temps plus tard, précisément parce qu'elles avaient été menées *in tempore non suspecto*. Mais d'un point de vue plus pragmatique, lorsque l'on veut mettre la recherche au service de la décision politique, il est judicieux d'intégrer autant que faire se peut le calendrier du cycle de décision politique.

Cela suppose aussi que les mesures structurelles prises en amont soient suffisantes pour garantir les conditions de l'indépendance indispensable à tout travail de recherche. À titre d'exemple, nous bénéficions dans notre Observatoire d'une autonomie de publication totale pour l'ensemble des travaux dont nous prenons l'initiative.

VI. La transversalité des parcours professionnels comme vecteur des articulations entre recherche et pratique

Comme la transversalité est au cœur des missions de notre Observatoire – notamment la transversalité entre les savoirs – l'une de nos tâches de fond, une question que nous travaillons en permanence est d'essayer de dégager une sorte de méthode générale de la transversalité, autrement dit l'identification des dispositifs qui encouragent, favorisent, promeuvent les pratiques de collaboration, de mutualisation des connaissances, d'hybridation des savoirs, etc.

Dans ce cadre, nous avons observé de manière récurrente que les acteurs les plus enthousiastes et les pratiquants les plus assidus de cette forme rare de professionnalisme sont les personnes qui ont connu un parcours professionnel hybride ou multiple. Il est vrai que dans notre recrutement également, nous sommes attentifs aux personnes qui ont traversé des réalités professionnelles différentes et que nous sommes un peu suspicieux des parcours trop formatés.

Quoi qu'il en soit, l'une des meilleures illustrations de cet apport de la transversalité des parcours est le fait que deux des précédents coordinateurs de notre Observatoire, une fois devenus respectivement administrateur général de l'Office de la naissance et de l'enfance et directrice générale de l'Aide à la jeunesse, se sont empressés de rédiger une série de protocoles de collaboration entre leurs services et les autres services concernés par les politiques de l'enfance et de la jeunesse, bien conscients que, au-delà des bonnes volontés ponctuelles et circonstanciées, il était nécessaire de définir un cadre qui structure les collaborations entre des acteurs de secteurs différents⁴. À noter que ces initiatives qui viennent d'en haut ont été relayées par tout un dispositif d'accompagnement et de formation auprès des différents acteurs chargés de leur mise en œuvre.

VII. L'évaluation des politiques comme apprentissage

Je voudrais terminer cette liste par une septième proposition. Elle concerne le bon usage des opportunités d'évaluation des politiques. L'une des connaissances les plus utiles à l'action politique est sans doute celle qui a trait à l'effet des mesures prises, aux résultats obtenus, à l'impact observé. Malheureusement, c'est également l'une des questions les plus complexes d'un point de vue méthodologique et des plus sensibles politiquement parlant.

Nous avons eu la chance, dans notre Observatoire, de nous voir confier, par décret, l'évaluation de certaines dispositions législatives : dans le domaine de l'accueil extrascolaire, des écoles de devoir, du travail de jeunesse, des droits de l'enfant. Nous avons dû nous situer par rapport aux différentes parties prenantes de ces politiques et par rapport aux différents enjeux dont ils sont porteurs.

⁴ Direction générale de l'Aide à la jeunesse. *Collaborations et Protocoles* [en ligne], 2014. <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=4019>

Notre expérience en la matière est que lorsque l'évaluation des politiques est présentée et conçue comme un dispositif d'apprentissage (collectif), plutôt qu'un dispositif de contrôle ou de légitimation *a posteriori*, elle constitue une réelle opportunité pour pratiquer cette rencontre voire cette hybridation des savoirs entre chercheurs et praticiens. Il y a là à mon sens un terrain propice à un mariage réussi entre des savoirs et des expertises de natures différentes au bénéfice d'une meilleure connaissance et d'une meilleure intelligence des réalités complexes auxquelles nous sommes confrontés.

J'ajouterais en guise de bémol que ces dispositifs d'évaluation devraient aussi inclure la consultation, voire la collaboration, de leurs usagers et bénéficiaires : les jeunes et les enfants eux-mêmes. Non pas sous forme d'enquête de satisfaction mais sous forme d'un réel *feedback* quant aux effets des prestations de services tels qu'ils sont vécus et perçus par leurs destinataires⁵.

Conclusions

Cela fait maintenant 13 ans que j'ai quitté l'université pour rejoindre l'Observatoire. Récemment, j'ai passé une longue soirée avec un collègue, sociologue : un collègue avec qui j'ai travaillé pendant plus de 10 ans, qui a maintenant ses cours, ses recherches, ses étudiants, ses doctorants ... enfin la panoplie complète. Et il me disait sa très grande satisfaction de la manière dont il voyait évoluer, non pas son service, mais un Institut de recherche publique, hors université, proche des décideurs politiques. Cet Institut était maintenant piloté par un docteur en sciences politiques, qui lui-même engageait d'autres titulaires de doctorat pour consolider la posture scientifique de l'Institut en question.

Je me suis dit que je ne pouvais pas, personnellement, partager son enthousiasme sur cette évolution. Cela m'a ramené à des questions qui m'habitent depuis le début de ma carrière : comment arrive-t-on à produire des connaissances utiles pour l'action ? Est-ce en menant des recherches fondées sur des constructions théoriques ou au contraire en menant des recherches centrées sur des problèmes à résoudre ? Kurt Lewin proclamait dans les années 1950 : rien n'est plus pratique qu'une bonne théorie ! Je crains que le critère d'une bonne théorie ne soit pas, prioritairement, aujourd'hui, son utilité pratique ?

Ma conviction actuelle est qu'il faut, *a minima*, que ces interrogations soient maintenues ouvertes en permanence et que l'on continue à se poser inlassablement la question des facteurs favorables à la production de connaissances utiles pour l'action. Non pas pour disqualifier par avance la recherche dite académique. Au contraire, elle mérite toute sa place dans les questions qui nous occupent. Mais nous savons que les critères d'excellence formelle qui la gouvernent ne produisent pas par eux-mêmes et systématiquement les connaissances les plus pertinentes. Nous savons au contraire que ces critères d'excellence formelle peuvent produire des recherches de qualité qui prêtent à sourire, comme nous le rappelle judicieusement chaque année la très humoristique séance de remise des absurdes Ig Nobels, organisée par l'Université d'Harvard, qui récompensent les travaux les plus grotesques, mais conduits avec une rigueur irréprochable.

⁵ OEJAJ. *La participation des enfants et des jeunes aux décisions publiques* [en ligne], 2013. <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=10998>

J'aime donc à rappeler que, pour être pertinente, la recherche rigoureuse doit rester fidèle à ses propres fondements ; par exemple, en continuant à oser s'aventurer sur des terrains réels d'action, occupés par des acteurs réels confrontés à des problèmes réels ; par exemple, en continuant à innover dans ses méthodes d'investigation ; par exemple, en adaptant la méthode d'étude à l'objet étudié plutôt qu'en appliquant mécaniquement les méthodes connues aux problèmes étudiés.

Il n'est pas déraisonnable de penser qu'il n'y a sans doute jamais eu autant de capacités de recherches de qualité sur toute une série de questions qui concernent directement le bien-être des enfants. Je pense que l'une des missions importantes d'institutions comme votre Observatoire et le nôtre est de faire en sorte que les connaissances ainsi engrangées soient mieux distribuées, qu'elles atteignent davantage les acteurs confrontés à des problèmes complexes, que leur formation initiale n'a pas toujours su préparer à résoudre ; il est important que ces Observatoires réfléchissent aux conditions nécessaires à l'appropriation de ces connaissances par les acteurs.

Mais, et c'est un « mais » majuscule, il est tout aussi essentiel à mon sens, que cette capacité de recherche de qualité puisse continuer à être fécondée par les savoirs et les questions pratiques de tous ceux et de toutes celles qui agissent, et ce faisant, que cette hybridation des savoirs engendre la meilleure intelligence possible des problèmes intrinsèquement complexes auxquels nous confronte notre souci du bien-être des enfants.

LA CRÉATION DE L'ONED : UN PROJET AMBITIEUX

Paul Durning

En guise d'introduction de ce texte, permettez-moi de me présenter, ce qui expliquera de quelle position j'interviens. J'ai eu l'immense chance de participer à la mise en place d'un lieu ressources en protection de l'enfance pour la création duquel je plaçais depuis des années. Loin de prétendre faire œuvre d'historien, je vais prendre le risque de mobiliser mes souvenirs en suivant un fil chronologique et en insistant sur les conditions d'émergence et de création de l'Observatoire national de l'enfance en danger.

Cette aventure n'a été possible que grâce à un investissement hors pair de personnalités de statuts très différents qui se sont engagées dans la préparation, puis dans la mise en œuvre de ce projet. L'ensemble a constitué un collectif improbable mêlant des élus, notamment le sénateur Philippe Nogrix, premier président de l'ONED, de hauts-fonctionnaires chevronnés, comme Serge Tricoire mon mentor pendant plusieurs mois, de jeunes chercheurs, parfois jeunes étudiants en doctorat, parfois cadres expérimentés du travail social achevant un doctorat ou effectuant un post-doc, sans oublier ceux que les québécois appellent « les personnels de soutien », en particulier de secrétariat puis de site web etc. sans lesquels rien n'eût été possible.

Je suis devant vous parce que des responsables politiques, des cadres administratifs et associatifs m'ont fait confiance et m'ont aidé de leurs conseils. Tous les membres de l'ONED ont partagé, depuis l'origine, un enthousiasme commun face à un défi dont chacun voyait les difficultés. Nous avons œuvré dans un esprit de mission avec ce que cela suppose de spécifique dans le rapport au temps et dans les relations de travail.

L'Observatoire a été, comme souvent, une histoire en plusieurs étapes. Sa création a été évoquée sans être réalisée dans les débats parlementaires préparant la loi du 10 juillet 1989 à laquelle j'ai été modestement associé à la MiRe (Mission interministérielle recherche-expérimentation), en travaillant particulièrement avec Marceline Gabel qui vient de nous quitter, puis ponctuellement avec les cabinets de Michèle Barzach et surtout d'Hélène Dorlhac. De la loi de 1989, j'évoquerai ici seulement des échanges en séance nocturne, quelque peu étonnants, tentant de définir l'épidémiologie, et qui se sont conclus par un amendement confiant au téléphone vert, le 119, la tâche de mener une étude des appels reçus. Plus important à retenir, la faible implication du ministère de la Justice qui explique à mes yeux bien des difficultés ultérieures, notamment de vocabulaire : les juges connaissaient des « enfants en danger », l'ASE et le grand public des « enfants maltraités ».

Au début des années 2000, les associations, Pierre Naves, Jean-Pierre Rosenczweig, votre serviteur et bien d'autres étions nombreux à souligner notre ignorance complète du nombre d'enfants concernés par les situations de mauvais traitements, sauf grâce au travail conduit par l'Odas sur les signalements ASE, mais qui ne pouvait pas, ou seulement partiellement, prendre en compte les situations signalées par la Justice ou l'Éducation nationale.

Nous ne disposions que de peu d'éléments quant à la nature des interventions mises en œuvre qui était alors peu connues, comme nous l'avions montré avec Jacques Chrétien sur l'AEMO (action éducative en milieu ouvert). De plus, les travaux examinant le devenir des bénéficiaires de mesures d'accueil en protection de l'enfance étaient bien sûr très rares.

Une journée organisée par Michel Corbillon avec le soutien de la MiRe à l'Unesco en juin 1989 avait cependant permis un premier tour d'Europe de la situation incluant une étude financée par la DGAS (direction générale de l'Action sociale) au début des années 1980.

De conférence en conférence, nous allions, Marceline Gabel, moi et beaucoup d'autres, répéter que nous manquions d'un lieu ressources comparable au Children's bureau américain et surtout londonien, non seulement pour financer études et recherches, mais peut-être surtout pour les rendre accessibles, identifier les pratiques innovantes et réfléchir à des différences interdépartementales considérables. Nous regrettions aussi l'absence de dispositif favorisant la collaboration entre chercheurs et praticiens et la très faible participation des experts français aux réseaux internationaux, le plus souvent anglophones.

Au début des années 2000, Ségolène Royal a ouvert un important chantier pour définir les missions de cet Observatoire, mais paradoxalement, la ministre a fait plus vite avancer la création d'un Observatoire en Europe qu'en France. En effet, au cours de la présidence française, la France a proposé la création de L'Europe de l'enfance, puis de ChildONEurope, sans qu'existe alors un observatoire français pour assurer avec le bureau de l'enfance à la DGAS la contribution de notre pays à ce dispositif.

Avec l'alternance, Christian Jacob, succédant à Ségolène Royal, a rapidement annoncé reprendre le projet d'Observatoire en confiant la préparation du projet de loi au GIPEM (Groupe permanent interministériel pour l'enfance maltraitée) élargi.

Pendant l'année 2003, une dizaine de ministères concernés, élargi à l'ADF (Assemblée des départements de France), l'Odas (Observatoire de l'action sociale décentralisée, association loi 1901), le 119, téléphone vert créé en 1989, deux chercheurs Anne Tursz, pédiatre, épidémiologiste, directrice de recherche à l'Inserm et moi-même, professeur de sciences de l'éducation (éducation familiale), nous sommes réunis très régulièrement avec le cabinet du ministre. L'objectif était clairement une création rapide (je suis convaincu que c'est Marceline Gabel, à qui je rends ici hommage, qui a suggéré initialement de me mobiliser sur ce projet).

La préparation du projet de loi par le groupe interministériel a été complétée par un séminaire à la Sorbonne le 15 septembre 2003, lequel a permis de confronter la réflexion plus largement au moment de l'examen du projet par le Parlement.

Plusieurs missions ont fait consensus : recueillir des données chiffrées fiables, créer un centre ressources, favoriser une collaboration organisée entre les services de l'État, les départements, les associations, sans oublier une ouverture à la recherche et surtout « *en évitant de construire une usine à gaz* ». L'expression a fait florès au GIPEM, à la Sorbonne et dans les deux Chambres.

Malgré un travail très précis du Groupe permanent interministériel, le projet a été très positivement amendé en séance lors des deux débats au Sénat et à l'Assemblée.

Je me réfère notamment à la demande non anticipée de la remise d'un rapport annuel au Parlement et au Gouvernement, lequel, à mes yeux, a contribué à donner une légitimité forte à la nouvelle instance. Les débats ont en outre permis la clarification du vocabulaire : l'expression « enfant en danger » se substituant à celle d'« enfant maltraité ». Ce choix sera systématisé

par le législateur en 2007. Notons enfin la formulation « les pratiques dont les résultats ont été jugés concluants », limitant la confusion possible avec ce que sera la mission de l'Anesm. Les débats en commissions et en séances plénières ont mis en évidence des attentes très fortes qui se sont traduites par quatre votes unanimes (pas de vote contre dans les deux Chambres).

De manière plus anecdotique, j'évoquerai pour mémoire la volonté partagée de réussir, dès la première année, un démarrage rapide, malgré des calendriers administratifs contraignants. Si la loi est promulguée le 2 janvier 2004, j'ai participé, sur demande expresse du cabinet, à la réunion de ChildONEurope en décembre 2003, avec le bureau de l'enfance qui a dû payer mon billet avant même ma nomination et l'existence de tout budget... L'absence d'Observatoire français faisait sourire nos partenaires européens alors que notre pays était membre fondateur (avec des prérogatives spécifiques) du dispositif...

Vingt jours après la promulgation de la loi, une assemblée générale constitutive prend acte de la nouvelle mission confiée au Groupement d'intérêt public alors présidé par le sénateur Nogrix. Le conseil d'administration (CA) du GIP comprend désormais aussi le ministère de la Recherche et la Drees. Il dessine les modalités d'inscription de l'ONED au sein du GIP dont il me confie la direction. L'Observatoire est inauguré dans les locaux de l'hôpital Didot le 10 février. Christian Jacob change de portefeuille le 30 mars. Il est remplacé par Marie-Josée Roig, puis par Philippe Douste-Blazy.

Première surprise, nous n'avons pas la possibilité d'effectuer une dépense tant que l'arrêté de ratification de la convention constitutive n'est pas publié (ce qui sera fait le 18 mai).

Pendant ces premiers mois, l'ONED est de fait constitué de la toujours active Réhéma Moridy, débauchée de la délégation interministérielle de la Famille, rémunérée d'abord par le cabinet de Christian Jacob, puis par le SNATEM. En ce qui me concerne, je suis payé par mon université où j'assure mes enseignements. Je multiplie évidemment les contacts ; le budget 2005 doit être présenté au printemps alors que l'équipe se constitue, de juin à décembre, avec tout d'abord l'arrivée de Pascale Breugnot en juillet.

Au fur et à mesure de l'avancement du travail du groupe interministériel, j'ai eu la chance de pouvoir réfléchir en me disant qu'il était possible que je sois sollicité pour le diriger, ce qui m'a incité au réalisme dans les propositions relatives aux missions à confier au futur organisme et m'a permis d'anticiper certains défis, par exemple dans la constitution de l'équipe initiale.

Trois choix stratégiques de nature différente peuvent être relevés ici :

1- La présence conjointe dans l'équipe des chargés de mission et d'études

La participation au titre de la MiRe à la préparation de la loi Dorlhac presque 15 ans plus tôt et surtout les travaux du GPIEM m'avaient convaincu de l'importance d'impliquer, à tout prix, les grands ministères concernés. D'abord, celui de la Justice représenté par la direction des Affaires criminelles et des Grâces, puis aussi bien sûr par la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ). Nous avons toujours bénéficié au sein de l'équipe ONED depuis septembre 2004 d'un magistrat, après appel à candidatures et sélection conjointe. C'est, je crois, un point fort dans la constitution de notre institution.

À côté de l'Odas, à structure associative, nous étions un GIP qui reconnaissait une place importante au ministère de la Justice, mais aussi bien sûr à la participation fondamentale des 100 départements membres de l'AG, pesant 50 % pour toute décision à incidence

financière¹. L'AG est présidée par un élu, conseiller général ou PCG le plus souvent, titulaire d'un mandat national. Pendant les cinq ans de mon mandat, j'ai eu l'honneur de travailler avec deux présidents très personnellement impliqués (Philippe Nogrix et Christophe Béchu) et six ministres ou secrétaires d'État chargés de la Famille.

Je suis fier d'avoir obtenu du ministère de l'Éducation nationale la mise à disposition d'une inspectrice d'académie venant de terminer une mission avec Claude Thélot. À la recherche sans succès d'un médecin, j'ai fini par « happer » le ministre de la Santé, Philippe Douste-Blazy, par ailleurs chargé de la Famille pour quelques mois², au cours d'une réception. Me prenant aux épaules et me conduisant deux étages plus haut auprès de son directeur de cabinet, j'ai obtenu un accord de principe le jour même. La dernière chargée de mission de l'équipe initiale, et non des moindres, a été Anne Oui, son directeur général de l'Action sociale a été, on le comprend, difficile à convaincre.

Un chargé de mission devait bénéficier d'un accès privilégié, idéalement avec sa direction générale et le cabinet de son ministre, pour pouvoir être porteur du point de vue de son administration et de fait expliquer à celle-ci les choix en cours d'élaboration à l'ONED. Cette place a été systématique au ministère de la Justice qui insistait pour être traité au moins à égalité avec les ministères de la Famille ou des Affaires sociales. À l'Éducation nationale, la présence d'un cadre dépendait de la composition des cabinets et de la personnalité du directeur des Écoles.

2. Un démarrage quasi simultané des différentes missions

Le second choix a été celui du démarrage quasi simultané des différentes missions aussi vite que possible, pour éviter de perdre la diversité des objectifs assignés.

a) Avant même son recrutement, Pascale Breugnot et une chargée d'études à mi-temps ont préparé une première rencontre des partenaires venant des services départementaux. Cette journée s'est déroulée dans l'amphithéâtre de l'hôpital Didot. Des chercheurs étrangers venus à Paris pour préparer un congrès international ont présenté les recherches en cours dans leurs pays respectifs.

b) Un questionnaire adressé à tous les départements durant l'été 2004 a permis de convenir que le premier recensement de pratiques innovantes serait consacré aux actions et dispositifs se situant entre l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et le placement.

c) Le recrutement d'Isabelle Frechon et de Lucy Marquet et une coopération initiée à cette occasion avec l'Ined a permis de dresser la perspective d'une connaissance longitudinale des situations et de leur devenir. C'était un pari, élaboré avec les professionnels des départements, qui s'appuyait sur l'expérience de plusieurs de mes collègues étrangers. Ce travail a pris depuis mon départ une ampleur considérable et reste difficile.

d) Évoquons enfin la constitution du conseil scientifique (CS) et la clarification des responsabilités du CS et du CA. Dès le premier appel d'offres, plusieurs principes qui perdurent ont été

¹ État et départements participent à parité au budget de l'ONED comme depuis 1989 à celui du 119 initialement seul service du GIP. Pour les décisions sans incidence financière, les associations membres du GIP disposaient de 20 % des voix au CA comme à l'AG, l'État et les départements de 40 % par collège.

² Le scénario est quasi systématique pour former un gouvernement restreint. « La famille » est du ressort du ministre de la Santé, ou des Affaires sociales et de l'Emploi. Quelques mois plus tard, une secrétaire d'État est nommée, notamment sur la pression des associations familiales.

expérimentés :

- la régularité du calendrier de publication des appels d'offres et de la remise des propositions permettant aux chercheurs d'anticiper le dépôt d'un projet ;
- la présence systématique d'un double appel d'offres thématique et ouvert permettant une veille scientifique associée à un choix thématique, mûri notamment au sein des deux conseils.

La place du directeur entre le CS et le CA est évidemment parfois difficile entre des attentes parfois très différentes entre élus, cadres de l'ASE et chercheurs...

3- Un choix stratégique initial de communication

J'évoquerai brièvement une stratégie de communication, laquelle, je crois, perdue sans être toujours comprise : pas de prise de parole à chaud sur les affaires dramatiques brutalement médiatisées. J'associe à ce choix, des relations denses, parfois difficiles avec certaines associations militantes de protection de l'enfance qui pouvaient nous reprocher cette posture.

La constitution de l'équipe initiale, le démarrage des différents chantiers et la négociation de quelques choix structurants ont permis que l'ONED soit opérationnel en début 2005. Nous pouvions consacrer un temps important aux multiples auditions préparant de premier rapport de l'ONED remis en janvier 2006 au Parlement et au ministre Philippe Bas. Ce dernier annonça rapidement son intention, au vu de nombreux rapports, pétitions, etc. d'initier un important travail législatif aboutissant à la réforme de 2007.

La journée du 14 octobre 2014, fêtant les 10 ans, a confirmé que les collaborations parfois difficiles entre recherches et interventions restent un grand défi pour nous tous. Témoin engagé, et non historien, je ne me suis pas appesanti sur les difficultés, mais j'ai tenté de rappeler quelques choix initiaux. Certains ont sûrement évolué, et ont été enrichis par les expériences des dernières années. Je pense évidemment tout particulièrement à la coopération de plus en plus étroite que vous nouez avec les observatoires départementaux.

J'aimerais terminer en remerciant tous ceux qui ont été ou qui sont aujourd'hui engagés dans cette aventure qui vise toujours à mieux connaître pour pouvoir intervenir de façon de plus en plus adéquate en faveur des enfants et de leurs familles.

L'ONED : UNE ARTICULATION ORIGINALE DE LA RECHERCHE ET DES PRATIQUES INSTITUTIONNELLES ET PROFESSIONNELLES

Gilles Séraphin

Dès sa création en 2004, trois principales missions sont attribuées à l'ONED (CASF, art L226-6) : recenser et développer les études et recherches concernant l'enfance en danger et sa protection ; recenser, analyser et diffuser les interventions en matière de protection de l'enfance ; développer et diffuser les connaissances chiffrées sur l'enfance en danger. Ces missions, notamment celle portant sur les données chiffrées, ont été renforcées par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Dans le paysage français comme dans le paysage international, les dix premières années de fonctionnement de l'Observatoire montrent sa capacité à articuler de façon singulière la recherche scientifique reconnue et les pratiques institutionnelles et professionnelles. L'étude des pratiques observées sur le terrain est l'une des principales sources de la recherche. Inversement, la recherche (sous l'angle des méthodes retenues comme des résultats produits) alimente en permanence la connaissance des professionnels et permet de faire évoluer les actions menées sur le territoire. Ce texte a pour objectif de montrer en quoi cette articulation entre théorie et pratique est originale (I) et quels ont été les facteurs qui lui ont permis d'émerger et de se développer (II).

I. En quoi l'ONED est-il original ?

L'amélioration de la connaissance du champ de la protection de l'enfance par l'ONED s'élabore d'une façon singulière. En effet, dans ses analyses, l'Observatoire articule plusieurs registres spécifiques, parfois originaux en France.

A/ L'ONED contribue à l'articulation des acteurs de la politique publique de la protection de l'enfance

Conformément à ses missions, notamment de soutien aux acteurs, l'ONED contribue à articuler divers acteurs dans la décision, le pilotage et la mise en œuvre de la politique publique de protection de l'enfance. À noter que cette articulation est également constitutive du GIP Enfance en Danger qui assure la gestion de l'ONED, puisque les grands acteurs de la protection de l'enfance (État, départements et secteur associatif) en composent les instances (assemblée générale, conseil d'administration, bureau).

Dans ses activités quotidiennes, l'ONED est en relation constante avec ces acteurs : principalement la direction générale de la Cohésion sociale (DGCS), la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et la direction générale de la Scolarité (DGSCO) pour les services de l'État, les directions Enfance-Famille et les ODPE pour les départements, les fédérations d'associations ou les services développant des pratiques intéressantes. Dernièrement, des

travaux ont été soutenus plus directement par certains d'entre eux. Ainsi, à titre d'illustration, citons la *Voix de l'enfant* pour l'étude sur les Unités d'accueil médico-judiciaire (UAMJ) et la DGCS pour l'étude en cours sur la sortie des dispositifs à l'âge adulte.

L'ONED entretient des contacts réguliers avec ceux que l'on appelle couramment « les acteurs de terrain ». Bien évidemment, nous pouvons citer au préalable les échanges permanents avec ses collègues du SNATED/119, l'autre entité du GIP Enfance en Danger qui assure un service direct aux usagers et aux conseils départementaux. Les collaborateurs de l'Observatoire effectuent également des visites de dispositifs et participent, voire interviennent, dans des réunions collectives. Inversement, ces acteurs rendent visite à l'ONED dans ses locaux. En outre, les comités technique et de pilotage du dispositif de remontée des données permettent de réunir les experts et les acteurs territoriaux et nationaux. Les journées nationales et internationales organisées par l'ONED font également intervenir aussi bien des chercheurs que des praticiens. L'ONED participe enfin à nombre de colloques ou journées professionnelles organisées par les départements. Les échanges sont ainsi tant administratifs (par voie postale ou électronique) que physiques. Ce dernier aspect est primordial : ces échanges et cette interconnaissance personnelle, *de visu*, permettent de bâtir le sentiment de participer à un tout, d'être tous ensemble partie prenante dans la mise en œuvre de la politique publique de protection de l'enfance, et d'y œuvrer collectivement.

Enfin, pour chaque étude menée, l'ONED auditionne un grand nombre d'experts, qu'il s'agisse d'acteurs directs de la politique de protection de l'enfance, d'observateurs, de chercheurs ou d'« usagers » eux-mêmes. Les analyses sont ainsi présentées et confrontées. Ce dernier point permet à l'Observatoire d'adopter un point de vue circulaire et complémentaire qui met en travail l'ensemble des analyses et opinions.

B/ L'ONED comme collectif inter-métiers et interdisciplinaires

L'originalité de l'ONED se définit par la dimension collective de son travail. Pour exemple, même si une personne pilote un dossier, le travail de production, y compris dans l'écriture, est une œuvre commune. Beaucoup de métiers et de disciplines sont représentés. Du côté des métiers : l'assistance/secrétariat, la documentation, la rédaction, les études... mais aussi quelques métiers en lien direct avec le champ de la protection de l'enfance exercés par des personnes en détachement ou mises à disposition (magistrat, fonctionnaire d'administration centrale, travailleur social, directeur PJJ...). Du côté des disciplines, pour les chargés d'étude et de mission : le droit, la sociologie, les sciences de l'éducation, la statistique, la démographie, la psychologie, les sciences politiques...

Chacune de ces disciplines apporte ses méthodes spécifiques. Pour ne citer que quelques exemples, la statistique assure la rigueur dans le traitement des données chiffrées ; les sciences de l'éducation permettent d'élaborer une méthode éprouvée d'analyse des dispositifs ; le droit assure à l'institution une constante analyse des écarts entre théorie juridique et pratique et de l'articulation entre théorie(s) de la pratique et effectivité de la pratique...

C/ L'ONED en constante relation avec les institutions de recherche et d'étude

L'ONED est en relation permanente avec d'autres organismes de recherche et de connaissance, auxquels il est d'ailleurs parfois comparé : la Drees, l'Université, les centres de recherche... mais aussi des organismes qui soutiennent directement la recherche. À titre d'exemple, citons

la Fondation de France, ou l'Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (Afirem), la Mission de recherche Droit et Justice... D'ailleurs, la composition de son conseil scientifique témoigne de ces relations et échanges, puisque ces diverses institutions sont représentées en son sein. La Drees est par ailleurs membre du comité technique du dispositif de remontée des données et a fait partie du comité d'experts de la démarche de consensus. De plus, les trois directeurs successifs ont toujours été habilités à diriger les recherches, quelle que soit leur discipline. Enfin, les membres de l'ONED publient régulièrement dans des revues scientifiques. Beaucoup d'entre eux ont ensuite rejoint l'Université ou un centre de recherche. L'ensemble de ces éléments permet à cet organisme d'être un acteur à part entière du monde de la recherche.

D/ L'ONED comme ressource développe les outils de l'articulation

Dans ses missions, l'ONED « *recense les pratiques de prévention ainsi que de dépistage et de prise en charge médico-sociale et judiciaire des mineurs en danger, dont les résultats évalués ont été jugés concluants, afin d'en assurer la promotion auprès de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des fondations et des associations œuvrant dans ce domaine* » (CASF L226-6). Dans ce rôle central de diffusion des « bonnes pratiques », l'ONED a développé plusieurs outils de communication (site Internet, espace réservé, Lettre électronique, publications électroniques en libre-accès et en version papier à la Documentation française...) et noue des partenariats dans le domaine de la formation, que ce soit pour intervenir directement dans les programmes (Inset, ENM...) ou plus spécifiquement dans l'élaboration des programmes de formation quand son avis est sollicité. Cette dimension « formation » permet tout à la fois un contact direct avec des praticiens et une diffusion des connaissances issues des études et des recherches.

E/ Ces quatre caractéristiques permettent de comprendre comment sont articulées, à l'ONED, recherche et pratique

Par la déclinaison pratique des missions qui lui sont confiées, l'ONED tient toute sa place dans le champ de la protection de l'enfance. Pour résumer aussi bien ses missions que ses actions, il est possible d'affirmer que l'ONED est à l'interface de l'État, des associations et des départements. Ses travaux cherchent chaque fois à concilier les connaissances et la rigueur de la recherche scientifique avec les pratiques institutionnelles et professionnelles observées sur l'ensemble du territoire. Il s'agit également pour l'ONED d'assurer une articulation des acteurs de la recherche et de la pratique, avec des échanges réguliers, y compris et surtout en organisant des rencontres entre les uns et les autres. C'est ainsi la pratique qui devient source de recherche et qui s'offre à la connaissance par plusieurs canaux interconnectés. Les analyses menées dans ce cadre sont toujours collectives et interdisciplinaires. Ainsi, cette articulation se traduit-elle aussi bien par l'observation *in situ* des pratiques, des entretiens, des questionnaires, des échanges de données chiffrées, que par des discussions approfondies lors de rencontres régulières et de colloques. C'est en outre une recherche qui se réinterroge sans cesse, dans sa méthode, puisque l'ONED est en lien avec d'autres organismes de recherche, et qu'en son sein se confrontent les méthodes propres à chaque discipline.

II. Les raisons de cette originalité : le contexte français

Cette originalité, telle que décrite précédemment, est le fruit d'un contexte historique particulier. Retenons sur ce plan quelques points.

A/ Un contexte historique favorable

Des rapports successifs qui dénoncent le déficit de connaissance

Dès les années 1980, divers rapports parlementaires ou d'inspections générales ont relevé le déficit chronique de connaissances portant sur les populations bénéficiant de la politique de protection de l'enfance et sur les dispositifs eux-mêmes. Ces rapports permettent progressivement un contexte favorable à la création de l'ONED. Les missions qui lui furent confiées, dès sa création, ont été non seulement auparavant bien réfléchies, mais aussi discutées et donc partagées dans l'ensemble par les différents acteurs de la protection de l'enfance.

Le 2 janvier 2004 : création de l'ONED par la loi

C'est dans ce contexte, décrit précisément par Paul Durning, que l'ONED a été institué. Insistons sur la valeur importante que confère à l'ONED le fait d'être consacré par le législateur : en effet, seule une loi peut défaire ce qui a été fait par elle. Ainsi, en inscrivant l'ONED et ses missions dans le Code de l'action sociale et des familles, le législateur a légitimé son action et ses missions, notamment auprès des opérateurs publics. Comme la loi dispose en outre que cette institution est gérée par un organisme qui existait déjà, le GIPED (anciennement appelé GIPEM), au financement lui aussi déterminé, l'assise est d'entrée de jeu solide. Par contrecoup, ce rattachement à la structure administrative GIPED apporte un autre avantage à l'ONED : l'AG et le CA du GIPED sont en effet composés des acteurs de la protection de l'enfance. Cette composition colorera définitivement les actions de l'ONED, puisqu'elle permet l'articulation des divers acteurs qui participent à la protection de l'enfance, mais aussi et surtout puisque chacun a le sentiment d'appartenir à cette institution qui permet de créer un lieu consensuel de discussions.

Le renforcement des missions par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

Trois ans plus tard, l'ONED a été renforcé par la loi de 2007, notamment parce que lui ont été confiées les missions d'élaborer, puis de coordonner un dispositif de remontée des données exhaustif et longitudinal. Du côté légal et administratif, tous les éléments sont donc en place pour que l'ONED acquière une place centrale dans l'étude et l'analyse des populations et des dispositifs de protection de l'enfance.

B/ L'organisation de la protection de l'enfance en France : des acteurs divers qui soutiennent fortement l'ONED

Il est alors sans doute nécessaire, dans ce contexte, de préciser en quoi chacun des acteurs sus-cités a un intérêt tout particulier à ce que l'ONED accomplisse pleinement ses missions.

- L'État doit s'assurer que les dispositions légales sont suivies d'effet au sein des départements et que l'égalité de traitement entre tous les citoyens soit effectivement garantie. Ses agents sont fortement imprégnés de la mission de service public. En outre, il est pilote d'autres politiques publiques, parfois en lien

avec la protection de l'enfance : prévention de la délinquance, éducation... Le mouvement de décentralisation de la protection de l'enfance crée donc un besoin permanent d'études et d'analyses actualisées.

- Les départements sont pilotes et financent cette politique publique. Ils sont intéressés au développement des connaissances dans le champ et sont donc les premiers bénéficiaires des études de l'ONED, auxquelles par ailleurs certains participent directement.
- Les associations sont de deux types : les associations « opérateurs » et professionnelles, directement concernées et intéressées par les études portant sur les pratiques institutionnelles et professionnelles ; les associations militantes, très mobilisées pour vérifier les effets de cette politique sur les premiers bénéficiaires concernés : les enfants en danger ou en risque de l'être.

L'organisation française de la protection de l'enfance est singulière car partagée entre les autorités administrative et judiciaire. Ainsi, certaines mesures sont prononcées par le juge des enfants. Elles sont alors sous la responsabilité et le contrôle de l'autorité judiciaire nationale, dépendant de l'État. Cependant, ces décisions sont dans la très grande majorité des cas mises en œuvre et financées par une autre autorité publique, le conseil départemental, responsable de la cohérence des parcours. Chacun de ces acteurs a donc besoin, dans ce contexte, d'études et d'analyses menées par un organisme indépendant, sans pour autant être éloigné voire « hors du champ ». Certes, certaines études ou certaines analyses spécifiques doivent un peu « bousculer » chacun de ces acteurs. Mais finalement, le principe même d'études indépendantes les satisfait pleinement et tous semblent trouver *in fine* leur compte et soutiennent donc activement la démarche. Une seule période a été plus délicate : lors de la parution du premier décret de 2008 organisant le dispositif de remontée des données, certains acteurs, plutôt des représentants des mondes professionnels, ont exprimé un désaccord. Un rapprochement avec eux dans la suite du dispositif (deuxième décret, démarche de consensus...) a permis d'aplanir ces difficultés.

Notons avant de conclure sur ce point que le principal intérêt vient probablement des professionnels de la protection de l'enfance eux-mêmes. Pour preuve : alors que la presse généraliste fait finalement peu mention de nos travaux et rapports, ou alors uniquement quand ils abordent un pan de la politique familiale en général (ainsi notre rapport annuel sur les pupilles n'est pas tant lu sous l'angle « protection de l'enfance » que sous l'angle « adoption »), la presse professionnelle est toujours très présente et marque sans cesse un intérêt appuyé. Les revues scientifiques ne se tournent pas vers nous d'emblée : elles publient des articles de chercheurs travaillant, ayant travaillé ou soutenus par l'ONED, mais pas des articles de l'ONED *stricto sensu*.

C/ La recherche en recherche de soutien...

L'appel d'offres

L'ONED doit également son essor à la situation de la recherche française. D'un côté, les chercheurs et universitaires sont sommés pour progresser dans leur carrière de mener des recherches ; d'un autre, il est de plus en plus difficile de trouver des soutiens et financements. Certes, l'instauration des financements par l'Agence nationale de la recherche (ANR) a harmonisé les circuits. Mais ils sont souvent insuffisants. Alors, des soutiens tels que ceux

fournis par l'ONED dans le cadre de ses appels d'offres ne sont pas négligeables, d'autant plus que tout projet accepté bénéficie aussi d'une reconnaissance scientifique. Ce soutien, quel que soit le montant, est une reconnaissance en soi sur le plan scientifique et peut constituer une porte d'entrée pour d'autres financements.

L'ONED représente également pour les chercheurs la possibilité d'une mise en réseau (par l'organisation de son séminaire annuel et par la gestion de l'annuaire des chercheurs), ainsi qu'une tribune. Lors des journées nationales, les chercheurs ont en effet non seulement l'occasion d'exposer leurs travaux, mais aussi et surtout d'entendre les analyses des praticiens et d'échanger avec des chercheurs et praticiens sur les thèmes de leurs études. L'ONED est ainsi devenu un acteur dans le monde de la recherche.

Des possibilités doctorales et postdoctorales

Cette position est renforcée par la fonction « formation » que détient l'ONED. Il est courant de dire que pour les chargés de mission, en détachement ou mis à disposition, le passage à l'ONED a constitué un enrichissement notable, voire un tremplin dans leur carrière professionnelle. Si l'on en croit les témoignages de certains d'entre eux, le temps consacré à l'étude cumulé avec une méthode de travail collective et interdisciplinaire semble les marquer définitivement dans leurs pratiques.

L'ONED est aussi une belle période de promotion pour les chargés d'étude. Qu'ils élaborent leur thèse en étant à l'ONED sous contrat Cifre ou qu'ils intègrent un poste après leur doctorat, ce passage a constitué pour eux une promotion, assez souvent vers un poste de maître de conférences ou de chargé de recherche. Tous ces « anciens », lorsqu'ils travaillent toujours dans le domaine de la protection de l'enfance, constituent ensuite un réseau solide, qui peut être mobilisé sur des projets, des événements ou pour avis.

L'ONED aux avant-postes de l'observation...

L'ONED est aujourd'hui considéré comme un organisme pilote, en avant-poste de nouveaux dispositifs d'observation. Pour seul exemple, depuis la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, l'ONED est chargé de mettre en place un dispositif exhaustif et longitudinal d'observation de la totalité de la population des mineurs bénéficiant d'une mesure de protection.

La comparaison ne peut être établie avec aucune autre population bénéficiant d'une politique publique. Seule, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), dans le domaine du handicap, est chargée d'une mission similaire depuis 2005. Nous échangeons avec cette caisse qui a rencontré de grandes difficultés dans la mise en œuvre de son dispositif et qui semble s'atteler à l'élaboration d'un nouveau dispositif prometteur qui sera sans aucun doute riche d'enseignements.

Dans sa pratique des analyses quantitatives, l'ONED mène plusieurs chantiers. Depuis 2006 par exemple, il est en charge de l'enquête « Pupilles de l'État », qui consiste en un suivi exhaustif et longitudinal de cette population, sur la base des remontées d'un questionnaire annuel de l'ensemble des directions départementales de la Cohésion sociale et des conseils départementaux. Sur l'ensemble de nos études, l'ONED mène en outre régulièrement des enquêtes statistiques dont les résultats sont croisés avec des enquêtes plus « qualitatives ». Citons à titre d'exemple les dernières : les enquêtes dites « IP », « ODPE », « Placement familial », « Jeunes majeurs », « Schémas départementaux »...

Toutefois, le dispositif de remontée des données se distingue par son ampleur (il porte potentiellement sur plus de 280 000 mineurs) et par la complexité de sa mise en œuvre dans le contexte de la décentralisation.

L'ONED est donc un « éclairateur », en menant un travail sur différents plans :

- Le plan législatif et réglementaire pour élaborer le bon équilibre entre ce qui relève de la loi, du décret voire de l'arrêté ou de la circulaire. L'articulation avec les autorisations et avis de la Cnil est également primordiale.
- Le plan de la communication générale pour que les objectifs, le périmètre et la définition exacts de la population observée, et les ressorts techniques du dispositif (par exemple en ce qui concerne la procédure d'anonymisation) soient bien compris et partagés par l'ensemble des acteurs et bénéficiaires.
- Le plan de la communication interne, au sein du réseau, pour que chacun applique les mêmes pratiques de saisie de l'information avec une compréhension partagée du périmètre observé, de la nature des variables et modalités, des informations absolument primordiales. Par exemple, un système longitudinal repose sur des dates : celles-ci ne constituent non pas une information parmi d'autres, mais une information qui permet de structurer les autres, de leur donner une signification.
- Le plan informatique en ce qui concerne l'utilisation des logiciels de saisie (en l'occurrence, pour ce qui concerne le secteur de la protection de l'enfance, il s'agit des logiciels métiers), d'extraction, de transmission...
- Le plan de l'organisation des entités qui assurent le suivi des mesures pour articuler les divers niveaux de connaissance, des situations individuelles à la saisie informatique, la validation, la transmission...
- Le plan du suivi scientifique de données longitudinales pour non seulement élaborer les indicateurs pertinents, mais aussi et surtout pour assurer un suivi pédagogique pour que ces indicateurs soient bien compris et utilisés.

Ainsi, que ce soit dans le monde scientifique, des organisations professionnelles, de la formation ou des acteurs de la protection de l'enfance (État, départements...), l'ONED suscite un intérêt certain, parfois très fort, donc accompagné d'exigences marquées, quant à sa capacité de mise en œuvre d'un dispositif d'observation exhaustif, longitudinal, anonymisé selon des modalités validées par la Cnil et multi-acteurs. Pour la protection de l'enfance, bien sûr, mais plus largement pour analyser les possibilités générales de créer ce type de dispositif.

Conclusion : L'avenir de l'ONED

Pour le moment, le contexte historique et institutionnel a peu changé. Certes, la future réforme territoriale risque de modifier les attentes. Elle représente pour l'Observatoire, comme pour tous les acteurs de la protection de l'enfance, un nouvel enjeu. Toutefois, globalement aujourd'hui, il est possible d'affirmer que durant ces dix années d'activité, l'ONED a répondu à beaucoup de ces attentes.

Est-ce que l'ONED répond pour autant à toutes les attentes ? Manifestement, non. Sur le plan technique, le temps nécessaire à la mise en place du dispositif de remontée des données – l'une

des missions – qui s’explique certes aisément par des difficultés législatives, réglementaires, informatiques, organisationnelles peu imputables à l’Observatoire... reste inacceptable pour la plupart des acteurs. Tous ces acteurs, en premier lieu l’État, les départements et bien évidemment l’ONED doivent encore se mobiliser davantage. Seule une observation fiable permettra de connaître les populations bénéficiaires de la politique de protection de l’enfance et d’en évaluer les effets. Sur le plan plus général de la prévention et du repérage, des faits divers dramatiques nous rappellent que le « système » a des failles sur le plan professionnel ou sur le plan organisationnel : il est donc du devoir de l’ONED de participer à combler ces failles, à améliorer les pratiques de repérage, de prévention, de protection, dans le respect de chaque membre de la famille et, en premier lieu, du mineur qui avant toute chose doit être protégé.

Nos activités d’étude et de recherche, de diffusion, de communication, de mutualisation et d’échanges sont au service d’une seule et unique mission qui doit rester notre objectif ultime : participer à mieux protéger les mineurs en danger ou en risque de l’être.

Kristin BERNARD

« Favoriser l'organisation de l'attachement chez les enfants maltraités : résultats d'une étude clinique »

Kristin Bernard expose le programme d'intervention ABC (*Attachment and Biobehavioral Catch-up*), développé aux Etats-Unis, qui s'adresse aux nourrissons et aux tout-petits qui ont été confrontés très tôt à des « circonstances adverses » (*early adversity*), telles que les négligences lourdes, le placement en foyer d'accueil, ou du stress chronique. La recherche clinique démontre que l'intervention ABC permet de multiples améliorations pour les enfants vulnérables, notamment un meilleur taux d'attachement « sécure », une meilleure sensibilité maternelle, une régulation biologique normalisée et une régulation efficace des émotions.

Kristin Bernard, docteur en psychologie, est professeur adjointe à l'Université de Stony Brook, au département de psychologie. Elle a soutenu sa thèse en 2013 à l'Université du Delaware sous la direction de Mary Dozier. Kristin Bernard étudie les effets de l'« adversité » précoce sur le développement de la régulation biologique et comportementale des enfants, et le rôle joué par la réceptivité des parents dans la réduction du stress chronique des enfants.

Paul DURNING

« La création de l'ONED : un projet ambitieux »

Loin de prétendre faire œuvre d'historien, Paul Durning prend le risque de mobiliser ses souvenirs en suivant le fil chronologique des conditions d'émergence de la création d'un observatoire de l'enfance, « maltraitée » ou « en danger », en commençant par l'invitation à participer à la préparation du projet de loi et par la proposition d'assumer la direction de l'ONED de 2004 à septembre 2009. S'appuyant sur les premières présentations de la structure, il tente de montrer comment sont progressivement initiés les travaux correspondants aux différentes missions assignées par le législateur. Il souligne que la toute jeune équipe (dont il évoque la constitution) fut très vite plongée « dans le grand bain » de la réforme de la Protection de l'enfance. Celle-ci est annoncée par Philippe Bas au début 2006 lors de la remise du premier rapport de l'ONED ; rapport qui, avec beaucoup d'autres, suggérait un remaniement profond du dispositif et des pratiques de protection de l'enfance.

Paul Durning, docteur en sciences de l'éducation, est professeur émérite de sciences de l'éducation à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense. Il a dirigé l'Observatoire National de l'Enfance en Danger, de sa création en 2004 à 2009. Il a publié de nombreux articles et ouvrages dans le domaine de l'éducation familiale et la protection de l'enfance. Ses derniers ouvrages sont Enfance maltraitée et éducation familiale : Textes

1991-2010, Paris, L'Harmattan, 2010 ; et, en codirection, Traité d'éducation familiale, Paris, Dunod, 2013.

Il est membre fondateur de l'équipe Éducation familiale et interventions sociales auprès des familles du Centre de recherche Éducation et Formation (CREF-EA 1589). Il a été le premier rédacteur en chef de La revue internationale d'éducation familiale de 1997 à 2002 et co-fondateur en 1989, de l'Eusarf (European Scientific Association on Residential and Family Care for Children and Adolescents), dont il fut premier vice-président jusqu'en 2012. Il a été invité dans de nombreuses universités internationales.

Helen JONES

« De la recherche à l'action : la relation entre politique de recherche et pratique en protection de l'enfance en Angleterre »

Helen Jones souligne l'importance de la collaboration entre recherche, politiques publiques et pratiques pour assurer que la pratique et ses outils soient fondés sur des constats objectivés (*evidence-based*). Elle décrit les différentes manières dont les résultats de la recherche peuvent imprégner la pratique ; puis elle expose les défis et les opportunités qui en découlent. Dans ses analyses, Helen Jones insiste sur l'importance des contextes culturel, légal et institutionnel et sur la nécessité de savoir appréhender ce qu'elle nomme le « moment présent » (*moment in time*). Pour illustrer cette articulation entre recherche, mise en œuvre de politiques publiques et pratiques, elle expose la conception et la mise en place d'un référentiel : le *Looking After Children (LAC)*.

Helen Jones, OBE, a une longue expérience du travail social avec les enfants et les familles, en particulier s'agissant de l'organisation et du fonctionnement de services de placement familial (création et mise en place à l'échelon local). Elle a longtemps été conseillère en pratiques professionnelles et en politiques publiques au sein du Ministère de l'Éducation, spécialisée sur les questions d'accueil des enfants en risque de danger ou en danger. L'un de ses principaux axes de recherche s'intéresse à la nécessité d'améliorer l'environnement de la prise en charge et la qualité des expériences quotidiennes des enfants (ce qui inclut la qualité des évaluations). Helen Jones s'est particulièrement investie sur plusieurs initiatives et programmes fondés sur la preuve (evidence-based) qui visent à améliorer les effets bénéfiques de la prise en charge et à permettre que les réformes soient effectivement appliquées. Pendant six ans, Helen Jones a collaboré avec une institution de protection de l'enfance en France, par des séances de formation et de conseil. Elle fait également partie des formateurs et experts de l'International foster care organisation (IFCO, organisation internationale du placement international), qui accompagne le développement de systèmes de protection centrés sur l'accueil familial dans de nombreux pays. Elle est directrice du Colebrooke Centre for Evidence and Implementation (Centre Colebrooke pour l'évaluation et la mise en place de dispositifs). En 2013, Helen Jones est devenue consultante sur les services en direction des enfants.

Erik KNORTH

« Prise de décision en cas de suspicion de maltraitance ou de négligences à enfant : résultats de la recherche internationale »

Que savons-nous des enfants placés en Europe, c'est-à-dire des enfants et des jeunes qui sont en famille d'accueil ou en « placement résidentiel » ? Erik Knorth répond à cette question sous deux angles. Tout d'abord, il fournit des données chiffrées concernant le placement. Puis il décrit un projet de recherche européen (le projet DM), centré sur le rôle du praticien comme décideur en protection de l'enfance, plus particulièrement dans le processus de prise de décision en cas de soupçon de maltraitance. La présentation expose les fortes disparités en termes de taux et de types de placement au sein de l'Union. Des typologies peuvent être établies, en relation avec de grandes tendances de politiques publiques, comme par exemple le rôle de l'État ou les orientations d'un pays en matière sociale (notamment les politiques de soutien à la parentalité vs les politiques de protection de l'enfance. Pour éclairer l'articulation recherche/pratique, Erik Knorth étudie la question du placement selon le point de vue des praticiens eux-mêmes, selon leur région et leur pays. En matière de protection de l'enfance, le projet DM démontre que les attitudes des praticiens semblent être décisives – quant aux décisions prises en cas de suspicion de maltraitance.

Erik J. Knorth, docteur en psychologie, est professeur ordinaire au département Handicap, Éducation et Assistance éducative aux jeunes de l'Université de Groningen. Sa recherche se concentre sur les caractéristiques de l'accompagnement qui ont un impact sur les résultats des interventions auprès des jeunes présentant de sérieux problèmes émotionnels et comportementaux, notamment sur les jeunes placés ou risquant d'être placés. Il est responsable de projet pour le C4Youth, un centre collaboratif sur l'assistance aux enfants et aux jeunes (Collaborative Centre on Care for Children and Youth). Il est co-pilote de l'enquête TAKECARE, une étude longitudinale et prospective de grande ampleur concernant le recours aux services et les effets du placement sur les enfants dans la partie nord des Pays-Bas. Il est un membre actif de réseaux de recherche internationaux, dont le réseau Eusarf (European Scientific Association on Residential and Family care for children and adolescents) dont il est vice-président depuis 1998. Erik Knorth a publié de nombreuses contributions dans ce domaine. En 2011, il a reçu le prix Ubbo Eminus pour la diffusion internationale des études nordiques portant sur la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Nadine LANCTÔT

« Une recherche évaluative québécoise en protection de l'enfance et de la jeunesse : nature, enjeux, apports et limites »

Nadine Lanctôt fait état d'une recherche évaluative menée depuis environ 15 ans dans le cadre de la *Chaire de recherche du Canada sur la délinquance*. Cette étude est réalisée en étroite collaboration avec les milieux de la pratique. Elle est guidée à la fois par une approche sensible aux besoins des filles en difficulté et par une approche fondée sur des données probantes. Le défi d'implanter des pratiques probantes dans un contexte où préexiste déjà de nombreuses pratiques est mis en lumière. Les principales retombées de la recherche évaluative, tant sur le plan des cibles d'intervention que sur le plan du contexte d'intervention, sont exposées. Enfin, un regard critique est porté sur la notion, bien relative, de « l'efficacité » d'un programme d'intervention.

Nadine Lanctôt, docteur en criminologie, est professeur au département de psychoéducation de l'Université de Sherbrooke et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la délinquance. Elle est membre du Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance (GRISE), chercheuse au Centre de recherche du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire ainsi que chercheuse associée à Boscoville. Ses recherches portent notamment sur l'évaluation de programmes destinés aux adolescentes en difficulté, de même que sur les liens entre le placement en institution pour jeunes en difficulté et l'adaptation sociale et personnelle au passage à l'âge adulte. Les différences entre les sexes dans le développement des difficultés de comportement et leurs conséquences sont également au cœur de ses recherches.

Thomas MEYSEN

« La prise en compte des résultats et des limites de la recherche scientifique lors de la rédaction de la loi de 2012 sur la Protection de l'enfance en Allemagne : l'exemple de la participation des enfants et des familles »

La récente réforme du système de protection de l'enfance en Allemagne s'est faite en réaction à plusieurs affaires marquantes, dramatiquement mises en scène et décriées par les médias. À la mort d'un énième enfant dans une famille connue des services locaux de protection de l'enfance en 2007, le Chancelier et tous les Premiers ministres des Länder ont approuvé une déclaration publique et promis des changements. La première rédaction d'un projet de loi sur la protection de l'enfance a suivi peu après. Cette rédaction proposait une approche très « sécuritaire ». L'opposition des praticiens et universitaires à ce texte a été très forte : le projet présenté par le Ministère au vote du parlement a été rejeté dès 2008.

Après les élections de 2009, le gouvernement fédéral a choisi une approche complètement différente. Fondée sur l'idée d'une « protection démocratique de l'enfance », la loi de protection de l'enfance qui est entrée en vigueur en 2012 donne clairement la priorité à la recherche d'une coopération des membres de la famille, avant tout autre considération. Dans plusieurs articles, la loi souligne l'importance de la confidentialité dans la relation d'accompagnement. À l'inverse de la grande majorité des pays membres de l'UE, le législateur allemand a résisté à la tentation d'instituer une obligation de signalement.

Dans le même temps, la loi s'est appuyée sur les expériences scientifiquement évaluées concernant la fonctionnalité et l'efficacité des réseaux locaux de prévention précoce. L'accent est mis sur la coopération professionnelle entre les systèmes de protection de l'enfance et de la jeunesse – ce qui en Allemagne inclut les services d'accueil de l'enfance et de la jeunesse – et tous les professionnels concernés au sein des secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi que, plus largement, de tous les professionnels et de toutes les institutions travaillant avec les enfants et les familles. Pour faciliter les signalements aux services sociaux, la loi et la pratique n'instaurent pas une obligation de signaler, mais promeuvent une montée en compétence et une pratique qui vise à développer la confiance dans les relations professionnelles entre les acteurs. Chacun/e d'entre eux connaît les missions des autres et sait identifier ses interlocuteurs.

Des statistiques nationales détaillées concernant l'enfance en danger et son suivi ont été produites. Le niveau de financement de la recherche sur les questions de protection de l'enfance a considérablement augmenté depuis 2010. Les premières données chiffrées et les premiers résultats indiquent ainsi qu'il y a eu des améliorations sensibles.

*Thomas Meysen, docteur en droit, a étudié le droit aux universités d'Heidelberg et Fribourg. De 1993 à 2000, il a été enseignant et chercheur à l'université de Fribourg, dans le cadre de la Chaire de droit public du Pr. Friedrich Schoch. De 1996 à 2000, il a aussi enseigné le droit de la famille et le droit social à l'Institut d'études appliquées de Fribourg. Depuis avril 2000, il est le responsable de l'Institut allemand des services en direction de la jeunesse et de droit de la famille. Thomas Meysen est un expert fréquemment auditionné au Bundestag, aux ministères de la Justice, de la Famille et de la Jeunesse, et aux parlements et ministères des différents Länder (de 15 à 25 auditions par an). Il est l'auteur de nombreux livres, chapitres et articles sur le droit de la famille, la protection de l'enfance et d'autres sujets, par exemple comme co-auteur et directeur du livre *Kommentar zum Gesetz über das familiengerichtliche Verfahren* (Commentaire sur la loi concernant les méthodes judiciaires en droit de la famille). Il intervient régulièrement auprès de différents acteurs (juges, avocats, protection de l'enfance, ONG) sur le droit de la famille s'agissant des enfants, de la protection de l'enfance et de droit social en matière de protection de l'enfance, et de tout autre sujet impliquant les familles et les enfants.*

Paola MILANI

« Analyse réflexive et co-construction des pratiques entre chercheurs et praticiens pour co-construire l'intervention entre praticiens et familles : questions et défis pour la recherche et la formation »

La relation entre recherche et action, théorie et pratique, savoir et faire a été largement étudiée dans différents domaines de la recherche. Récemment, une nouvelle articulation émerge : elle vise à recomposer l'ancien dualisme qui mène à penser que le chercheur comprend et donne des leçons face à un opérateur qui, en tant que bénéficiaire de ces leçons, agit.

Dans le domaine spécifique de la protection de l'enfance, au sein duquel émerge un consensus général sur la nécessité d'une approche participative, « impliquée et située », entre familles et services, maintenir un rapport d'exclusion entre les chercheurs et les praticiens semble une contradiction particulièrement marquante. La principale question posée est donc : comment construire et promouvoir un « isomorphisme positif » entre le niveau relations familles-services et le niveau chercheur-praticiens ? Se fondant sur l'expérience, en cours en Italie depuis 2011, de l'implantation du Programme P.I.P.P.I. (Programme d'Intervention Pour Prévenir l'Institutionnalisation : programme nationale commandité par le Ministère des Politiques Sociales en partenariat avec le Laboratoire de Recherche et Intervention en Education Familiale de l'Université de Padoue, LabRief), programme qui vise à connecter pratiques de recherche, d'intervention et de formation, Paola Milani expose les principaux défis émergents. L'attention est plus particulièrement portée sur la création de contextes de co-apprentissage entre professionnels et chercheurs dans lesquels il est nécessaire d'aller au-delà de la verticalité traditionnelle du rapport pour, relativement aux pratiques, se repositionner en binôme, dans une perspective réflexive et heuristique. Cette perspective transforme l'acte de la formation en un espace-temps concret où, en recomposant recherche et action, cette recherche assume sa fonction de transformation, plutôt que de conformation, soit des pratiques soit des connaissances issues de ces mêmes pratiques.

Paola Milani, docteur en sciences de l'éducation, est professeur ordinaire d'éducation

familiale à l'Université de Padoue (Italie), et professeuse invitée d'éducation familiale à l'Université de Fribourg (Suisse). Ses domaines de recherche tournent autour de la négligence envers les enfants et du soutien à la parentalité dans le système de protection de l'enfance en Italie. Elle dirige le LabRIEF (Laboratoire de recherche et d'intervention en éducation familiale, www.educazione.unipd.it/labrief) à l'université de Padoue, qui promeut la recherche et la formation en matière de soutien à la parentalité, de réseaux de services écoles/familles, l'évaluation des interventions auprès d'enfants et de familles vulnérables dans la perspective de la résilience. Elle est membre de l'Observatoire italien de l'enfance. Elle est l'auteure et co-auteure de plus de 200 publications nationales et internationales. Depuis 2011, elle est chargée de la mise en place du cadre général d'évaluation en Italie (promu par le ministère italien des affaires sociales) dans le cadre du P.I.P.P.I. (Programme d'Intervention Pour Prévenir l'Institutionnalisation) qui vise à prévenir le placement des enfants, et à répondre aux problèmes liés aux négligences et aux carences parentales.

Gilles SÉRAPHIN

« L'ONED : une articulation originale de la recherche et des pratiques institutionnelles et professionnelles »

Dans le paysage français comme dans le paysage international, les dix premières années de fonctionnement de l'ONED montrent sa capacité à articuler de façon singulière la recherche scientifique reconnue et les pratiques institutionnelles et professionnelles. L'étude des pratiques observées sur le terrain est l'une des principales sources de la recherche. Inversement, la recherche (sous l'angle des méthodes retenues comme des résultats produits) alimente en permanence la connaissance des professionnels et permet de faire évoluer les actions menées sur le territoire. Ce texte a pour objectif de montrer en quoi, à l'ONED, cette « articulation » entre théorie et pratique est originale et quels ont été les facteurs qui lui ont permis d'émerger et de se développer.

Gilles Séraphin, docteur en sociologie habilité à diriger les recherches, est directeur de l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) et rédacteur en chef de Recherches familiales. Aujourd'hui, ses recherches portent sur les politiques publiques en faveur des familles ou reposant sur elles, et sur les politiques publiques en protection de l'enfance. Il a récemment publié, notamment, Comprendre la politique familiale, Dunod, 2013 ; « Out of home care in France and Switzerland », in J. Fernandez Del Valle (guest editor), Psychosocial Intervention, Elsevier, vol. 22, n° 3, p. 215-226, 2013 (avec T. Gabriel, S. Keller, F. Bolter, M.-P. Martin-Blachais) ; « Accompagner les parcours des enfants en protection de l'enfance », in J.-Y. Gueguen (coord.), L'Année de l'Action sociale 2015, Dunod, octobre 2014, p. 183-194 ; « Protéger un enfant en accompagnant la construction de son parcours de vie. Les récents rapports « Enfance/Famille en perspective », Journal des droits de jeunes, n° 338-339, p. 47-63, novembre 2014 ; « Pour une autre politique de l'enfance et de la famille. Lecture de quatre rapports récents », Revue Esprit, p. 91-106, décembre 2014 ; « Le recueil de la parole de l'enfant victime dans un cadre judiciaire: construire un dispositif dédié », in C. Lacharité, C. Sellenet, C. Chamberland, La protection de l'enfance. La parole des enfants et des parents, Québec, Presses universitaires du Québec, 2015, p. 83-97 (avec S. Chaïeb, C. Fourcade) ; « La participation des parents en protection de l'enfance: une injonction paradoxale », in C. Lacharité, C. Sellenet, C. Chamberland, La protection de l'enfance. La parole des enfants et des parents, Québec, Presses universitaires du Québec, 2015,

p. 171-186 (avec I. Lacroix, A. Oui) ; « *Enfance en danger, enfance maltraitée. Mieux cerner le phénomène pour mieux agir* » in A. Tursz, J. M. Cook (dir.), *Les violences faites aux enfants*, Paris, La Documentation française, 2015. gseraphin@oned.gouv.fr.

Michel VANDEKEERE

« Un observatoire pour mieux connaître les services et aider les acteurs »

Le champ d'action des politiques d'enfance et de jeunesse est nourri par un grand nombre de savoirs. Ces savoirs sont de nature diverse : empirique, pragmatique, institutionnel, académique, stratégique... Ils sont portés par des acteurs multiples et ont des systèmes de légitimation différents. Une des conséquences irritantes de cette diversité des savoirs est qu'ils sont plus souvent que de raison amenés à entrer en concurrence ou à s'ignorer mutuellement.

Une des réponses politiques en France comme en Fédération Wallonie-Bruxelles a été de créer des Observatoires chargés de produire une expertise intégrée utile pour l'action publique au bénéfice des enfants et des jeunes partant de différents types de savoirs et d'expériences présents chez les différents acteurs, analystes, décideurs et intervenants des politiques d'enfance et de jeunesse.

Cette présentation vise à résumer en sept propositions quelques-uns des enseignements que Michel Vandekeere tire des initiatives prises depuis la création de l'Observatoire wallon-bruxellois pour produire des connaissances issues de l'hybridation de savoirs dans les champs de l'enfance et de la jeunesse, qui trop souvent coexistent sans se rencontrer ou sans s'articuler.

Michel Vandekeere est coordinateur de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2009. Psychologue social de formation, il a été chercheur et maître de conférence à l'Université de Liège. Il a travaillé durant plusieurs années au Centre universitaire liégeois d'étude de l'opinion publique, avant de rejoindre l'Observatoire en 2001 comme directeur de recherche.

Imprimerie de la Direction de l'information légale et administrative
N° 614150407-000815 – Dépôt légal : août 2015



Quels sont les apports de la recherche et comment se diffusent-ils pour faire évoluer les pratiques ? Comment étudier les pratiques dans un processus de recherche ? Comment, avec l'appui des chercheurs et des praticiens, rassembler et diffuser les savoirs ? Cette articulation entre la recherche et les pratiques se construit différemment selon le contexte culturel, légal ou institutionnel. L'objectif de ce dossier thématique est d'étudier les apports et les limites de ces démarches, à partir de situations nationales concrètes dans le champ de la protection de l'enfance. Il regroupe à cette fin les textes de chercheurs d'Allemagne, de Belgique, du Canada, des États-Unis, de France, d'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni intervenus lors du colloque tenu à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de l'ONED (octobre 2014). Chacun des auteurs apporte une vision à la fois singulière – selon son ancrage institutionnel et national – et complémentaire.

